[Carnot-Feulins]
~~FRC 1. 6206~~
Case
FRC
11067

Case
FRC
11067

HISTOIRE
DU DIRECTOIRE
CONSTITUTIONNEL,
COMPARÉE A CELLE DU GOUVERNEMENT
QUI LUI A SUCCÉDÉ
JUSQU'AU 30 PRAIRIAL AN 7;

CONTENANT en abrégé, celle de la République Française, pendant cette *mémorable* époque;

Enrichie de notes curieuses et secrètes.

Par un ex-Représentant du Peuple.

« Une longue suite de malheurs avait appris aux Français,
» qu'on ne peut cesser d'être l'esclave des passions des
» hommes, qu'en se soumettant à l'autorité des lois. »
(MABLY, *obs. sur l'histoire de France, liv. 1, chap. 6.*)

A PARIS.

AN 8.

TABLE.

OBSERVATION essentielle. pag. iij.
INTRODUCTION. v.
NOTE sur les journées des 18 & 19 brumaire an 8. ix

CHAPITRE I.

Organisation. 1.

CHAPITRE II.

Police & Tribunaux. 29.

CHAPITRE III.

Subsistances, Arts, Manufactures, Finances, &c. 63.

CHAPITRE IV.

Guerre. 84.

CHAPITRE V.

Marine & Colonies. 113.

CHAPITRE VI.

Relations extérieures. 135.

CHAPITRE VII.

Objets généraux & particulièrement du 18 fructidor. page 152.

SUITE DU CHAPITRE VII.

Portraits des Directeurs constitutionnels. 192.

de	*Rewbell.*	195
	Barras.	198
	Letourneur.	211
	Carnot.	213
	Rèveillère.	238
	Barthelemi.	245

CONCLUSION. 252

OBSERVATION

ESSENTIELLE.

La plupart des notes insérées dans cet ouvrage, ne contenant pas de ſimples citations ou pièces juſtificatives, mais devant au contraire ſervir d'explication & de ſupplément néceſſaires *à pluſieurs paſſages importans, l'on a penſé qu'elles devaient ſe trouver*, en même-tems, *ſous les yeux du lecteur; & cette conſidération a dû déterminer à les imprimer* avec le texte, *au lieu de les renvoyer à la fin.*

Une table analytique *aurait eu l'avantage d'en faire encore mieux ſentir la néceſſité, & ſur-tout d'indiquer les divers endroits où il eſt queſtion* du même objet *ou* de la même perſonne; *mais cet ouvrage étant lui-même* claſſé par ordre de matières, *cette table, qui eût demandé beaucoup de tems & de ſoins pour la rendre complète, a paru moins néceſſaire.*

L'on ne croit pas inutile cependant d'avertir que quoiqu'il ne ſoit queſtion dans le titre *de la ſeconde partie du chapitre VII, que*

des portraits des six Directeurs constitutionnels, *cet ouvrage n'en renferme pas moins*, tant au texte que dans les notes, *une foule de faits & de réflexions relatifs à un très-grand nombre* d'autres personnages importans, GOUVERNANS, MINISTRES, GÉNÉRAUX & autres *qui ont le plus influé dans les affaires publiques, pendant cet espace de tems; notamment aux citoyens* FRANÇOIS (*de Neuf-Château*), MERLIN, SIEYES, RAMEL, TRUGUET, *Ch.* LACROIX, PÉTIET, COCHON, BENESECH, SOTTIN, JOURDAN, PICHEGRU, AUGEREAU, SCHERER, KLEBER, HOCHE, JOUBERT, BONAPARTE, &c. &c. *Faits & réflexions qui mettront à même de les apprécier les uns & les autres, à leur juste valeur.*

INTRODUCTION.

S'il eſt une époque plus remarquable qu'aucune autre, dans l'hiſtoire d'une nation, c'eſt ſans doute celle où ſortant d'une grande & orageuſe révolution, à la ſuite de laquelle elle a ſu enfin ſe donner *une Conſtitution libre*, elle achève de ſe débarraſſer de ſes langes révolutionnaires, & active ſon nouveau pacte ſocial : ce moment eſt ſi critique qu'on eſt obligé d'avouer que, quelque ſoit l'excellence de cette Conſtitution, elle ne peut ſe conſolider que par la *ſageſſe de ſes premiers magiſtrats*, tant à cauſe des nombreux *amis de l'ancien ordre* de choſes, auquel elle a ſuccédé, qu'à cause des *ennemis* que le *nouvel* ordre même adopté, a dû néceſſairement lui ſuſciter *parmi tous ceux qui en déſiraient un autre, ou qui croyaient encore utile de prolonger la révolution.*

Les écueils ſont ſi dangereux ſur cette nouvelle mer, pour les premiers navigateurs qui doivent la parcourir, qu'il faut de leur part un tact & une prudence extrêmes pour les éviter tous;

& qu'on ne peut en aborder un, ſans courir les riſques de périr à l'inſtant, ou de rentrer dans un nouveau cahos révolutionnaire, dont les chances mille fois plus hazardeuſes que les premières, offrent peu de ports de ſalut.

Cette difficulté de conſolider une *nouvelle Conſtitution*, a toujours paru ſi conſidérable que, dès la plus haute antiquité, nous voyons les *légiſlateurs* emprunter l'autorité des *dieux* pour y parvenir, ou au moins y intéreſſer les hommes par des *ſermens ſolennels*: & pour ne parler que des peuples libres; *Licurgue* fait *jurer* aux Spartiates qu'ils ne conſentiront à aucun changement, dans la conſtitution qu'il leur a donnée, *avant ſon retour;* & il ne reparaît plus! A Rome, le Sénat élève des *AUTELS* à ſon *PREMIER LÉGISLATEUR Romulus*, & ſon ſucceſſeur *Numa* ne parle que par l'inſpiration de la *nimphe Égérie* . . !

Combien doit donc être intéreſſante l'hiſtoire d'un grand peuple, qui ne pouvant efficacement employer ces moyens ſurnaturels, eſt forcé de s'en repoſer ſur la ſurveillance, l'énergie & la ſageſſe de ſes magiſtrats, pour conſerver ce *Palladium* ſa-

cré de sa liberté ? Ce *Palladium* à qui il ne peut être porté la moindre atteinte, sans qu'il ne disparaisse sur-le-champ, en livrant à une nouvelle fureur tout ce qu'il couvrait de son ombre tutélaire !

C'est cette partie *saillante* de l'histoire de la République, que je me propose d'écrire aujourd'hui, non dans l'intention de relever avec amertume, les erreurs qui ont été commises, mais pour prouver, *d'une part*, qu'avec une conduite soutenue, *semblable* à celle suivie d'abord par le *Directoire constitutionnel*, la République se trouverait parfaitement consolidée en ce moment, & jouirait, à l'ombre de la paix, de la plus grande prospérité ; & *d'autre part*, que le *seul moyen* de réparer *les nombreuses fautes du gouvernement* qui lui a été substitué, consiste à *revenir promptement & franchement*, *aux véritables principes constitutionnels*, tous autres, *quels qu'ils soient*, ne pouvant jamais présenter que de misérables palliatifs.

Si quelques hommes puissans aujourd'hui & d'autres encore, se trouvent blessés dans cet ouvrage, c'est qu'il est impossible à un contemporain, d'écrire l'histoire de son pays, sans tomber dans cet

inconvénient ; car pour la rendre utile, il doit néceſſairement faire connaître à ſes concitoyens, en inſtruiſant la poſtérité, & ceux qui n'ont ceſſé de travailler à leur bonheur, & ceux qui ont été les artiſans de tous leurs maux ! Je n'aurais donc pu, ſans en faire perdre tout le fruit, ſacrifier à des conſidérations particulières, ni la *vérité* des faits, ni les *conſéquences* qui peuvent ſervir à la liberté & au bonheur de ma patrie, qui en découlent néceſſairement.

Je ne parlerai point du voile *anonyme* dont je crois devoir *encore* m'envelopper ; qu'il ſuffiſe de ſavoir que des nombreux faits, dont ſe compoſe cette hiſtoire, il n'en eſt aucun dont je ne ſois parfaitement certain & dont je ne puſſe même facilement, au beſoin, donner des preuves *irrécuſables.*

NOTE

SUR LES JOURNÉES

DES 18 ET 19 BRUMAIRE.

L'IMPRESSION de cet ouvrage, commencée dès avant le mois de vendémiaire, n'ayant pu, pour quelques causes particulières, être entièrement terminée avant la fin de frimaire, & conséquemment que bien long-tems après les derniers événemens révolutionnaires, mon projet avait été d'abord, pour achever de compléter *l'histoire du gouvernement* DIRECTORIAL, d'y ajouter un *chapitre supplémentaire;* mais ces événemens sont si récens, les *conséquences* à en tirer si clairement *indiquées dans tout le cours de cet ouvrage*, qu'en prenant la plume, je me suis convaincu que je ne pourrais que me *répéter*, en même-tems que rappeler des faits qui ne présenteraient en ce moment qu'un *trop faible* intérêt, malgré quelques anecdotes & des rapprochemens assez piquans dont j'aurais pu les assaisonner.

Le grand objet dont doivent essentiellement s'occuper aujourd'hui tous les citoyens, est

l'affermiſſement de la liberté ſur des fondemens inébranlables ; & l'on y parviendra ſûrement bientôt, puiſque, par un *concours* auſſi heureux qu'il était imprévu, *les* DEUX HOMMES, *qui en France ſont les plus forts de l'opinion & de la confiance publiques, reſtent* SEULS *à-peu-près les maîtres de les aſſeoir* eux-mêmes.

J'aurais pu facilement encore ſaiſir cette occaſion pour émettre quelques idées ſur le *PROJET* d'un *NOUVEAU pacte ſocial ;* mais loin de m'être laiſſé ſéduire par un ſemblable *projet*, l'on verra au contraire, *vu la* SEULE GARANTIE INFAILLIBLE *que je croie poſſible de donner à* TOUTE CONSTITUTION LIBRE QUELCONQUE, *néceſſairement fondée ſur la* SÉPARATION DES POUVOIRS, combien mes principes ſont éloignés de tout *changement* BRUSQUE à cet égard.

Je laiſſe donc cet ouvrage tel qu'il a été livré à l'impreſſion, ſans y changer un ſeul mot, ni *ſur les perſonnes*, ni *ſur les choſes :* j'ai lieu de croire qu'il n'en paraîtra que plus intéreſſant.

ERRATA.

Page 11, ligne 15, au lieu de *qui étaient* lifez *qui l'étaient.*

Page 31, ligne 9, au lieu de *compté*, lifez *comptés.*

Même page, ligne 14, au lieu de *l'attribution*, lifez *& l'attribution.*

Page 68, ligne 11, au lieu de *une nation*, lifez *d'une nation.*

Page 69, ligne 11, au lieu de *devait* lifez *devrait.*

Page 122, ligne 23, au lieu de *de recevoir*, lifez *d'en recevoir.*

Même page, dernière ligne, au lieu de *les vaiſſeaux*, lifez *ſes vaiſſeaux.*

Page 143, ligne 21, au lieu de *ceux qui*, lifez *dans ceux qui.*

Page 185, avant-dernière ligne de la note, après *baſſeſſe* ajoutez *ou.*

Page 194, avant-dernière ligne de la note, au lieu de *fut*, lifez *ſoit.*

Page 196, avant-dernière ligne, au lieu de *oſitives*, lifez *poſitives.*

Page 197, ligne 24, ſupprimer le mot *plus.*

Page 214, ligne 7 de la note, au lieu de *Prôly*, lifez *Prôny.*

Page 216, dernière ligne de la note, au lieu de *remportent*, lifez *reportent.*

Page 251, ligne 21, au lieu de *délabré ne put lui empêcher*, lifez *délabrée ne put lui éviter.*

Page 262, ligne 10 de la note, au lieu de *bonne*, lifez *brave.*

Même page, ligne 11 de la note au lieu de *fierté*, lifez *ſureté.*

Page 277, ligne 8, au lieu de *ſur la tête*, lifez *ſuſpendue ſur la tête.*

Page 280, ligne 7 de la note, au lieu de *réacteur*, lifez *réacteurs.*

HISTOIRE
DU DIRECTOIRE
CONSTITUTIONNEL,
COMPARÉE A CELLE DU GOUVERNEMENT QUI LUI A SUCCÉDÉ,
JUSQU'AU 30 PRAIRIAL AN 7.

CHAPITRE PREMIER.

Organisation.

LA cruelle tyrannie ſous laquelle avait gémi pendant près de deux ans, la Convention nationale, l'avait rendue tellement ombrageuſe, après la journée du 9 thermidor, que les comités de gouvernement qu'elle organiſa après cette époque, ne purent jamais prendre ni vigueur, ni courage : delà s'enſuivirent, d'un côté, l'horrible réaction qui plaça ſous les poignards tous les amis de la République ; & de l'autre, les revers accablans de nos armées, accoutumées à vaincre ſous un gouvernement vigoureux qui allia tant de grandes conceptions à tant de tyrannie & tant de cruautés, effet naturel de l'immenſité des affaires & de la multi-

plicité des membres de ce gouvernement. Chacun d'eux, pour n'en point laiſſer en arrière, étant chargé d'un ſervice particulier, lui donnait la teinte qui lui était propre ; ainſi, par exemple, la guerre proſpéra entre les mains de l'un d'entr'eux, tandis que tous les ſentimens généreux furent étouffés dans l'intérieur, ſous la verge tyrannique d'un autre.....! L'on manqua d'harmonie dans le tout, préciſément pour avoir voulu trop augmenter la vigueur de chaque partie : mais dans le comité qui succéda à celui-ci, l'impéritie le diſputa conſtamment à la puſillanimité, & tous les maux auxquels on avait échappé jusqu'alors, s'organiſèrent ; l'on ne fut plus, il eſt vrai, traîné *juridiquement* à l'échafaud, condamné par les plus odieux de tous les tribunaux (1), mais par-tout les poignards de la réaction atteignirent leurs victimes, & les comités de gouvernement tremblans devant l'inquiète jalouſie de la Convention, reſtèrent ſans forces & ſans moyens pour s'oppoſer au relâchement & à la déſorganiſation qui firent ſentir enfin l'indiſpenſable néceſſité

(1) « Il n'y a point (dit Montesquieu, grandeur et décadence des Romains, chap. 14.) de plus cruelle » tyrannie, que celle que l'on exerce à l'ombre des » lois, & avec les couleurs de la juſtice ».

de ſubſtituer au gouvernement révolutionnaire, un gouvernement conſtitutionnel ſous lequel chacun ſerait forcé de courber la tête.

Les décrets des 5 & 13 fructidor, qui obligeaient les aſſemblées électorales à choiſir les deux tiers des membres du Corps légiſlatif au moins, parmi ceux de la Convention, ſervirent de motif aux ennemis de la République, mis en mouvement par la faibleſſe des comités de gouvernement, pour ſoulever contre elle une foule d'excellens citoyens, ſous le prétexte ſpécieux d'une violation de principes conſtitutionels, lorſqu'il était évident, au contraire, que le mode preſcrit par les ſages diſpoſitions de ces décrets, qui, peut-être, euſſent dû faire partie de l'acte conſtitutionnel lui-même (1), ne devait être conſidéré que comme une meſure de précaution pour aſſurer ſon affermiſſement.

De là les évènemens ſanglans du 13 vendémiaire, après leſquels l'on s'empreſſa d'organiſer, comme étant la ſeule planche de ſalut, le gouvernement conſtitutionnel.

---

(1) Cet article *exceptionnel* n'eût point été le ſeul de ce genre dans la Conſtitution ; les articles 135 & 136 en fourniſſaient déjà des exemples fort ſages.

Cet établiſſement eut à cette époque, l'approbation bien prononcée de *tous les républicains* ; pluſieurs d'entr'eux craignirent ſeulement qu'il ne pût parvenir à ſe conſolider ; auſſi vit-on les premiers magiſtrats de la République très-embaraſſés de trouver des hommes qui vouluſſent ſe dévouer à les ſervir, tant l'on était perſuadé généralement que cette autorité ne pourrait ſe ſoutenir, & qu'elle ſerait bientôt infailliblement la victime de quelque ſanglante cataſtrophe.

Cinq anciens membres de la Convention nationale, membres auſſi de l'un ou de l'autre conſeil légiſlatif, eurent cependant le courage d'accepter ces emplois périlleux, lorſqu'ils auraient pu s'envelopper, comme tant d'autres dans ces momens de criſe, de l'inviolabilité ſénatoriale.

Ces membres n'étaient pas tous les plus marquans de la Convention, mais des motifs particuliers déterminèrent la nomination de quelques-uns d'eux, & l'on chercha à éviter pour les autres, d'appeler à ces emplois éminens, des hommes trop paſſionnés, ou contre leſquels il s'était élevé des préjugés défavorables, bien ou mal fondés ; ainſi *Barras* y fut porté en récompenſe des ſervices qu'il venait de rendre à la Convention le 13 vendémiaire,

comme chef de la force armée; *Letourneur*, en remplacement de *Carnot* qui avait d'abord été désigné, comme chargé alors de la partie de la guerre au Comité de salut public; *Sieyes*, *Rewbell* & *Réveillère*, comme des patriotes sages & éclairés.

Sieyes, qui jusqu'alors avait traversé, avec tant de prudence, la révolution, ne crut pas que le temps fût encore venu de s'exposer sur la brêche, & en conséquence il n'accepta point sa nomination (1); sur son refus, l'on

---

(1) Il est très-curieux de rapprocher le discours de réception de *Sieyes*, comme membre du Directoire en *l'an 7*, de son refus d'accepter la même place en *l'an 4*: « *Lorsque*, dit-il, *la patrie appele ses enfans à la servir* » *dans des momens difficiles*, son invitation prend aux » yeux de tout bon citoyen, *le caractère du commande-* » *ment*; alors, celui-là même qui sent mieux tout le » prix de la tranquillité, celui qui, en d'autres temps, » aurait fortement manifesté son goût pour la retraite » & les douces habitudes d'une vie simple, suspend tous » ses plans de bonheur particulier pour *obéir au senti-* » *ment d'un devoir rigoureux*, & *il se rend sans hésitation* » *au poste*, *quelqu'il soit*, qui lui est désigné par la » confiance publique. »

L'explication de cette apparente contradiction pourra se trouver dans un second rapprochement qui n'est pas moins curieux, & qui prouve qu'en l'an 4, *Sieyes* pouvait n'être pas encore *entièrement décidé* pour le systême ré-

en revint à *Carnot*, dans l'efpoir, qui, en effet, fe réalifa bientôt, qu'il parviendrait *à réorganiser la victoire* que le débile Comité de falut public avait, depuis fa retraite, laiffé fuir de nos drapeaux, & fur laquelle, cependant, l'on ne pouvait fe diffimuler qu'était affis le plus folide fondement de la République.

Carnot, malgré fes talens que perfonne ne conteftait, avait à vaincre, non-feulement les préjugés de cette multitude qui repouffait, fans diftinction & fans examen, tout ce qui avait tenu à l'ancien Comité de falut public, multitude qui était facile à ramener en l'éclairant; mais encore la haine, la fureur & toutes les paffions de la plupart de ceux qui avaient eu à fouffrir perfonnellement de ce Comité,

---

publicain. --- » J'efpère prouver (*écrivait-il en 1791*) non » que la monarchie eft préférable dans telle fituation; mais que *dans toutes les hypothèfes, on y est plus libre* » *que dans la république.* » (Journal de l'Affemblée Constituante.) Et en l'an 7, au 10 août, comme président du Directoire, il dit : « *Ce ne font point des Républicains,* « ceux dont *l'ame fervile ne faurait concevoir que les* « *fondateurs de la liberté foient des Républicains.* » Ainfi, en 1791, voilà *Sieyes* qui veut prouver qu'on *eft plus libre dans une monarchie que dans une république*, & qui, en l'an 7, *s'indigne qu'il y ait des ames affez viles* pour ne point *concevoir* qu'il eft républicain !!

particulièrement de plusieurs représentans du peuple, ainsi que de ceux qui avaient élevé sur ses débris, leur propre puissance.

Les dangers à courir étaient donc plus grands pour lui que pour tout autre; il connaissait *l'opposition menaçante* qu'avait mise à sa nomination, une partie nombreuse des deux conseils, qui, à chaque instant, pouvait devenir la plus influente : N'importe! Il connaît les véritables besoins des armées, *qui ont vaincu pendant deux ans, sous sa direction*, il a la conscience de pouvoir leur faire encore retrouver les sentiers de la victoire, il ne consulte que le bien de la patrie, il cède aux vœux de la majorité de ses collégues, & quitte les bancs tranquilles du conseil des Anciens, pour s'élancer sur cette mer remplie d'écueils, où il devait enfin (1) périr, après l'avoir toute-

(1) Carnot avait évité tant de dangers dans le cours de la révolution, depuis *la lettre de cachet* lancée contre lui sur la fin de 1788, pour avoir osé prendre, à cette époque, *quoiqu'officier*, la défense des *soldats patriotes* de Champagne, *jusqu'à sa proscription en masse*, comme membre du Comité de salut public, proscription à laquelle il avait échappé, malgré l'acharnement de ses ennemis, par la justice & la fermeté de la Convention, qu'il croyait que *jamais il n'en deviendrait la victime* : la sécurité qu'il conserva jusqu'au moment où l'on vint

fois illuſtrée par de nouveaux triomphes. En y entrant, il ne pouvait même ignorer que ſi la plupart de ſes nouveaux collégues n'étaient pas ſes plus mortels ennemis, ils étaient au moins les intimes amis de pluſieurs d'entr'eux, & qu'ils annonçaient eux-mêmes avoir de fortes raiſons de plaintes contre lui (1).

---

pour l'arrêter, à trois heures, dans ſon lit, la nuit du 17 au 18 fructidor, *quoiqu'il fut averti, par voie ſure, dès une heure après midi*, que les ordres étaient donnés *pour l'aſſaſſiner dans la nuit; & à onze heures que les aſſaſſins étaient raſſemblés dans le jardin du Luxembourg*, cette ſécurité prouve qu'il a cru, juſqu'au dernier moment de ſon exiſtence politique, à cette eſpèce de *providence révolutionnaire* en ſa faveur; ſans doute il y *croit plus que jamais*, puiſqu'il exiſte encore & n'a point été à *Sinamary*.

(1) Rewbell n'avait pas oublié *que ſa conduite* & celle de son ami *Merlin* (de Thionville), *à Mayence*, (*qui eût pu tenir au moins un mois de plus, et qui alors eût été ſecouru*), *avait été vivement cenſurée au Comité de ſalut public.*

Reveillère ſe rappelait que lui & *ſes meilleurs amis* avaient long-temps vécu proſcrits à la ſuite du 31 mai, pendant que Carnot était membre de ce Comité.

Barras, enfin, ne pouvait avoir oublié qu'il avait été rappelé, par ce Comité, de ſa miſſion dans le Midi, où il s'était déshonoré par les excès les plus révoltans. Quant à ſes liaiſons particulières, *Fréron* y tenait le premier rang avec Tallien; ce même *Fréron*, qui ayant attaqué Carnot d'une manière atroce, dans le Journal

Depuis même qu'ils étaient directeurs, il savait qu'après le refus de *Sieyes*, ils ne lui *avaient offert le ministère de la guerre*, que pour l'éloigner à la fois du Directoire & du Corps législatif, & pour le sacrifier ensuite lorsqu'ils ne l'eussent plus jugé nécessaire à la conduite des armées : ce fut le seul motif qui lui fit alors refuser ce ministère où il eût pu se rendre utile. N'ayant pas la même espèce de danger à courir comme membre du Directoire, il accepta, avec d'autant plus d'espoir de parvenir à y faire le bien, qu'il aimait & estimait *Letourneur*, par lequel il savait être apprécié à son tour; il comptait aussi sur la *probité sévère* de Réveillère, dont on faisait *beaucoup de bruit* à cette époque, & enfin sur l'amour du bien public qu'il ne pouvait se refuser alors de supposer à ceux qui venaient réçemment de réunir en leur faveur, la confiance du Corps législatif.

---

l'*Orateur du Peuple*, & qui, ayant refusé de lui en rendre raison, eut l'inconcevable lâcheté de s'entendre répéter tous les jours, pendant long-temps. en présence de ses collégues, & dans le sein même de la Convention, la menace de *cent coups de bâton*, sans que cette menace eut produit *d'autre effet* sur ce *chef des réacteurs*, que de le rendre entièrement *muet*, sur le compte de *Carnot*, dans son *Orateur du Peuple.*

Le Directoire fut donc organisé ; mais il n'eut pas plutôt surmonté les premières difficultés, qu'il se trouva entouré d'une foule d'ennemis puissans, jusque dans le sein même du Corps législatif : toutes les factions, tous les partis se réunirent pour l'attaquer. Quelques ex-conventionnels, membres du Corps législatif, s'irritèrent de voir des hommes au-dessus desquels leur orgueil les élevait, occuper à leur exclusion les premières places de l'État : ils parurent, dans leurs sollicitations auprès de lui, plutôt exiger que recommander......! Ils poussèrent la morgue jusqu'à lui rappeler qu'il n'était que l'ouvrage de leurs mains, & à lui insinuer qu'il devait se plier à leurs caprices ; la résistance les enflamma : *de là les premiers germes de dissention, entre les Conseils & le Directoire.*

Quelques autres ex-conventionnels, qui ne faisaient plus partie de la Représentation nationale, s'irritèrent également de ne pouvoir obtenir du Directoire tous les premiers emplois exécutifs, ministériels, diplomatiques & autres laissés à sa disposition, & auxquels ils se prétendaient des droits incontestables ; la préférence donnée à l'un enflammait l'amour-propre & la fureur des autres ; il en fut de même d'une foule d'autres citoyens, dans leurs pré-

tentions exclufives de remplir les principaux emplois publics, *tant civils que militaires.* Ceux qui réuffirent, ne crurent avoir obtenu que ce qui leur était rigoureufement dû, & ceux qui échouèrent ne le pardonnèrent point au Directoire, que la faibleffe du gouvernement auquel il venait de fuccéder, leur faifait confidérer comme *l'inftrument paffif* de leur ambition : ne pouvant être fatisfaite ni auffi promptement ni auffi complétement qu'ils le défiraient, ils ne virent plus alors en lui qu'une autorité ennemie qu'ils devaient travailler à détruire.

D'un autre côté, formé de cinq membres de la Convention, le Directoire eut pour ennemis tous ceux qui étaient de cette affemblée qui avait fondé la république.

Ils reprochèrent à *Barras*, avec fon immoralité, d'avoir été le général de vendémiaire, en fe diffimulant que c'était eux feuls qui avaient rendu cette journée indifpenfable ! A *Carnot*, qu'il avait été du comité *décemviral*, fans vouloir fe rappeler, qu'étranger à toutes les horreurs qui s'y étaient commifes, il ne s'y était occupé qu'à préparer les victoires qui avaient confolidé la République ! A *Réveillère* & à *Letourneur*, leur pareffe & leur incapacité, quoique le dernier eut donné, tant à la Convention qu'à l'affemblée qui l'avait précédée,

& dans une foule de miſſions délicates, mille preuves du contraire; ils attaquèrent *Rewbell* enfin, ſur ſa brutalité & *notamment* ſur ſa *probité*, ainſi que ſur celle des agens dont il s'entourait.

Ils oppoſèrent de plus habilement, les uns aux autres, les membres même du Directoire, ſoit en excitant leur amour-propre, ſoit en rappelant des ſouvenirs, & en cherchant à reſſuſciter des préventions & des haines!

Le bien public l'emporta, pour le moment, ſur toutes ces ſourdes menées: *& l'union*, qu'on en voulait éloigner, *s'établit au Directoire*; mais elles n'en furent pas moins les germes qui produiſirent l'exploſion par laquelle il fut détruit dans la ſuite.

Le premier pas du Directoire dans ſa carrière politique, dut être de jeter les yeux autour de lui & de ſonder les plaies de l'Etat: il reconnut bientôt que les factions, loin d'être éteintes, n'avaient fait que prendre une nouvelle activité dans les événemens de vendémiaire, les vaincus ne pardonnant pas leur défaite & les vainqueurs ne bornant point l'excès de leurs prétentions; qu'une grande quantité *des élections faites en l'an* 4 (élections qui euſſent dû être renouvelées après le 13 vendémiaire), ſe reſſentaient en beaucoup d'endroits du relâchement du gouvernement qui avait laiſſé organiſer la

réaction : que la guerre *civile* de la Vendée & des chouans était plus active que jamais, & menaçait même d'embrâser quelques-uns des départemens avoisinant le siège du gouvernement : *que les lois existantes* étaient évidemment insuffisantes pour s'opposer efficacement à la rentrée des émigrés & des prêtres déportés : qu'une *horrible famine* désolait l'État depuis long-temps, & notamment la commune de Paris qui coûtait à nourrir des sommes énormes *à la République* : que l'on était par-tout encombré de *papier-monnaie* tellement discrédité & se discréditant encore tellement tous les jours, que ce n'était qu'avec la plus grande peine, qu'on pouvait s'en procurer les choses les plus utiles à sa subsistance : *que le crédit public* était entièrement anéanti & le trésor de l'État épuisé; que les *colonies* étaient prêtes à s'échapper des mains de la Métropole : *que la marine* était presque anéantie : que *l'instruction publique* était abandonnée à un tel point, que la République était menacée du plus dégoûtant vandalisme : que la bonne foi, l'essence du *commerce*, en était par-tout bannie : que *l'agriculture* était négligée & presque abandonnée par suite du maximum, des réquisitions & du discrédit progressif des papiers; *que l'esprit public*, ce saint enthousiasme de la liberté, cette éner-

gie républicaine, était parvenu au dernier point de dégradation & menaçait la République d'une diſſolution prochaine : *que les armées enfin*, ſi long-temps victorieuſes, avaient par-tout eſſuyé des revers conſidérables, revers qui avaient entraîné un découragement funeſte & pouvaient faire craindre les plus grands malheurs, s'il n'étaient au plutôt réparés. . . .!

Plus cette ſituation était alarmante, plus le Directoire ſentit augmenter ſon courage : il ſe hâta de s'entourer de miniſtres qui puſſent l'aider dans ſes projets de reſtauration générale; & lorſqu'il s'apperçut que le genre & l'étendue des talens de quelques-uns d'entr'eux ne répondaient point à ſes vues, il ne les changea que pour leur conférer d'autres emplois honorables & de confiance, voulant ainſi attacher à ſon adminiſtration par de bons traitemens faits à ceux qui d'abord s'y étaient dévoués, tous ceux qui ſeraient capables de la faire proſpérer ; c'eſt d'après ces principes que *Aubert-du-Bayet* fut envoyé à Conſtantinople, en quittant le miniſtère de la guerre ; *Faypoult* à Gênes, en quittant celui des finances, & que *Géniſſieux* fut nommé commiſſaire près le tribunal de caſſation, en ſe retirant de celui de la juſtice. . . . Ces principes ſages ne furent abandonnés que quand les factions

eurent trouvé le moyen de femer la difcorde parmi les membres du Directoire, ce qui ne tarda pas à amener fa diffolution & tous les maux qui n'ont ceffé depuis d'accabler la République.

La Convention avait fixé provifoirement à *fix* le nombre des Miniftres; mais l'audace des ennemis intérieurs, la rentrée prefque publique des émigrés, l'incroyable activité des prêtres fanatiques, déterminèrent bientôt le Directoire à folliciter l'établiffement d'un *feptième* miniftère, celui de la police générale.

Il ne crut pas toutesfois devoir s'en repofer entièrement & aveuglément fur le zèle & les talens des Miniftres; il penfa que dans la crife où fe trouvait la République, & au moment de l'organifation d'un nouveau gouvernement, les premiers magiftrats, directement choifis par les repréfentans de la nation, devaient, autant que poffible, tout voir par eux-mêmes, fachant que fouvent les plus petits objets en apparence, s'ils font négligés, peuvent nuire effentiellement aux mefures les plus vaftes & les mieux concertées : ce n'eft pas qu'il defcendît dans les détails minutieux, quoi qu'importans, d'exécution, particulièrement réfervés aux miniftres, mais il crut devoir s'affurer d'une part, qu'ils ne fe laiffaient point tromper par

leurs bureaux ; & d'une autre, qu'ils suivaient constamment, dans leurs administrations respectives, son esprit & ses vues : une marche moins surveillante lui eût paru entièrement contraire à l'esprit de la Constitution, & trop se rapprocher du gouvernement héréditaire où les chefs presque toujours incapables, sont obligés de s'en rapporter *aveuglément* à leurs ministres ; il pensa aussi, par ce moyen, pouvoir parvenir à déjouer, en grande partie, la multitude d'intrigans de toute espèce qui ne manquent jamais d'assiéger les ministres, en les forçant de soumettre les parties les plus importantes de leur travail à son examen.

Comme souvent la lecture d'un rapport ministériel n'eût point suffi pour éclairer le Directoire, aussi bien qu'il le désirait, il dut distribuer le travail de tous les ministères entre ses membres, afin d'examiner en détail ceux qui demanderaient le plus d'attention & lui en faire son rapport particulier : cet ordre de travail nécessita l'organisation de quelques bureaux au Directoire, dont les membres, à la vérité, devaient être *peu nombreux*, *mais bien choisis*. La création de ces bureaux a été souvent critiquée, soit par des hommes qui trouvaient trop de difficultés à *circonvenir* deux autorités pour parvenir à leur but, soit par d'autres qui

n'avaient point affez examiné la nature de notre gouvernement ; mais pour peu que l'on veuille y réflechir, l'on fe perfuadera aifément que forcer le Directoire à s'en rapporter aveuglément aux miniftres, c'eft conftituer fes membres en véritables *rois fainéans* (1) et les mettre dans *l'impoffibilité phyfique de furveiller* les miniftres, qui ne lui laifferont plus voir alors que ce qu'ils auront intérêt de leur montrer; envain jouira-t-il du droit de les deftituer & de les mettre en jugement; il eft évident qu'alors il ne pourrait plus jouir de ce droit qu'à l'occafion de quelque grande *cataftrophe, qu'il eût évitée avec une furveillance active*, telle que celle qu'il avait établie, & qu'en bonne adminiftration, il convient toujours beaucoup mieux de prévenir que de punir.

Pour l'exercer avec plus de facilité & de fruit, l'un de fes membres, *Rewbell*, fut fpécialement chargé des parties d'adminiftration confiées aux miniftres de la juftice, des finances & des relations extérieures; un autre, *Letourneur*, le fut de *la marine* & des *colonies*;

(1) Sans doute que les *Directeurs Bataves*, qui furent *arrêtés par ordre de leurs ministres*, avaient fuivi ce fingulier fyftème, auffi ridicule en lui-même que dangereux pour la République dans fes conféquences.

le troisième, *Carnot*, *de la guerre*; le quatrième, *Barras*, de *la police* & de quelques autres parties placées dans les attributions du ministre de l'intérieur; le cinquième enfin, *Réveillère*, de l'éducation, des sciences, arts, manufactures, &c. ressortissant à ce même ministère. Cette distribution de travail ne fut pas, toutesfois, tellement exclusive, que les circonstances n'amenassent respectivement, de tems à autre, quelques exceptions à cet ordre généralement établi.

Indépendamment de cette distribution de travail journalier, il en fut fait temporairement une autre parmi les membres du Directoire, pour la nomination de ses commissaires & autres agens du gouvernement; cette nouvelle distribution se fit par arrondissement de territoire, & chaque directeur, à-peu-près, fut chargé de celui où se trouvait son propre département; ainsi *Rewbell* eut l'arrondissement de l'*Est*, où se trouvaient les départemens des *Haut* & *Bas-Rhin*; *Carnot*, celui du *Nord*, dont faisait partie le département du *Pas-de-Calais*; *Réveillère*, celui de l'*Ouest*, où se trouvait le département de la *Vendée*, & *Barras* celui du *Midi*, où était le département du *Var*; *Letourneur* seul eut un arrondissemement qui lui était entièrement étranger.

C'eſt principalement dans ces départemens reſpectifs, plus particulièrement connus de chacun d'eux, où en examinant les choix qui y ont été faits par le Directoire *à cette époque*, l'on pourrait le mieux s'aſſurer de l'eſprit qui animait chacun des directeurs chargé de les propoſer à ſes collégues.

Le gouvernement ainſi organiſé, chacun de ſes membres & tous enſemble ne ſongèrent plus qu'à le conſolider, en tirant promptement les affaires du cahos inextricable où les avait laiſſé tomber le gouvernement proviſoire auquel il avait ſuccédé; ſes regards ne dûrent pas ſe porter sur telle ou telle partie excluſivement, mais ſur toutes à la fois, toutes ſe trouvant alors à-peu-près dans le même état d'abandon & de délabrement; il en fut, cependant, qui fixèrent plus particulièrement ſon attention, comme étant d'une importance plus urgente, telles que la *police*, les *ſubſiſtances*, la *guerre*, les *finances*, &c. ainſi que la nomination de ſes commiſſaires & autres agens exécutifs.

Après avoir terminé celle des miniſtres, il s'occupa de celle-ci, dont la Conſtitution & les lois l'avaient expreſſément chargé, & qui devait terminer l'organiſation du gouvernement conſtitutionnel. Dès les premiers pas, il ſe

préfenta à cet égard de très-grandes difficultés, provenant, en grande partie, du réfultat des dernières élections ; en effet, les affemblées électorales ayant été obligées de choifir les deux tiers au moins des membres du Corps légiflatif à nommer, parmi ceux de la Convention, elles ne s'attachèrent point, à beaucoup près, à faire ce choix parmi les anciens députés de leurs départemens refpectifs, de manière que chaque nouvelle députation fe trouva, pour ainfi dire, étrangère en *majorité* au département qui l'avait élue, & hors d'état, conféquemment, de donner au Directoire des renfeignemens fatisfaifans fur les citoyens propres à y remplir, foit les fonctions de commiffaires, foit toutes autres fonctions publiques à fa nomination.

D'un autre côté, la dégradation de l'efprit public, à l'époque des élections, ayant donné des inquiétudes fur les choix qui, dans plufieurs départemens, en avaient été le réfultat, le Directoire ne penfa pas qu'il fût très-prudent de faire repofer exclufivement fa confiance, ni fur *le troifième tiers* des membres nommés au Corps légiflatif, ni *en général* fur les adminiftrateurs centraux & municipaux qui élus dans tout autre efprit, lui euffent été de la plus grande reffource pour le diriger dans fes choix.

Il ne s'en adreſſa pas moins, par une circulaire, à toutes les députations, pour les inviter à lui donner à cet égard, tous les renſeignemens qui dépendraient d'elles : il arriva ce qu'il était naturel d'attendre de cette invitation, c'eſt que très-peu de députations purent parvenir à ſe réunir pour préſenter un vœu commun au Directoire ; que quelques-unes lui en préſentèrent que des renſeignemens confidentiels lui firent conſidérer comme étant au moins hazardés ; que la plupart d'entr'elles enfin, *ſe diviſèrent* & lui firent de doubles préſentations, dans un ſens abſolument oppoſé : dès lors, ces recommandations dûrent perdre leur plus grande influence près du Directoire ; il n'eut pas, pour ſe déterminer, à *compter* les voix, mais bien plutôt à *les peſer*, ſuivant la confiance que lui inſpiraient les divers membres d'où elles émanaient ; de là les *mécontentemens & les plaintes amères* d'un très-grand nombre de députés, *contre le Directoire & individuellement contre celui de ſes membres* qu'ils ſavaient être plus particulièrement chargé de ce travail dans tel ou tel département ; ce mécontentement & les plaintes augmentèrent, lorſqu'il fut connu que la plupart des choix faits par les adminiſtrations de département, des commiſſaires *proviſoires* du Directoire, n'avaient point été confirmés par

lui : ce changement cependant, était une suite rigoureuse des mêmes principes & de la *surveillance*, qu'il devait exercer par la *voie de ses commissaires*, sur ces administrations; mais chaque députation & sur-tout le dernier tiers, se trouvant engagés, par amour-propre, à soutenir les choix de l'assemblée qui les avait choisis, ne virent pas avec indifférence le peu de confiance que le Directoire mettait dans les corps administratifs, en refusant de confirmer les commissaires provisoires qu'ils avaient nommés : ce mécontentement fut bientôt partagé, non-seulement par les administrateurs eux-mêmes, mais encore par tous ceux de leurs administrés qui avaient concouru directement ou indirectement à leur nomination; aussi ces opérations *nécessaires* furent-elles les premiers germes d'animadversion d'un grand nombre de citoyens, de toutes les classes, contre le Directoire; mais cette funeste division ne fut que la suite inévitable de la corruption de l'esprit public à l'époque des élections de l'an 4, corruption qui avait déjà amené les sanglans événemens de vendémiaire, en soulevant une grande masse de citoyens, amis des principes & de la liberté, mais alors égarés par des suggestions perfides, contre la Convention nationale.

Le Directoire ne dut, ſans doute, pas balancer entre les devoirs rigoureux qu'il avait à remplir à cet égard, & la crainte de ſe faire perſonnellement des ennemis dès ſes premiers pas ; s'il eût dépendu de lui de changer un pareil ordre de choſes, il eût été très-coupable de n'avoir pas fait tous ſes efforts pour y parvenir, mais le gouvernement ne lui avait été confié, que lorſqu'il n'était plus temps de s'y oppoſer & qu'il n'était plus queſtion que de s'occuper des moyens de le corriger.

Le Directoire donc, ne pouvant ni s'en rapporter entièrement aux renſeignemens donnés par les députations, ni à ceux qu'auraient pu lui fournir les adminiſtrations, ſe trouva dans un extrême embarras; il fallait, cependant, poſer des principes pour ſe tirer de ce labyrinte, & voici ceux qui le dirigèrent : toutes les fois que les députations lui parurent être dans *le ſens indiqué par la Conſtitution*, il ſe fit un *devoir* de ſouſcrire aux choix qui lui furent indiqués par elles, ou par les adminiſtrations nommées par les mêmes aſſemblées électorales ; pour tous les autres départemens, il s'adreſſa pour obtenir des renſeignemens, ſoit aux anciens membres de la Convention, la plupart membres du Corps légiſlatif, ſoit à des citoyens

parfaitement connus pour en aimer les principes ! Si donc il a été commis des erreurs dans ce travail, ce n'est point à lui qu'elles doivent être imputées, mais bien à la nature même de ce travail immense, qui ne permettait guères qu'il pût en être autrement : ces erreurs eussent été bien plus grandes encore, s'il s'en fût entièrement rapporté aux administrations centrales, & qu'il eût aveuglément confirmé tous ses choix ; ce mode d'ailleurs aurait eu le très-grand inconvénient d'avoir laissé les nominations des agens chargés de surveillance, *à ceux même qu'ils étaient chargés de surveiller !* Si les nominations *provisoires* des commissaires, avaient été confiées aux administrations, c'est que cette marche était indispensable pour mettre *promptement* en mouvement tous les rouages du nouveau gouvernement, mais ces *nominations provisoires* ne pouvaient être considérées que comme le sont en architecture, les centres d'un pont, que l'on supprime quand la clef est posée.

Les réclamations sur ce travail du Directoire, devinrent cependant si vives, que quoiqu'il s'y fût, jusqu'à un certain point, attendu, il en fut effrayé, & il se décida, en conséquence, à une mesure qui prouva bien son désir du bien public, mais qui fut universellement blâmée

& qui devait l'être, en ce qu'elle était entièrement contraire aux principes qu'il avait adoptés pour ces nominations ; principes dictés par l'esprit de la Constitution, & les circonstances qui avaient acompagné son établissement.

Il écrivit une circulaire aux administrations, non-seulement pour leur demander des renseignemens sur la conduite & la moralité de ses commissaires, mais encore pour leur insinuer qu'il croyait avoir été trompé sur ses choix ! Ce qui était évidemment déplacer la surveillance & sanctionner, pour ainsi dire sans distinction, les élections de l'an 4, contre une partie desquelles il avait tant de raisons de se tenir en garde.

Cette situation donna une prodigieuse audace à ses ennemis & découragea ses amis ! Il ne tarda pas à s'appercevoir, de sa faute, mais elle était d'une difficulté extrême à réparer, en ce qu'elle avait apporté une grande déconsidération sur ses agens, & par contre-coup sur lui-même.

Les conséquences de cette mesure irréfléchie ne furent heureusement pas aussi désastreuses qu'elles auraient pu l'être, parce que le Directoire ne tarda pas à s'appercevoir de sa

faute; mais ſon retour à ſes premiers principes, déclarant une nouvelle incertitude, fit préſumer qu'il n'avait aucun plan fixe & enhardit encore ſes ennemis.

A quelques deſtitutions de commiſſaires, ſuccédèrent donc en ſens contraire des deſtitutions d'adminiſtrations, & l'on apperçut clairement l'embarras du Directoire, luttant entre deux factions également dangereuſes, & cherchant à les *écarter l'une & l'autre.*

L'on prit un moment, pour le *ſyſtème déſorganiſateur des balances*, ce tâtonnement qui n'était qn'une ſuite *inévitable* de ſon premier *mode forcé* de travail, mais qui eût pu être employé avec plus de ménagement & d'adreſſe.

Ces oſcillations finirent toutesfois par procurer en général au Directoire des agens tels qu'il pouvait les déſirer, à la réſerve d'un petit nombre d'entr'eux qui échappèrent à ſa vigilance & qui demeurèrent indignes de ſa confiance.

Il n'en fut pas tout-à-fait de même des adminiſtrations dont il ne prononça la deſtitution qu'avec beaucoup de réſerve, & lorſqu'il le jugea abſolument indiſpenſable; tant par reſpect pour les choix, même erronés du peuple, qu'à cauſe

de la ſurveillance qu'il avait établie ſur elles, par le moyen de ſes commiſſaires; & encore parce qu'il eſpéra que la Conſtitution bien établie, l'intrigue influant moins ſur les nominations, les choix du peuple ſe rectifieraient inſenſiblement d'eux mêmes.

C'eſt ſans doute ce qui n'eût pas manqué d'arriver, ſi des circonſtances étrangères à ces nominations, n'euſſent précipité la France vers une nouvelle révolution, en briſant les principaux reſſorts conſtitutionels, ainſi qu'on le verra dans la ſuite.

Paris lui avait fourni la preuve irréfragable que ſon eſpoir ne ſerait pas trompé: le Directoire avait été chargé par une loi, d'organiſer les adminiſtrations des douze arrondiſſemens de cette immenſe commune; & il n'eſt, ſans doute, pas étonnant, qu'après les événemens récens de vendémiaire, pour éviter de tomber entre les mains, non-ſeulement des machinateurs ſecrets de la conſpiration qui venait d'être déjouée, mais encore de ceux en grand nombre qu'ils avaient ſéduits, il ne ſe fut pas aſſez garanti d'un autre parti, non moins dangereux; mais il ne tarda pas à s'en appercevoir & les changemens très-prompts opérés par ſon ſecond travail, furent tels

que la *preſque totalité de ſes nouveaux choix furent confirmés, quelques mois après (en germinal an 4.), par les citoyens eux-mêmes, réunis en aſſemblées communales :* heureux préſage de ce qui devait ſucceſſivement arriver dans toute l'étendue de la République, ſans les cauſes étrangères qui malheureuſement en décidèrent autrement!

CHAPITRE II.

Police & Tribunaux.

LORSQU'A la ſuite d'une longue & orageuſe révolution, pendant laquelle toutes les paſſions les plus violentes ſe ſont exaltées & ont même été miſes en jeu comme des élémens néceſſaires, un peuple veut, tout-à-coup, la terminer par un nouvel ordre de choſes, l'on doit néceſſairement s'attendre à toutes les réſiſtances que ne peut manquer d'entraîner, dans les premiers inſtans, une ſemblable ſituation : d'un côté, des hommes froiſſés & non guéris, par la révolution, reprennent l'eſpérance de s'en dédommager ſous un régime conſtitutionnel, néceſſairemnnt moins répreſſif qu'un gouvernement révolutionnaire ; & d'un autre, des hommes violens, à conceptions hardies, ne pouvant ſupporter aucun frein, accoutumés depuis long-temps à n'en plus connaître, s'irritent de ſe voir aſſujettis à celui des lois : il en réſulte que dans un tel état, la police doit avoir un genre de ſurveillance & d'activité bien plus prononcé que dans ceux depuis long-temps

organisés ; non qu'on y doive user, à certains égards, de plus de sévérité, mais pour y plier chaque individu à l'ordre imposé par tous, sans qu'il soit besoin pour cela d'avoir recours à des moyens *extra-constitutionnels*, qui ne pourraient que le renverser au lieu de le consolider.

Le Directoire se trouvant précisément placé dans ces circonstances, dut donc, pour affermir l'ouvrage dont il avait été créé un des principaux gardiens, & pour la défense duquel il avait été particuliérement investi de tous les moyens nécessaires, s'occuper principalement de cette surveillance active, difficile, mais indispensable ; c'est pourquoi il s'empressa, ainsi que je l'ai déjà dit, de solliciter du Corps législatif un *ministère* particulier pour la police générale de la République : jamais effectivement il n'y en eut un besoin plus urgent ; les chefs des départemens révoltés entretenaient, dans toute l'étendue de la République, des intelligences secrettes, & notamment à Paris, centre toujours actif de toutes les intrigues ; la conspiration de vendémiaire avait été plutôt détournée à coups de canon, que véritablement éteinte, aucun des chefs n'ayant été puni ; la législation sur les émigrés donnait une extrême facilité à une foule de ces ennemis irréconciliables de la République, de rentrer dans son sein pour la dé-

chirer, & ils n'en profitaient que trop bien.. !

L'on parvint cependant, par quelques mesures heureuses, non-seulement à déjouer pour un tems leurs complots liberticides, mais encore à établir une confiance telle que l'on vit bientôt le crédit se ranimer; l'aisance, le luxe même succéder à la plus affreuse misère. Au nombre de ces mesures salutaires doivent être principalement compté *l'établissement des colonnes mobiles* de la garde nationale sédentaire, ordonné par le Directoire, & à *l'imitation* desquelles furent formées celles qui eurent des succès si rapides & si constans contre les rebelles des départemens de l'Ouest; *l'attribution spéciale* donnée au Directoire, de maintenir ou de rayer de la liste des émigrés, sur le rapport du ministre de la police, &c. L'on força ainsi ces dangereux ennemis de la République, & leurs partisans, à s'envelopper tous dans l'ombre, jusqu'à ce que la trop grande indulgence du Corps législatif eût relevé de nouveau leur audace & leurs espérances criminelles; alors l'on vit rentrer en foule, sur tous les points de la France, des hordes d'émigrés & de prêtres déportés, prêchant partout le fanatisme & la contre-révolution, en même temps que les égorgemens recommencèrent à Lyon & dans quelques cantons du

Midi, ſans qu'on pût parvenir à les faire punir; les tribunaux ayant, pour la plus grande partie, adopté le ſyſtème abſurde, pour ne rien dire de plus, d'abſoudre de tous les crimes relatifs à la révolution : ainſi l'on vit dans le même tems le même tribunal, celui de la Seine, renvoyer abſous, ſous les yeux même du gouvernement, & les égorgeurs de ſeptembre, & les conſpirateurs de vendémiaire.... ! Il y avait plus, les tribunaux toléraient que les défenſeurs des accuſés, ou plutôt des véritables coupables, en priſſent texte pour cenſurer, & ſouvent même *outrager* le gouvernement, dans la défenſe de leurs cliens, ſe targuant ainſi fauſſement d'un courage qu'ils n'auraient point eu, s'ils euſſent pu craindre d'être atteints des coups de l'autorité qu'ils voulaient paraître braver ! C'eſt pour ſe ſouſtraire à cette malveillance, qu'on s'abſtiendra de qualifier, que les conſpirateurs *Brothier*, *Dunan* & *Lavilheurnois* furent traduits au conſeil de guerre, comme ſimples embaucheurs, lorſque ce crime n'était qu'un acceſſoire de celui bien caractériſé de conſpiration, pour lequel ils auraient dû être pourſuivis; mais les efforts que l'on faiſait pour ſauver les coupables, & le ſyſtème bien connu du tribunal, dûrent déterminer le directoire à les pourſuivre de manière à ce qu'ils ne puſſent

échapper, ſous ce rapport, à la vengeance des lois.

Cependant l'attribution donnée de cette affaire au conſeil de guerre, réveilla les paſſions; & l'intérêt que l'on oſait prendre ouvertement à ces hommes qui s'avouaient eux-mêmes coupables & agens principaux du Prétendant, détermina le *tribunal de caſſation* à s'entremettre dans cette ſcandaleuſe affaire; & il fallut toute l'autorité du Corps légiſlatif pour arrêter ce tribunal dans ſes entrepriſes! Encore ne céda-t-il qu'accablé par les flots de l'opinion, & qu'à la crainte de ſe faire perſonnellement une affaire dangereuſe.

Cependant les conſpirateurs, par un autre effet de la même intrigue, ne furent point condamnés à la peine capitale par le conſeil de guerre! Cette ſcandaleuſe impunité donna une nouvelle activité à leurs complices & aux aſſaſſinats toujours renaiſſans de Lyon & du Midi. Les autorités locales ſe prétendant trop faibles à Lyon, pour parvenir à arrèter ce débordement de crimes, le Directoire en fit lui-même ſaiſir les chefs par un coup d'autorité (1),

(1) Il eſt étonnant que *Bailleuil*, dans ſon rapport ſur le 18 fructidor, accuſe *Carnot* d'avoir nié qu'il ſe

fondé toutefois sur l'article 145 de la Constitution. La loi du 19 fructidor vint enfin mettre un terme à toutes ces intrigues royalistes, non toutefois *par les mesures inconstitutionnelles* qu'elle prescrit, & *qui ont amené bien d'autres inconvéniens*, mais par celles de sévérité indispensables contre les prévenus d'émigration & les déportés. J'aurai occasion, au surplus, de parler en détail de cette loi, qui fait une des époques les plus remarquables de la révolution; ainsi que de ses causes & de ses effets.

Quoiqu'il en soit, depuis ce moment, les conspirateurs, couverts des livrées du royalisme, ont été assez bien contenus jusqu'à l'époque de la reprise des hostilités contre la nouvelle coalition; mais nos revers inattendus, ont depuis quelque tems, ranimé leurs coupables espérances, tant dans l'Ouest que dans le Midi, & même dans plusieurs autres parties de la République; l'on peut croire cependant, qu'ils

---

commît des assassinats, lorsqu'il *est constant* que ce fut *lui-même* qui proposa cette mesure extrême à ses collègues, contre les chefs des égorgeurs de Lyon, qui poussaient l'audace jusqu'à menacer les membres même du bureau central, de les faire *assassiner*, s'ils ne mettaient, *dans le jour*, en liberté ceux de leurs complices arrêtés!

ne deviendront véritablement dangereux, qu'autant que les ennemis extérieurs continueraient à faire des progrès alarmans; & c'eſt, ſans doute, ce que nous n'avons plus à craindre d'après le nombre, la bravoure & le dévouement de cette foule de guerriers républicains qui ſe précipitent aux frontières, pour aider bientôt leurs frères d'armes, à reſſaiſir la victoire qui fut ſi long-tems fidelle à leurs drapeaux: ils ne doivent pas toutefois en être ſurveillés avec moins d'activité, car la coalition ne manquera ſurement pas de renouer ſes trames & de répandre ſon or, pour trouver d'utiles ſtipendiaires parmi ceux qu'ils pourront ſéduire ou épouvanter.

Mais l'organiſation d'une police active ne fut pas ſeulement indiſpenſable pour ſurveiller & déjouer ces prédicateurs fanatiques, ces enfans perdus de la contre-révolution, ces égorgeurs à gage, ces partiſans déclarés du Prétendant & du plus abrutiſſant deſpotiſme; elle fut encore néceſſaire pour défendre la Conſtitution des attaques de cette foule d'hommes ardens, mus par tant d'intérêts, *les uns agens ſecrets* de la royauté ſous les dehors de l'exaltation démagogique; *d'autres pouſſés par une ambition* effrénée, par la ſoif inextinguible du pouvoir & des richeſſes; *quelques-uns ſeulement* ſéduits

par des vues & des projets de *mieux* imaginaire.

Cette claſſe d'hommes entreprenans ſe fit remarquer, dès les premiers jours de l'organiſation du gouvernement conſtitutionnel, par ſa chaleur à ſolliciter les emplois publics, & par ſes calomnieuſes déclamations contre les républicains les plus éprouvés, les plus purs & les plus éclairés, pour en écarter ces dangereux concurrens.

Ne ſe trouvant pas des emplois en aſſez grand nombre pour aſſouvir leur ambition à tous, & ne pouvant même réuſſir à obtenir qu'un très-petit nombre de ceux qu'ils déſiraient envahir, ils travaillèrent, *ſans délai* & avec la plus grande activité, au renverſement de l'ordre nouvellement établi, ſe déclarant, plus ou moins ouvertement, les ennemis de la Conſtitution, & ſur-tout du gouvernement; eſpérant que s'ils parvenaient à les renverſer, ils pourraient facilement ſe diſtribuer entr'eux les divers emplois publics, ceux au moins les plus importans & les plus lucratifs: ce fut ſur ce plan que fut organiſée, quelque tems après, la ſociété du Panthéon, par les directeurs de cette ſociété, qui eurent l'adreſſe d'attirer dans ſon ſein quelques excellens citoyens, dignes à tous égards de l'eſtime des républicains, tant

pour lui donner quelque crédit parmi le peuple, que pour essayer de les corrompre.

Cette société, qui se trouva bientôt composée de plusieurs milliers d'individus, ne se borna pas seulement à des discussions, à des dénonciations, à des projets plus ou moins extravagans, plus ou moins contraires au pacte constitutionnel, mais elle s'occupa *principalement* encore de la distribution des emplois, & ne craignit pas d'envoyer à cet égard des *députations* au Directoire, non pour les y solliciter ou recommander, mais pour les lui *ordonner impérieusement !* Insensiblement les séances de cette société se prolongèrent fort avant dans la nuit; plusieurs de ses membres, au nombre desquels se trouvaient une foule d'étrangers & d'hommes entiérement inconnus, *y vinrent en armes*, & il s'y fit des propositions tellement incendiaires, qu'elles ne tendaient à rien moins qu'à *marcher à l'instant pour égorger, sous le nom de tyrans, les ministres, les directeurs & la très-grande majorité des deux conseils ;* il y eut même, pour cet objet des rendez-vous *nocturnes* avec des individus armés de plusieurs communes environnantes, qui ne furent découverts que parce qu'on avoit oublié de leur donner des guides ! Ces excès furent tels enfin, que le Directoire ne voyant plus aucun moyen de ré-

ſpondre de la tranquillité publique, ſe trouva forcé de faire fermer cette dangereuſe ſociété, ainſi que quelques autres éparſes dans Paris, profeſſant, les unes à-peu-près la même doctrine, les autres, ceux du plus dégoûtant royaliſme. On lit dans le meſſage que le Directoire adreſſa le lendemain 9 ventôſe, an 4, au Corps légiſlatif, ce paſſage remarquable: « il était
» temps que le Directoire exerçât cet acte de
» l'autorité conſtitutionnelle..... *Il était temps*
» *qu'il ſe prononçât*; plutôt, il fût reſté peut-être
» de l'incertitude ſur la nature des intentions
» cachées de quelques meneurs; plutard, il
» eût laiſſé douter des ſiennes propres, celles
» *de combattre toutes les factions;* celles *de dé-*
» *gager le légiſlateur de toute crainte d'une nou-*
» *velle oppreſſion;* le gouvernement de toute
» influence; le citoyen paiſible & ami des lois,
» de toute inquiétude *ſur la jouiſſance de ſes*
» *droits, ſur ſes propriétés, ſur ſon exiſtence*.......
» Votre ſageſſe & votre fermeté, citoyens
» légiſlateurs, ſoutiendront le Directoire exé-
» cutif dans cette *entrepriſe néceſſaire* impoſée par
» la loi, & pour laquelle TOUS SES MEMBRES
» SONT UNANIMES ET INVARIABLES. »

L'on voit qu'à cette époqne il y avoit la même manière de voir, *& unanimité au Directoire.* Tant que cette unanimité exiſta, la

République obtint succès sur succès, tant à l'extérieur que dans l'intérieur : l'on verra par la suite que ses maux & ses revers ne commencèrent que quand la division y eût éclaté après la signature du traité de Léoben.

Ces sociétés ne furent pas plutôt dissoutes, qu'il se forma, de leurs débris, des conciliabules clandestins, où tout ce que la fureur, l'amour-propre blessé, l'ambition déjouée, toutes les passions enfin les plus violentes & les plus haineuses, se le disputèrent en propositions désorganisatrices & liberticides.

Deux anecdotes, entre mille autres, donneront la mesure de l'attachement à la Constitution de l'an 3, de quelqnes-uns des principaux membres de la société du Panthéon, qui étaient aussi les meneurs de toutes celles qui s'y rattachaient.

L'un d'eux (Félix Lepelletier) s'entretenant, à cette époque, avec un membre du Directoire, lui dit ; « Mais crois-tu donc que *nous ayons* » *consenti* à l'établissement de la constitution ac- » tuelle, par d'autres motifs que celui *de la faire* » *servir à rétablir plus aisément celle de 93 ?* Nous » avons compté sur toi & tes collègues, pour » être les premiers & principaux agens de *ce* » *plan régénérateur !*

Un autre (Antonelle) s'étant chargé de la

part du Directoire, dès les premiers jours de son organisation, de la rédaction d'un Journal propre à relever l'esprit public, & à le diriger dans celui de la Constitution, inséra dès les premiers numéros, des articles absolument opposés à ce plan, & capables au contraire d'en éloigner les citoyens ! En ayant reçu quelques reproches du Directoire, il lui répondit « qu'il » n'avait pu prendre que l'engagement d'y » énoncer sa propre opinion, & qu'il l'avait » fait, ne pouvant considérer la Constitution » de l'an 3 que comme une *charte de servitude ;* » que ce n'était que dans ce sens qu'il pouvait » se charger de continuer à surveiller la rédac- » tion de ce Journal » qui fut sur-le-champ remplacé, mais en partie seulement, par le *Rédacteur :* bientôt y fut ajouté *le Journal des défenseurs de la patrie*, destiné à faire connaître à la nation les actions héroïques & le dévouement généreux de nos guerriers républicains, & à remplacer ainsi les rapports qui jusqu'alors avaient eu lieu à la tribune de la Convention. *L'excellent effet qu'a produit ce Journal dans nos armées, est incalculable ;* il fut établi sur la proposition de *Carnot*, sous les yeux duquel il fut constamment rédigé jusqu'après la signature des préliminaires de Léoben.

Le résultat de ces conciliabules secrets fut la séduction d'une partie considérable de la Légion de police ; mais le Directoire déjoua encore ce funeste complot prêt à éclater, par une mesure aussi énergique que prudente ; cette Légion fut licenciée, & l'infanterie désarmée, sans que cette opération causât le plus léger mouvement à Paris, où à peine même l'on s'en apperçut : ce fut le général Brune qui en fut chargé sous la direction de Bonaparte, qui, comme général en chef de l'armée de l'intérieur, avait déjà veillé à la fermeture du Panthéon, & qui l'exécuta avec autant de zèle que d'intelligence.

Échappé à ce nouveau danger, le Directoire eut connaissance de nouvelles conspirations, toujours tramées dans les ténèbres par les mêmes hommes ; il s'agissait toujours de l'exécution du plan d'égorgement, d'abord proposé au Panthéon ; mais cette fois le crime était combiné dans tous ses détails ; les divers fonctionnaires, qui devaient remplacer ceux destinés à être immolés, *étaient désignés ;* le plan d'un nouveau gouvernement *arrêté ;* les *proclamations*, *adresses*, &c. rédigées, & plusieurs même déjà IMPRIMÉES EN PLACARD....! Il ne s'agissait plus que d'exécuter, & l'assassinat devait en être le moyen ; ce crime était érigé en vertu, comme s'il eût été question de se défaire de véritables

tyrans qui auraient ſubjugué leur patrie, & non de magiſtrats librement choiſis pour ſurveiller l'exécution des lois, & travailler à l'affermiſſement d'une Conſtitution que le peuple avait voulue.

Le Directoire, quoiqu'inſtruit par une double expérience, eut d'abord peine à croire à cet excès d'atrocités; mais les détails qui lui en furent fournis, étaient ſi précis, le danger était ſi grand & ſi preſſant, qu'il dût travailler à le conjurer.

Les chefs des conſpirateurs faillirent être ſaiſis chez le repréſentant du peuple *Drouet;* mais ayant été manqués de quelques minutes, par ſuite d'un ordre militaire mal entendu, la tribune nationale retentit bientôt de la violation faite, par la force armée, de l'azile d'un repréſentant du peuple : ſi les conſpirateurs y euſſent été arrêtés, *il eſt certain* que le citoyen *Drouet*, reſpectable par tant de ſervices rendus à la cauſe de la liberté, & par tant de malheurs qui en avaient été la ſuite, ne l'eût point été avec eux, ſe trouvant en ce moment chez lui; mais pluſieurs de ces conſpirateurs ne l'ayant été que quelques jours après dans une maiſon étrangère très-éloignée, & le citoyen *Drouet* ſe trouvant alors avec eux, dut néceſſairement y être *collectivement* arrêté par la force armée:

le Directoire n'en fut pas plutôt averti, qu'il en rendit compte au Corps légiſlatif, qui ayant confirmé cette arreſtation, décréta *Drouet* d'accuſation, & ordonna la formation d'une haute cour de juſtice, pour connaître de cette affaire, qui, ſans ce malheureux incident, eût été portée au tribunal criminel de la Seine, & n'eût point eu le funeſte éclat que lui donna la convocation de la haute cour, la longueur du procès & la miſe en jugement d'un repréſentant du peuple célèbre à plus d'un titre, & auquel s'intéreſſaient vivement ceux même qui, par devoir, ſe trouvaient obligés de le pourſuivre.

En même tems qu'on faiſait l'arreſtation de ce conciliabule, qui n'était point alors à beaucoup près complet, & dans lequel *Babœuf* ne ſe trouvait que très-rarement, quoiqu'il en fût cependant le directeur ſuprême, on le ſaiſiſſait lui-même, avec tous ſes papiers & les preuves de conviction, très-loin de ſon domicile connu, dans un réduit, où l'on ne pouvait pénétrer que par une *porte à couliſſe artiſtement pratiquée derrière un lit, dans un panneau de tapiſſerie.*

De nombreuſes pièces ont été imprimées ſur cette affaire, tant au Corps légiſlatif qu'à la haute cour, & le public a pu lui-même s'en rendre juge : il me ſuffit d'ajouter que la haute cour n'avait point encore prononcé, lorſque

les reſtes de cette même faction, déſeſpérant de pouvoir ſouſtraire les accuſés à un jugement, autrement que par un événement extraordinaire, & ne perdant point de vue ſon principal projet de ſe défaire des membres du Directoire, eſſayèrent de l'effectuer de vive force, après toutefois avoir fait à cet égard *une multitude de tentatives* partielles qui ne leur avaient pas réuſſi.

Ils ſe raſſemblèrent donc *ſimultanément* vers onze heures du ſoir, au nombre d'environ *cinq à ſix cents*, dans les divers cabarets & autres lieux avoiſinant le palais directorial, le gros du peloton ſe trouvant faubourg Vaugirard, à égale diſtance à-peu-près du Directoire & du camp de Grenelle, où ils ſe flattaient fauſſement d'avoir ménagé des intelligences.

Des raſſemblemens à-peu-près ſemblables, ayant lieu preſque chaque jour, depuis très-long-temps, *le danger réel de celui-ci ne fut connu* qu'au moment même où il devenait preſqu'impoſſible de s'en garantir.

Ce fut vers minuit que le commandant de Paris vint lui-même en prévenir les membres du Directoire, dont la garde, loin d'avoir été renforcée, était alors *réduite aux ſeuls poſtes ordinaires de nuit*, & dans une ſi grande ſécurité, que les officiers majors étant abſens,

le général *Chanet* fut obligé d'aller lui-même aux casernes de cette garde y donner l'alerte.

Si le mouvement déjà commencé n'eût point éprouvé de retards, & eût été achevé dans cet instant, nul doute que tous les membres du Directoire n'eussent été facilement égorgés ; mais par le plus heureux des hasards, lorsque la colonne était déjà en marche, le bruit des chevaux du général & de ses aides-de-camp & ordonnances, s'étant fait entendre près du Directoire, les conjurés qui déjà en étaient fort près, crurent que l'on y était préparé à les recevoir ; & alors au lieu de continuer leur marche, ils rebroussèrent chemin, & se dirigèrent vers le camp où tout était endormi, à la réserve des vedettes & des gardes ordinaires, qui ayant crié *qui vive*, & n'ayant point été satisfaites des réponses qu'elles reçurent, appercevant en même temps un très-grand mouvement, crièrent *aux armes*, en se retirant promptement sur les tentes du commandant & des trompettes qui sonnèrent sur-le-champ le *boute-selle ;* les dragons s'étant élancés, *nus en chemises*, sur leurs chevaux, tombèrent le sabre à la main sur le rassemblement, dont la plus grande partie s'échappa par la fuite, à l'aide de la nuit & des jardins qui se trouvaient aux environs.

Il eſt à obſerver que pendant que le général était occupé au Directoire, il detacha ſon aide-de-camp pour aller reconnaître où en était la colonne dans ſa marche; mais cet officier ayant cru prudent de prendre une rue de traverſe, en ſortant du Directoire, il y rencontra un des poſtes avancés de cette colonne, qui fit feu ſur lui de deux coups de piſtolets, ce qui annonçait ſuffiſamment que la colonne n'était pas fort éloignée. (1)

Les diverſes perſonnes arrêtées dans cette affaire furent traduites au conſeil de guerre, où pluſieurs d'entr'elles y furent condamnées comme chefs; & un beauconp plus grand nombre renvoyées, comme entraînées & ſéduites.

Quelque temps après fut auſſi jugée l'affaire

---

(1) *Letourneur*, *Carnot* & *Réveillère* étaient ſeuls alors au Luxembourg; *Barras* & *Rewbell* étaient à la campagne, le premier à *Surennes*, & le ſecond à *Arcueil*; ce qui prouve évidemment que *le Directoire n'était point averti* de ce mouvement, ou que ſi ces deux membres l'étaient, ils l'avaient été *en particulier*, puiſqu'autrement il eût été pris des précautions de ſureté, & qu'ils ne ſe fuſſent point abſentés de leur poſte : l'on voit d'après cela combien était dénué de fondement ce bruit abſurde que les conjurés répandaient eux-mêmes, qu'ils avaient été attendus en *guet-apens*.

de Vendôme, & l'on vit en général, avec la plus grande satisfaction, que *Drouet*, plus égaré que coupable, & qui, pendant l'instruction de la procédure, avait trouvé le moyen de s'échapper, avoit été acquitté.

Ces divers événemens du *Panthéon*, de *la Légion de police*, de *Vendôme* & de *Grenelle*, donnèrent lieu de calomnier vivement le Directoire, & ces calomnies relevèrent singulièrement l'audace du parti royaliste ; mais la découverte de la conspiration *Dunan*, *Brothier & Lavilheurnois*, faite quelque temps après (1),

---

(1) Ce fut au citoyen *Malo*, commandant des dragons qui avaient maltraité au camp les conjurés de Grenelle, à qui l'on dut principalement la découverte de cette conspiration royaliste, dont quelques agens s'étaient adressés à lui, d'après le bruit qu'on s'était plu à répandre, qu'il avait fait égorger en *guet-apens* ces conjurés.

S'en étant ouvert à un représentant du peuple, celui-ci l'amena chez *Carnot* qui, de concert avec le ministre de la police, *Cochon*, qu'il fit aussi-tôt prévenir, lui indiqua quelques moyens d'acquérir des preuves, & *de faire saisir les principaux agens* de cette conspiration : ces moyens réussirent complettement.

Quelque temps après *Malo*, pour récompense, fut *destitué*, puis poursuivi *criminellement*, pour s'en être plaint, avec un peu trop de chaleur, à *Réveillère !* De-

ne dut plus lui laiſſer aucun doute que le Directoire était fortement décidé à pourſuivre toutes les factions avec la même inflexibilité, *ſans les combattre les unes par les autres*, comme le ridicule & atroce ſyſtème n'en avait que trop long-tems exiſté avant l'organiſation du régime conſtitutionnel.

Cependant la multiplicité des factions ſans ceſſe renaiſſantes, quoique toujours déjouées, avait ſingulièrement réfroidi un grand nombre d'excellens citoyens ; & pluſieurs des plus craintifs commençaient même à ſe demander ſi la Conſtitution était réellement ſuffiſante pour aſſurer les propriétés, ainſi que la ſureté & la tranquillité publiques ?

---

puis, *Carnot* & *Cochon* ont été déportés *comme royaliſtes*, avec *Dunan*, *Brothier* & *Lavilheurnois*, que, comme on l'a vu, on était parvenu à ſouſtraire à la peine qui leur était due.....!!!

Rien, il faut l'avouer, n'eſt plus curieux que ces rapprochemens, ſur-tout lorſqu'on y *ajoute* celui de la conduite du Directoire, depuis le 18 fructidor ; conduite qui nous a livrés, preſque pieds & mains liés, aux alliés coaliſés du Prétendant ; *& que l'on conſidère que Carnot & Cochon* avaient voté à la convention la mort du roi, à laquelle *Réveillère* s'était oppoſé, & *contre laquelle il avait expreſſément voté !*

Le Corps légiflatif lui-même, trop effrayé fans doute de leur audace, parut s'occuper prefqu'exclufivement de revifer & d'adoucir des lois qu'on lui repréfentait comme trop rigoureufes, & excitant par-là un mécontentement général ; & fous le prétexte fpécieux d'établir pleinement le règne de la juftice, on l'amena infenfiblement à prendre des mefures qui rallumèrent prefque par-tout le fanatifme religieux, & donnèrent de nouvelles efpérances aux royaliftes.

Le Corps légiflatif était mu alors par une réunion de fes membres, connue fous le nom de *Clichi*, où, comme dans toutes celles de ce genre, la majorité était menée par un comité fecret, qui, fous les dehors de l'humanité & de la juftice, travaillait à organifer la contre-révolution : les mauvais effets qui réfultèrent de ce conciliabule, même après qu'un très-grand nombre de membres du Corps légiflatif, qui s'apperçurent qu'ils étaient trompés, *s'en furent retirés*, furent incalculables ; il pervertit l'opinion publique, encouragea les écrivains contre-révolutionnaires, de toutes les nuances, & principalement *les journaliftes* qui ne confervèrent plus ni pudeur ni retenue ; foutint les tribunaux dans leur *fyftème déforganifa-*

teur de tout abſoudre ; diviſa les conſeils légiſlatifs, & mit enfin en état de guerre ouverte les deux premières autorités : diviſions funeſtes d'où ſont nés tous les maux qui depuis n'ont ceſſé d'accabler la République.... ! En vain le Directoire invitait-il le Corps légiſlatif à ajourner une foule de queſtions au moins intempeſtives, pour s'occuper, ſoit des finances, ſoit d'autres objets d'une égale urgence ; à compléter ſur-tout la légiſlation ſur les émigrés, qui partout ſe montraient audacieuſement, & bravaient le gouvernement, munis de papiers plus en règle que n'auraient pu le faire les meilleurs citoyens (1) ; il continuait à marcher ſur la même

---

(1) Il ne fallait alors aux émigrés, pour n'être pas inquietés, & même *pour être protégés*, que produire des certificats de réſidence à neuf témoins, dans un *canton quelconque* de la République : or, rien n'était plus facile que de ſe procurer de ces ſortes de certificats, ſoit à prix d'argent, ſoit en intéreſſant les témoins par des *motifs de pitié*, de *juſtice*, *d'humanité & même de religion*, ou de toute autre manière, ſans qu'il fût poſſible, pour la plupart, de prouver le faux. Un de ces individus était-il arrêté ? Il réclamait ſa traduction devant le juge de paix, qni, à la vue de ſes papiers, le remettait en liberté : *Condé* & *le Prétendant lui-même* euſſent pu rentrer ainſi ſous des noms empruntés !

route, ſans vouloir remarquer que tous les liens du faiſceau ſe relâchaient, & que bientôt peut-être l'on n'aurait plus la force de les reſſerrer.

L'audace des émigrés & autres contre-révolutionnaires du même genre, fut pouſſée ſi loin qu'il fut établi à Paris un bal où l'on ne pouvait être admis *qu'en faiſant preuve d'émigration*, ou que l'on était de familles jadis préſentées à la cour, & où l'on ſe qualifiait hautement des titres proſcrits par la Conſtitution! Mais comment en acquérir des preuves telles qu'il les eût fallu *alors* aux tribunaux?

Sans doute que de tels excès en eux-mêmes étaient d'un danger moins preſſant que ceux de ces hommes qui avaient toujours *le poignard* levé ſur les membres du gouvernement & de la repréſentation nationale; mais comment ne voulait-on pas s'appercevoir qu'en les tolérant, l'on travaillait ſoi-même à *en aiguiſer d'autres*, dont les effets devaient être d'autant mieux aſſurés, qu'on prenait plus de tems pour préparer & meſurer les coups?

Cette eſpèce d'aveuglement du Corps légiſlatif fut pouſſé à ſon comble après les élections de l'an 5; pluſieurs repréſentans du peuple, qui s'apperçurent enfin des terribles réſultats qu'il pouvait avoir, formèrent le projet d'op-

poser une digue à ce débordement, avant qu'il eût fait de plus grands ravages. Bien assurés que les conseils étaient composés, en très-grande majorité, de véritables & incorruptibles républicains, à qui il manquait seulement un point de ralliement, ce qui trop souvent les rendait le jouet de l'intrigue, ils prirent la résolution de combatire tellement, *corps à corps*, la faction dominatrice, que, démasquée, elle fut enfin obligée de rentrer dans la nullité d'où elle n'eût jamais dû sortir.

Pour réussir dans cette louable entreprise, il fallait beaucoup de talens, & sur-tout cette espèce de courage qui détermine l'homme à sortir de son caractère, pour se mettre chaque jour en scène, lorsqu'il chérit par dessus tout sa tranquillité; car s'il est des hommes naturellement remuans & dominateurs, il en est davantage encore qui, esclaves de leurs habitudes tranquilles, désirent que leurs devoirs puissent leur permettre de s'abandonner à une certaine nonchalance naturelle.

Le parti pris, il ne s'agissait plus que de le mettre à exécution; mais dès les premiers pas il se présenta des difficultés auxquelles l'on ne s'était pas attendu: ces hommes déterminés à sacrifier leur repos au bien public, s'apperçu-

rent bientôt qu'il exiſtait une très-grande prévention de la part de *l'immenſe majorité* des membres du Corps légiſlatif, contre le Directoire; prévention provenant, tant de ſa conduite ſouvent *trop peu meſurée envers les conſeils* & chacun de ſes membres, que de quelques démarches inconſidérées, qu'ils regardaient comme hoſtiles & menaçantes : la plupart d'entr'eux lui reprochaient particulièrement ce qu'ils appellaient ſon *acharnement* à vouloir conſerver quelques miniſtres qu'ils prétendaient être fortement répouſſés par l'opinion publique, & que ſur-tout ils avaient témoigné leur déplaire exceſſivement.

Ces débats particuliers n'euſſent point dû ſans doute influer ſur les meſures légiſlatives d'où dépendaient le ſalut & la proſpérité de la République ; mais, ô malheureux effets des paſſions des hommes ! Les membres du Corps légiſlatif parurent vouloir mettre un prix à remplir leurs devoirs les plus ſacrés, en exigeant du Directoire le renvoi des miniſtres qui leur déplaiſaient : d'abord la tribune nationale retentit de dénonciations & de déclamations contre eux ; puis l'on entra en négociations à cet égard, par l'intermédiaire des repréſentans qui s'étaient mis en avant pour combattre les

meneurs de Clichi ; mais au moment même (1) où ils croyaient avoir réussi près du Directoire,

(1) Ces représentans pacificateurs espéraient obtenir l'unanimité complète au Directoire, mais ils se croyaient *sûrs* au moins de *trois voix*, celles de *Barras*, *Carnot* & *Barthelemy*, qui avaient témoigné *des dispositions non équivoques* à faire ce sacrifice, *pour rétablir l'harmonie entre les deux pouvoirs.*

Barras avait DONNÉ SA PAROLE, mais il *exigeait* qu'un autre que lui en fit la proposition ; *Barthelemy* s'en excusait de son côté, sur ce qu'il était nouveau venu : *Carnot* ne crut pas, dans cette situation, devoir refuser de donner encore ce nouveau témoignage de son amour pour l'union, sans laquelle il ne prévoyait que des malheurs. *Barras*, *sur lequel ils comptaient le plus*, se déclara contre cette mesure avec violence, ainsi que *Rewbell* & *Réveillère*, & il en résulta le lendemain un changement de *cinq ministres* qu'ils arrêtèrent pendant la nuit, de manière que tout ce travail, y compris les remplacemens, ne dura pas au Directoire plus de *vingt minutes*, *Rewbell* proposant, & ses deux collègues *Réveillère & Barras* approuvant, sans contradiction *ni observations* de la part des deux autres.

Barras en profita pour donner à Taleyrand, son compagnon de débauches & d'immoralité, & des conseils duquel il prévit avoir besoin, la place de *Charles Delacroix*, quoique la sortie de celui-ci eût été demandée par les représentans ; il en profita aussi pour faire renvoyer *Truguet* qui se trouvait dans le même cas, mais

il prit tout-à-coup une détermination abſolument oppoſée, d'après laquelle, en conſervant ces miniſtres, *il renvoya ceux dans leſquels le Corps légiſlatif avait témoigné avoir mis toute ſa confiance.*

Cette démarche, au moins imprudente, du Directoire, acheva de diviſer les deux autorités, & fit avorter pour l'inſtant le projet des repréſentans du peuple, qui s'étaient dévoués pour rétablir un meilleur ordre de choſes; il ne fut cependant point abandonné, & il reçut même *en partie* ſon exécution, par la chaleur que mirent ces repréſentans à convaincre leurs collègues, que leurs diviſions avec les membres du Directoire, ne pouvaient que nuire exceſſivement à la choſe publique: de-là quelques changemens avantageux eurent lieu dans

---

qui ayant un caractère de *marin*, entier & franc, lui déplaiſait depuis long-temps: c'eſt ſans doute, ainſi qu'il ſe propoſait, *in petto*, de *TENIR PAROLE*! Cependant le jour de la propoſition, ces repréſentans avaient cru devoir en attendre l'iſſue, dont ils ſe croyaient certains, chez Barthelemy: dès qu'ils l'apprirent, ils en ſortirent furieux d'avoir été joués ainſi, & le Corps légiſlatif avec eux....! On les comprit quelque temps après ſur la liſte de proſcription de fructidor! Les amis de *Thibaudeau* l'en firent effacer, mais *Portalis* & *Tronçon Ducoudray* ne purent y échapper.

les principales commiſſions ; quelques réſolutions long-temps ſollicitées par le Directoire, furent adoptées ; des projets intempeſtifs abandonnés ; pluſieurs réſolutions même rejetées par le conſeil des Anciens, &c.

Mais il n'en ſubſiſtait pas moins des germes de mécontentement, qui empêchaient de s'effectuer tout le bien qu'on aurait pu faire, en même temps qu'ils menaçaient la République des plus grands malheurs ; chacune des deux autorités paraiſſant prendre un caractère hoſtile, ſous prétexte de ne prendre que des meſures de défenſe, propres à aſſurer reſpectivement leur indépendance.

L'on ne peut ſe refuſer ici à une réflexion extrêmement douloureuſe ; c'eſt que dans cette lutte qui ne finit que par la violation du pacte conſtitutionnel, la plupart des membres des deux premières autorités de la République ſe ſouvinrent moins qu'ils étaient chargés du gouvernement d'une grande nation, qu'ils ne furent ſenſibles aux petits intérêts d'amour-propre, qui preſque ſeuls dirigèrent leur conduite.

Ce reproche tombe plus particulièrement ſur le Directoire, dont les membres étant en beaucoup plus petit nombre, pouvaient bien plus facilement maîtriſer des paſſions dont ils n'ignoraient pas qu'il eſt toujours extrêmement

difficile de triompher dans de nombreuſes aſſemblées : il ne pouvait d'ailleurs ſe faſciner les yeux au point de ne pas reconnaître dans le Corps légiſlatif la première autorité de la République, les repréſentans directs de la nation, & ſa principale eſpérance; conſéquemment un corps pour lequel il pouvait, *ſans ſe dégrader*, avoir quelque déférence. N'était-ce pas de lui que l'on était en droit d'attendre ces meſures de prudence, toujours néceſſaires dans les momens difficiles, lui qui était eſſentiellement chargé, par la Conſtitution, des opérations les plus délicates, & qui demandent toujours beaucoup de prudence, même de patience, alliées avec beaucoup de politique ?

Ces réflexions, au ſurplus, ne pallient point les torts graves du Corps légiſlatif, mais montrent clairement que le Directoire était mu par une arrière-penſée, que pour le malheur de la République, l'on ne verra que trop ſe développer par la ſuite.

Quoiqu'il en ſoit, ces malheureuſes diſſentions augmentant chaque jour, & l'exaſpération étant pouſſée à ſon comble, il en réſulta, le 19 fructidor, an 5, la mutilation inconſtitutionnelle de ces deux autorités.

Le Directoire ainſi mutilé, le gouvernement qui lui ſuccéda, ayant réuni ſur ſa tête un im-

menſe pouvoir, & en ayant uſé, pendant près de deux ans, avec un arbitraire dictatorial, tout plia ſous ſa volonté; & l'hiſtoire de la police générale de ces deux années, n'eſt plus que celle du régime tyrannique & uniforme de tous les pays qui gémiſſent ſous la plus dure & la plus honteuſe ſervitude : le corps légiſlatif lui-même fut traité comme ſon premier eſclave, comme le miniſtre paſſif de tous ſes caprices; il le mutila de nouveau le 22 floréal, an 6, après avoir inſulté & menacé la nation entière dans ſes proclamations.....! Mais de ſemblables moyens ne lui ayant point réuſſi en l'an 7, & ſa tyrannie jointe à ſon impéritie, ayant amené la République au bord du plus épouvantable précipice, ſes membres ſe virent enfin honteuſement forcés, ſur la fin de prairial, à abandonner les rênes de l'état.....! (1)

(1) Un ſeul ſe maintint en place, & ce fut *Barras !*

» Lui ſeul (dit François de Nantes dans ſon rapport » au conſeil des cinq-cents, du 30 meſſidor, an 7), » a lutté pendant dix-huit mois..... *mais la droiture* » *de ſes vues & la franchiſe de ſon caractère* pouvaient-» elles lutter contre l'aſtuce d'hommes voués par l'inſ-» tinct des petites ames, à la tracaſſerie. »

» Pluſieurs grands deſſeins (*dit l'auteur de la vie de*

Dès-lors le Corps légiflatif reprit fon indépendance; mais la compreffion avait été fi forte,

---

» *de Hoche*), furent agités entre *Barras & Hoche*......
» *les réfolutions prévues en cas de réfiftance*, *font un fe-*
» *cret enfeveli dans* la tombe de Hoche & *le cœur de*
» *Barras.* » (page 386, 1er. volume).

Voilà, il faut l'avouer, deux rôles bien différens, qu'avant & après le 18 fructidor, font jouer à Barras fes apologiftes; avant cette époque, c'eft un génie audacieux qui fe joue des difficultés, qui les furmonte toutes d'un vol d'aigle, pour fauver fa patrie!..... Quelques inftans après *il la voit languir*, *puis périr fous fes yeux*, fans pouvoir fe tirer des miférables *tracafferies* qui lui font *fufcitées par l'aftuce de quelques petites ames!*

Dans l'un & l'autre cas cependant, *vainqueur*, puis *fubjugué*; il refte *triomphant!*

Il eft un fecond rapprochement, non moins piquant, de ces deux époques.

Avant le 18 fructidor, *Barras*, ainfi qu'on l'a vu, *était fpécialement chargé au Directoire*, *de la police générale;* toutes les autres parties, notamment *celle de la guerre*, profpèrent, au-delà de toutes efpérances, entre les mains de fes collègues; *celle relative à la police générale feule*, *amène les dangers de la patrie;* cependant *c'eft Barras qui en eft chargé*, *qui fait le 18 fructidor contre Carnot*, *qui l'était de celle de la guerre!!*

Après le 18 fructidor, *Barras* s'empare de cette *honorable dépouille de Carnot*, & fe charge de cette même *partie de la guerre*, *où il n'y avait plus alors que des lau-*

les malheurs si grands, la Constitution si ouvertement méprisée, que l'on se retrouva, à peu-près, comme en révolution: aussi les esprits s'agitèrent-ils dans tous les sens, sans s'arrêter à cette idée si simple, que le *seul remède*, qui pût *complètement* réussir, devait être

---

riers moissonnés à recueillir : sous sa direction *nos victoires se changent en défaites ; la paix en guerre d'extermination ; l'abondance aux armées en affreuse pénurie.... ! Cette situation militaire*, aussi critique qu'inattendue, met une seconde fois la République en danger : alors les collègues de Barras sont *tous* chassés ; *LUI SEUL*, *qui cependant était chargé de la guerre*, *reste encore triomphant ! !*

Ce n'est point le hasard seul qui, comme on le pense bien, amena ce double résultat ; mais sans entrer en ce moment, à cet égard, dans de plus grands détails, que je renvoie à d'autres notes, je me contenterai de citer dans celle-ci le passage suivant des révolutions de la République romaine. (livre 13e.)

» Ses qualités étaient obscurcies *par une ambition* » *démesurée & par une avidité insatiable d'amasser de l'ar-* » *gent qu'il regardait comme l'instrument le plus sûr pour* » *faire triompher ses desseins.* »

César ne se trompait point sur la valeur de ce grand mobile, & *savait l'employer*; celui qui se trompa, ce fut *Pompée* qui crut qu'en *frappant du pied la terre*, il en ferait sortir *contre lui*, lorsqu'il le désirerait, des phalanges armées.... !

un retour plein & entier aux principes ſacrés de la Conſtitution ; ou ſi cette vérité fut ſentie, l'on ne fut pas aſſez convaincu que de ce *retour ſeul* dépendait la tranquillité publique & que ce devait être le gage aſſuré qu'une autre tyrannie ne ſuccéderait pas à celle qui venait d'être renverſée.

Faute d'avoir attaché à cette vérité toute l'importance qu'elle méritait, les troubles civils ont recommencé, par la divergence des idées & des vues, ſuite indiſpenſable de l'abandon *d'un centre commun* (1); la déſunion s'eſt établie entre le Corps légiſlatif & le Directoire

---

(1) Ce n'eſt pas que l'on n'ait aſſez répété, *juré même* que l'on s'en tiendrait à la Conſtitution de l'an 3 ; mais quelle confiance le peuple peut-il avoir à une ſemblable déclaration, *à de ſemblables ſermens*, lorſque non-ſeulement *ſa double violation* reſte entièrement impunie, mais qu'elle eſt même *chaque jour proclamée comme ayant ſauvé deux fois la patrie* (Voyez les diſcours de Sieyes & des deux préſidens des conſeils au 18 fructidor, an 7); lorſque pouvant *aujourd'hui*, ſans aucune eſpèce d'inconvéniens, *inſtruire le procès des proſcrits*, l'on ſe contente de *plaindre* ceux qui l'ont été injuſtement, par ſuite, dit-on, *de haines & de paſſions particulières....*? Quel gage reſte-t-il donc au peuple, qu'on ne cherchera pas bientôt à *le ſauver* de la même manière ? *LÉGISLATEURS OUVREZ DONC LES YEUX!!*

entre les deux conſeils ; entre les membres même de chaque conſeil....! Chaque citoyen a pris parti ſuivant ſes paſſions, ſes intérêts, ſes relations; des germes de guerre civile ſe ſont bientôt manifeſtés dans quelques grandes communes & dans pluſieurs départemens....! Tel eſt encore en ce moment le ſpectacle déchirant que préſente l'intérieur de la République, menacée en même tems par les forces immenſes de la coalition, qui, preſque toujours victorieuſe depuis le renouvellement des hoſtilités, ſe partage déjà, en imagination, avec une joie féroce, nos dépouilles ſanglantes : mais non! Le génie de la liberté veille ſur la France, & il la tirera encore de cette nouvelle criſe : puiſſe-t-elle enfin être celle qui aſſure l'indiſſolubilité & la proſpérité de la République!

CHAPITRE III.

Subſiſtances, Arts, Manufactures & Finances, &c.

SI les premières occupations du Directoire dûrent être de compléter ſon organiſation, & d'aſſurer, dans toute l'étendue de la République, l'exercice prompt d'une police exacte & vigilante, il n'était pas moins urgent pour lui de faire ceſſer par-tout l'effroyable pénurie de ſubſiſtances, qui déſolait depuis long-temps toutes les parties de la France, & notamment les communes les plus populeuſes : ce n'eſt qu'avec un ſerrement de cœur extraordinaire, qu'on oſe ſe reporter à ces temps calamiteux, où, pour ſe procurer quelques onces de mauvais pain, une mère de famille était forcée de paſſer la moitié de chaque nuit à la porte d'un boulanger, expoſée à toutes les intempéries des ſaiſons....!

A ces cruels inconvéniens, plus reſſentis encore *à Paris* que par-tout ailleurs, ſe joignait, pour cette commune, celui d'une *dépenſe énorme faite par le tréſor public*, pour aſſurer à

ſes nombreux habitans cette chétive ſubſiſtance: la ſollicitude & les ſoins du Directoire, pour adoucir & faire enfin totalement ceſſer un pareil ordre de choſes, furent de tous les jours & de tous les inſtans ; & à cet égard il fut parfaitement ſecondé par le miniſtre de l'intérieur ; ſes efforts & ceux du Directoire furent ſi heureux, que dans le premier mois même de ſon organiſation, l'on put déjà s'appercevoir d'un changement avantageux, & que bientôt après l'abondance ſuccéda, preſque par-tout, à la plus affreuſe diſette ; la bonne qualité des ſubſiſtances à une nourriture dangereuſe ; & qu'enfin *le tréſor public fut déchargé de l'énorme dépenſe* de nourrir la commune de Paris, qui ſe trouva bientôt ſuffiſamment approviſionnée, par la ſeule voie du commerce, à un prix modéré.

Un changement auſſi avantageux eut lieu preſque ſimultanément dans toute l'étendue de la République, & depuis cette époque tout eſt reſté dans cette heureuſe ſituation : le retour du numéraire y contribua ſans doute ; mais ſi l'on fait attention que déjà bien avant l'établiſſement du régime conſtitutionnel, les tranſactions en argent étaient autoriſées, & que cependant la pénurie des ſubſiſtances était reſtée la même qu'auparavant ; que même elle était

ſi grande à cette époque, que malgré la rareté des eſpèces, le prix des grains était *plus que double* de celui où il eût dû être, & où il retomba effectivement bientôt après, l'on ne pourra ſe diſpenſer de reconnaître que ce changement ne fut réellement dû qu'à une conſtante ſollicitude & à une meilleure adminiſtration.

Sans entrer à cet égard dans des détails inutiles, il n'eſt cependant pas hors de propos de remarquer qu'avant l'époque où le Directoire s'en occupa, le gouvernement employait une foule d'agens *abſolument inconnus les uns aux autres*, pour faire *à tous prix*, *ſur* LES MÊMES *MARCHÉS*, ſes approviſionnemens; & qu'il allouait à chacun d'eux, pour leurs achats, un denier fixe par franc *ſur les fonds dépenſés...!* Il devait évidemment réſulter, tout à la fois, de cette pitoyable combinaiſon, & une prodigieuſe augmentation de prix, & un reſſerrement conſidérable de denrées, ce qui, même au milieu de la plus grande abondance, n'eût pu manquer de produire une diſette factice: les autres parties de cette adminiſtration n'étant pas mieux combinées, cette cauſe ſeule devait donc néceſſairement amener la fâcheuſe ſituation où ſe trouvait alors à cet égard la République: une adminiſtration plus ſage & plus éclairée dut bientôt en conſéquence changer ces réſultats;

& c'eſt ce qui eut lieu, en effet, auſſi-tôt après l'organiſation du Directoire; le retour vers cette amélioration fut auſſi rapide qu'il était poſſible de l'eſpérer.

En rétabliſſant ainſi l'abondance, l'on conſacra le grand principe de *la libre circulation des grains*, qui devait être ſi utile à l'agriculture, & ſi favorable au commerce: ſi cette liberté ne fut point étendue juſqu'à l'exportation à l'étranger, c'eſt qu'au ſortir de la plus horrible diſette, & au milieu d'une ſorte de guerre d'extermination, au commencement de laquelle nos ennemis avaient plus encore cherché à nous combattre par la faim que par les armes, l'on ne pouvait, ſans la plus haute imprudence, leur laiſſer entre les mains ce moyen dangereux: les ſuccès ont pleinement répondu à l'excellent ſyſtème adopté dès le principe par le Directoire, à cet égard; il n'a plus exiſté nulle part, depuis cette époque, dans toute l'étendue de la République, le plus léger embarras pour les ſubſiſtances, & les grains s'y ſont conſtamment maintenus à un prix aſſez élevé pour ſoutenir l'agriculture.

Elle fut encore encouragée, de même que les manufactures & les arts les plus utiles à la ſociété, par diverſes meſures de détail, dont l'influence bienfaiſante ſe fit ſentir chaque jour.

autant que possible, d'après le peu d'étendue de nos relations commerciales, & l'embarras du trésor public ; ainsi, *dès après la signature du traité de Léoben*, il fut donné, principalement à la classe des citoyens qui y étaient occupés, une foule d'exemptions *définitives* ou *provisoires* de service militaire, que depuis, des circonstances moins favorables ont forcé de révoquer.

On fournit un débouché aux manufactures nationales, en prohibant, sous des peines sévères, les produits de celles de nos ennemis ; l'on excita leur émulation par des expositions publiques de leurs chef-d'œuvres ; des députés de toutes les principales places de commerce furent appelés près du gouvernement, pour l'aider de leurs lumières ; il encouragea les banques ; &c. &c. ; mais malheureusement la pénurie du trésor national fut toujours si extrême, les besoins si grands & si pressans, qu'il ne put porter des secours pécuniaires, même les plus faibles, où il en eût été besoin.

La confiance seule, cependant, était parvenue à obtenir un commencement de prospérité commerciale, dont l'influence bienfaisante se faisait déjà sentir dans toute l'étendue de la République, & promettait bientôt des résultats plus avantageux encore, lorsque les événemens de fructidor vinrent y porter la plus

funeſte de toutes les atteintes : pourrait-il, en effet, y en avoir de plus funeſtes pour le commerce, que des meſures arbitraires ? Meſures qui en font néceſſairement craindre de nouvelles du même genre ; qui ſont en conſéquence le ſignal d'une défiance générale, & ne permettent plus de compter ſur aucun engagement ! Auſſi, à part quelques exceptions très-rares provenant des localités, peut-on aſſez exactement calculer l'étendue du commerce d'une nation, d'après celle de ſa liberté. Celui de la République n'a pu ſe relever encore juſqu'à ce moment de cet échec inattendu ; & l'on peut aſſurer, ſans crainte de ſe tromper, qu'il ne parviendra à s'en relever complètement, que lorſqu'il exiſtera une garantie ſuffiſante que ſa conſtitution ne ſera plus violée *impunément*.

Si le Directoire ſentit, dès les premiers momens de ſon exiſtence, l'indiſpenſable néceſſité de favoriſer, par tous les moyens en ſon pouvoir, le commerce & l'agriculture, il ſentit bien mieux encore que, ſans éducation nationale & ſans inſtruction, la République ne pouvait ſe maintenir long-temps ; il s'appliqua donc à réorganiſer cette partie importante de l'adminiſtration, preſqu'entièrement abandonnée depuis le commencement de la révolution, quoiqu'à diverſes époques, l'on eût fait à cet égard

plufieurs tentatives infructueufes : ces efforts, toutefois, ne furent point couronnés d'un bien grand fuccès ; cependant *l'inftitut national* des fciences & des arts fut organifé, & l'on compta, au nombre de fes membres, plufieurs favans, artiftes & littérateurs diftingués ; il eût été à fouhaiter que la faveur & l'intrigue n'euffent point déterminé les choix de plufieurs autres qui, prefque dès l'inftant de fon organifation, ont placé cet établiffement *fort au-deffous* du rang diftingué qu'il devait occuper.

Les écoles centrales & primaires s'organifèrent auffi dans tous les départemens ; mais quoique beaucoup d'entr'elles poffèdent des inftituteurs inftruits, la plupart font encore reftées jufqu'à préfent très en-deçà du but de leur inftitution.

L'admirable établiffement de l'école politechnique éprouva des changemens utiles, mais qui euffent pu l'être encore davantage ; celles d'application de l'artillerie, du génie, de la marine, des ponts & chauffées, &c. furent réorganifées : il en fut de même de celles de fanté & de quelques autres écoles fpéciales dans plufieurs communes de la République, & particulièrement à Paris : le lycée des arts, qui avait réfifté aux fecouffes de la révolution, fut protégé ; l'aréoftation & la thélégraphie reçurent

des accroiſſemens conſidérables, comme devant ſervir utilement au gouvernement & dans les armées; le bureau des longitudes fut formé, & l'on continua à s'occuper avec activité de l'établiſſement des nouveaux poids & meſures, ainſi que des ſavantes opérations qui devaient en aſſurer l'exactitude: les beaux arts ne furent point non plus négligés; le conſervatoire de muſique fut organiſé, le théâtre des arts reçut des encouragemens, & les artiſtes de ces deux établiſſemens concoururent à embellir les fêtes nationales: des muſées furent ouverts, non-ſeulement à Paris, mais encore dans un grand nombre de départemens, & l'on vit y arriver, comme vers un centre commun, cette multitude de chef-d'œuvres de tous les pays & de tous les ſiècles, deſtinés à enflammer le génie & à ſervir de trophées immortels à nos armées.... !

Il eût ſans doute été poſſible d'aller beaucoup plus loin, tant pour faciliter l'inſtruction & améliorer l'éducation nationale dans toutes les parties de la République, que pour donner aux fêtes & aux monumens publics cet intérêt & ce caractère de grandeur qui leur conviennent ſi eſſentiellement; mais ce qui a été fait juſqu'ici doit avec raiſon être conſidéré comme des ſemences précieuſes & fécondes, qui ne peu-

vent manquer de germer bientôt abondamment ſur le ſol fertile de la liberté.

Quelqu'incomplets qu'aient été les ſuccès du gouvernement dans cette partie, il ſerait bien à deſirer cependant que ſes efforts en euſſent obtenu de ſemblables dans celle *des finances :* rien ne reſſemblait plus à l'horrible pénurie des ſubſiſtances, au moment où le régime conſtitutionnel fut organiſé, que celle du tréſor public ; il eſt impoſſible de ſe faire une idée juſte du déſordre inoui des finances de la République à cette époque ; la pénurie était telle que ſouvent les départs des courriers pour les armées ont été retardés de pluſieurs jours, ne pouvant parvenir à leur procurer les faibles ſommes néceſſaires pour leurs voyages....!

Les ſervices les plus importans languiſſaient dans le plus affreux dénuement ; les fonctionnaires publics n'étaient point payés, ou ne l'étaient qu'avec des papiers entièrement diſcrédités ; les armées elles-mêmes, *à la réſerve de celle de Hollande, entretenue par cette république*, étaient réduites à la plus affreuſe miſère, au point que ſouvent l'on ſe trouvait dans l'impoſſibilité de faire payer aux généraux & autres officiers qui les commandaient, la chétive ſomme de HUIT FRANCS NUMÉRAIRE PAR MOIS, à laquelle leur ſolde cependant ſe trouvait à-

peu-près réduite, *le reste leur étant payé en assignats, valeur nominale*, qui à Paris étaient réduits au *centième* de leur valeur, & qui aux armées perdaient souvent deux ou trois fois davantage ; souvent encore les distributions de rations, devenues leurs seules ressources, leur manquaient en tout ou en partie : *le soldat était NUD ainsi que l'officier*, auquel l'on se voyait forcé de faire donner de temps à autre *quelques vêtemens !* Les arsenaux étaient par-tout épuisés ; & presque toutes nos armées battues alors, ou sur la défensive, se trouvaient sans fusils, sans canons, sans caissons, sans chevaux, sans approvisionnemens..!!! La marine & toutes les autres parties du service public languissaient dans un semblable dénuement.... !

Au milieu de cette effrayante pénurie, la rentrée des impositions ne se faisant qu'en assignats, pouvait être considérée à-peu-près comme nulle ; & le *crédit public* était tellement altéré, qu'il était absolument impossible de songer à se procurer par cette voie les moindres ressources ; la seule dont on pût faire encore quelqu'usage, était celle *des biens nationaux, tant fonciers que mobiliers !* Les premiers ne se vendant, ni aussi promptement, ni aussi avantageusement qu'il eût été nécessaire, pour subvenir aux besoins les plus urgens, l'on se

vit obligé de vendre ou *engager les derniers* : le mobilier provenant des émigrés, ainſi qu'une partie des effets les plus précieux du garde-meuble national, furent vendus comme dernière reſſource ; quelques autres tels que des DIAMANS, FURENT MIS EN GAGE *en pays neutre*, pour les fournitures les plus urgentes à faire aux armées : jamais peut-être dans aucun tems & dans aucun pays, il ne s'était fait ſentir un tel embarras dans les finances d'un grand État, déſolé en même temps par une affreuſe guerre civile, & ayant à ſe défendre contre les attaques d'un ennemi victorieux, entreprenant & implacable.

Dans cette ſituation déſeſpérante, l'on ſongea à payer en biens nationaux quelques-uns des fourniſſeurs des armées ; mais cette reſſource reſta extrêmement bornée, & ne put pas, à beaucoup près, ſuffire à tous les beſoins, *le crédit particulier* des fourniſſeurs ne leur permettant, en ce genre, que des ſpéculations trop peu étendues : le Directoire uſa encore d'un autre moyen pour ſe procurer le numéraire qui lui était indiſpenſablement néceſſaire pour une foule de dépenſes, pour leſquelles le papier-monnaie lui était entièrement inutile, telles que *pluſieurs* de celles relatives aux *armées & aux relations extérieures* ; ne pouvant

ſe diſſimuler que l'échange trop multiplié de ce papier, ſur les différentes places de commerce de la République, ne faiſait que de le déprécier de plus en plus, il crut devoir employer une voie indirecte d'échange, en faiſant *acheter en papier*, par des négocians de confiance, différentes marchandiſes qu'il faiſait *revendre en numéraire ;* il pouvait même y avoir quelque choſe à gagner par cette ſpéculation ; mais ayant des bornes très-reſſerrées par ſa nature, le bien qui pouvait en réſulter, ne devait pas en avoir de plus étendues.

Le Directoire ſe ſervit encore de quelques autres moyens d'induſtrie, capables de lui procurer des fonds diſponibles ; quelques-uns d'eux devaient même produire de plus l'effet d'altérer le crédit de nos ennemis ; mais tous ces moyens qui réuſſirent plus ou moins bien, ne furent que de légers palliatifs aux maux qu'il s'agiſſait de guérir ; il fallut donc ſonger à employer de plus grands moyens, pour ſe tirer de l'état de criſe affreux où l'on ſe trouvait ! Le payement ordonné des impôts, en valeurs plus réelles que celles qui avaient eu lieu depuis longtemps, y fut bien un acheminement, mais les rentrées que ce nouveau mode faiſait eſpérer, n'étaient ni ſuffiſantes, ni ſur-le-champ diſponibles ; & cependant rien n'était plus urgent

que *la plus grande partie* des dépenses à faire : les anticipations toutefois sur les recouvremens futurs, présentèrent de nouvelles ressources ; mais outre qu'elles étaient ruineuses, & qu'elles n'étaient *tolérables* qu'à cause de l'extrême besoin, elles ne purent pas, réunies à toutes les autres, combler à beaucoup près le vide immense qu'il était cependant indispensable de remplir, sous peine de voir périr la chose publique.

L'on sentit donc la nécessité de recourir à des moyens *extraordinaires*, & c'est ce qui produisit d'abord le *premier emprunt forcé*, qui *seul eût suffi* & au-delà pour attendre les ressources réelles & bien connues de l'impôt & de la vente des biens nationaux, s'il eût été mieux exécuté, tel à-peu-prés qu'il avait été conçu par le Directoire : en effet, qu'est-ce qui fit échouer cette mesure salutaire ? N'est-il pas généralement reconnu que ce fut *l'arbitraire seul* autorisé par la loi, dans la répartition de cet emprunt ? Arbitraire qui en a rendu le recouvrement absolument impossible, de manière que cet emprunt, qui devait produire environ *trois cents millions numéraire*, ou valeur équivalente, n'en a produit au plus que *soixante*, dont la plus grande partie encore n'a été d'aucune ressource, ayant été soldée en assignats

qui ont été *annullés* ; le Directoire, qui avait imaginé cet emprunt, avait proposé au contraire de le *régulariser* sur les cotes d'impositions ordinaires, en en exceptant toutefois le tiers, la moitié, ou même une plus grande quotité des contribuables les moins imposés ; de cette manière la répartition se faisant au marc la livre des contributions, aucune opération ne pouvait être ni plus courte ni plus facile ; personne alors n'eût eu le droit de se plaindre, puisqu'au lieu d'un impôt considérable qu'on eût pu exiger dans un moment d'extrême besoin, l'on se serait borné à un seul emprunt modéré sur les citoyens les plus aisés : l'on n'eût pu non plus objecter *l'inconstitutionnalité* de cette mesure, puisqu'alors *tout arbitraire en eût été banni*, & que l'exemption des moins imposés n'aurait pu être considérée que comme un *dégrevement* général en leur faveur ; les administrations centrales, d'un autre côté, auraient été autorisées à prononcer un semblable dégrevement *partiel*, dans les classes imposées à l'emprunt, lorsqu'elles l'auraient jugé convenable, sans pour cela l'être à surcharger aucune cote, au-dessus du taux fixé par la loi générale de répartition : si ce plan simple eût été suivi, l'emprunt se fût levé avec la plus grande facilité, & le trésor public se fût trouvé alimenté,

ſans qu'il eût été beſoin par la ſuite de recourir à de nouvelles reſſources extraordinaires ; mais le Corps légiſlatif crut devoir ſe ſervir de cette meſure pour remplir en même temps *d'autres vues ;* & celle qu'il adopta ne produiſit preſque pas d'autre effet, que d'occaſionner un mécontentement général, tant dans la claſſe des citoyens aiſés, que dans celle des ouvriers qui ſe trouvèrent ſur le point de manquer d'ouvrage, chacun s'empreſſant de diminuer ſes dépenſes, pour ſe *ſouſtraire à l'arbitraire de la répartition.*

Cette meſure manquée, il fallut ſonger à y ſuppléer, ce qui amena la création *des mandats territoriaux*, qui, pour des motifs à-peu-près ſemblables, ne réuſſirent guères mieux que n'avait fait l'emprunt.

Le Directoire propoſa la création de *cinq cents millions de mandats*, repréſentans pareille valeur de *biens nationaux*, en fixant celle de ces mandats à *cent fois celle des aſſignats*, qui alors ſe trouvant dans ce rapport avec le numéraire, devaient, ſelon toutes probabilités, élever les mandats à-peu-près à la même valeur, en ayant ſur-tout attention de n'en créer que pour une ſomme beaucoup moindre que la véritable valeur des biens nationaux reſtans alors à vendre : le Corps légiſlatif, frappé de

la justesse de ces vues, crut encore devoir travailler à les *améliorer* ; au lieu de *cinq cents millions* de mandats, il en décréta pour *deux milliards cinq cents millions ;* & au lieu d'en élever la valeur à *cent fois* celle des assignats, il les réduisit à *trente fois*, dans l'espérance de relever ce papier discrédité ; mais il résulta, *d'une part*, de ce changement, que les mandats, loin de relever les assignats, tombèrent, dès leur émission, dans la même proportion qu'eux, au lieu de se soutenir à une valeur centuple, comme le numéraire, ainsi qu'il eût été facile de l'obtenir, si on les eût créés dans ce dernier rapport ; il résulta, d'une autre part, que ces mandats se déprécièrent rapidement, parce qu'en ayant créé pour une somme beaucoup trop considérable, l'on conçut sur-le-champ des inquiétudes sur leur hypothèque ; ces inquiétudes n'eussent point eu lieu, si l'on n'en eût créé que pour *cinq cents millions*, ainsi que le demandait le Directoire, chacun sachant que les biens nationaux restant alors, *excédaient de beaucoup* cette valeur.

La multiplicité des mandats les rendit cependant d'une certaine utilité, malgré leur énorme dépréciation, & l'on ne se trouva point obligé de recourir à de nouvelles ressources extraordinaires, avant les événemens de fruc-

tidor : il eſt vrai que les prodigieuſes conquêtes de nos armées en fournirent elles-mêmes d'aſſez importantes, puiſque la plus conſidérable d'entr'elles, celle d'Italie, indépendamment de ſon propre entretien, fit encore remettre au tréſor public quelques fonds provenant des contributions levées ſur l'ennemi : le Directoire n'en reſta pas moins toutefois, pendant tout le temps qui s'écoula depuis ſon organiſation juſqu'à cette époque, dans un extrême embarras, qui ne permettant jamais de faire des affaires *au comptant*, néceſſita toujours une *augmentation* plus ou moins grande de dépenſe, qu'autrement l'on eût pu éviter.

Cette fâcheuſe ſituation détermina une foule de meſſages du Directoire aux conſeils, qui *créditaient* bien les miniſtres des fonds demandés, mais qui ne *donnaient point les moyens ſuffiſans pour les recouvrer :* de là des ſujets de plainte & de mécontentemens réciproques, le Corps légiſlatif reprochant au Directoire des dépenſes exceſſives ; & celui-ci ſe plaignant que le Corps légiſlatif le mettait, ou dans l'impoſſibilité de pourvoir aux dépenſes indiſpenſables, ou dans la néceſſité de les augmenter, faute de pouvoir préſenter aux fourniſſeurs des fonds réaliſés, ni même *des rentrées aſſurées* à époques fixes.

Après le 18 fructidor, le Corps légiſlatif ne refuſant plus aucun des moyens qui lui furent indiqués par le Directoire, *ces reproches dûrent ceſſer*; auſſi vit-on bientôt ſe ſuccéder rapidement de *nouveaux impôts*, tels que les droits de barrière ſur les routes, les octrois municipaux, le timbre des journaux & autres papiers, la loterie nationale, l'impôt ſur les fenêtres, les droits de greffe, une augmentation ſur ceux d'enrégiſtrement, de douane, de poſte, &c. &c. juſqu'à ce qu'enfin, plus d'une année après, le conſeil des anciens *rejeta celui propoſé ſur le ſel*, qui toutefois fut en partie remplacé par l'augmentation de quelques autres, tel que celui des portes & fenêtres, *qui fut doublé.*

La guerre s'étant renouvelée avec fureur, & toutes ces reſſources ne ſuffiſant pas encore, il vient d'être ordonné un nouvel emprunt forcé de *cent millions;* mais la loi de répartition de cet emprunt ſe trouvant, d'une part, être extrêmement rigoureuſe à l'égard d'une certaine claſſe de citoyens; & d'une autre, fortement entachée *d'arbitraire*, il eſt à craindre que cet emprunt ne puiſſe ſe réaliſer auſſi promptement ni auſſi complètement qu'il ſerait à deſirer, en même temps qu'il pourrait nuire à d'anciennes *branches aſſurées* de revenus publics: l'on pour-

rait reprocher un autre vice bien plus confi-dérable encore à cet emprunt, qui eft fa ré-partition en *raifon progreffive;* car fi cette théorie *d'impôt progreffif* pouvait jamais être admife, il en réfulterait clairement *qu'il n'y aurait plus de propriétés affurées*, puifque, comme il va arriver par cette loi d'emprunt, le citoyen le plus ri-che fe trouvera forcé *d'abandonner la totalité*, ou prefque la totalité de fes revenus, lorfque celui au contraire, qui le fera moins, *conser-vera tous les fiens...!*

Les circonftances exigeaient-elles impérieu-fement une femblable mefure? Je ne puis le penfer fur-tout, puifqu'il ne s'agiffait pas de le-ver une fomme excédant celle de cent millions; fi elle a été déterminée par des vues politiques plutôt que financières, il refterait à difcuter fi le Corps légiflatif, en adoptant cette mefure, ne s'eft point écarté de la Conftitution...! Mais ce n'eft point le lieu de traiter ici cette queftion, il me fuffit d'ajouter qu'en général, le Corps légiflatif & le Directoire ne fe font point affez oc-cupés du principal & MEILLEUR MOYEN d'amé-lioration des finances de la République, *moyen qui confifte beaucoup plutôt à diminuer les dépenfes qu'à augmenter les recettes!* C'eft principalement depuis le 18 fructidor que ce principe paraît avoir été entièrement méconnu: je citerai, entr'au-

tres preuves, l'augmentation des dépenſes du Directoire, qui, avant cette époque, avaient été fixées à *1,500,000 liv.* & qui le furent quelque temps après à plus de *trois millions ;* quant à celles du Corps légiſlatif, *comment concilier*, je ne dirai pas ſeulement avec une ſévère économie, mais même avec *l'acte conſtitutionnel*, l'augmentation de *330 fr.* par mois, allouée à chacun de ſes membres, ſous le vain prétexte de *l'entretien d'un ſecrétaire* que l'on ſait qu'ils n'ont pas ?

Combien d'autres dépenſes ne pourraient-elles pas être, ou entièrement ſupprimées, ou conſidérablement diminuées ?

Ce plan de finances, véritablement républicain, l'emporterait ſans doute infiniment ſur celui qui conſiſte à travailler, chaque jour, à augmenter les recettes.....! Mais il ſuffit de l'avoir rapidement indiqué dans cet ouvrage, deſtiné ſeulement à tracer l'hiſtoire, & non à préſenter un ſyſtème détaillé de finances ; nul doute, au ſurplus, que la grandeur du mal ne décide un jour l'adoption de ce plan, qu'il ſerait ſi utile de ſubſtituer à ceux ſuivis juſqu'aujourd'hui, & qui ſeul peut convenir à une grande nation libre : l'on ſera convaincu que ce moment ne peut pas être très-éloigné, lorſqu'on ſaura que la totalité des biens nationaux reſtans à vendre, (non compris toutefois les

grandes forêts, que l'on a toujours considérées comme ne devant pas être aliénées) n'excède pas aujourd'hui la valeur *de deux à trois cents millions*, dont près de la moitié doit solder le nouvel emprunt ; lorsque l'on sera instruit que, malgré cette petite quantité de biens nationaux à vendre, les bas prix auxquels on les délivre, & *la prime* accordée aux administrateurs chargés de leur aliénation, l'on n'a pu venir à bout d'en placer, pendant la dernière année, dans toute l'étendue de la République, pour plus de *35* à *40 millions*, dont les payemens encore ayant été délégués, à termes plus ou moins éloignés, à différens fournisseurs, ont à peine produit *18* à 20 *millions*, *valeur réelle*, à la République.

Ce moyen de RÉDUIRE LES DÉPENSES, est d'ailleurs le seul qui puisse efficacement rétablir le crédit public, qui, à son tour, pourra seul suppléer efficacement par la suite dans les momens critiques, tels que ceux amenés par de nouvelles guerres, à la ressource épuisée des biens nationaux ; ressource, il faut le répéter, qui à peine suffira à achever celle de la révolution, si toutefois, comme on doit le supposer, l'on respecte *les engagemens pris*, *à diverses époques*, avec les nombreux ACQUÉREURS DE CES BIENS, L'UNE DES PIERRES ANGULAIRES DE LA RÉPUBLIQUE.

CHAPITRE IV.

Guerre.

A la brillante campagne, qui commença par la levée des sièges de *Dunkerque* & de *Maubeuge*, & ne se termina, après *dix-sept mois* de victoires non interrompues, que par la prise de *Figuières* & de *Roze* au Midi, & l'invasion totale des provinces unies au Nord, succédèrent des revers inquiétans : l'ennemi, après avoir forcé l'évacuation de Manheim, & fait lever le siège de Mayence, avec une perte immense tant en hommes qu'en artillerie & en munitions de toute espèce, avait repris l'offensive sur la rive gauche du Rhin, avec des forces considérables, pendant que nos armées s'y trouvaient totalement découragées & épuisées ; la guerre de la Vendée que l'on avait cru éteinte un moment, s'était rallumée avec une nouvelle fureur, & avait considérablement étendu ses ravages ; les côtes de la République & celle de la Hollande son alliée, étaient violemment menacées d'une descente ; à peine pouvions-nous nous soutenir en défensive sur les frontières d'Italie..! Telle était à-peu-près la situation militaire de la République, à l'é-

poque de l'établiſſement du gouvernement conſtitutionnel.

Cette poſition critique, ainſi que je l'ai dit plus haut, détermina la nomination au Directoire, de *Carnot*, à qui l'on penſait généralement devoir, en très-grande partie, les ſuccès non interrompus de cette brillante campagne de *dix-ſept mois*, qui avait fondé la République : alors *Jourdan* & *Pichegru* commandaient ſur le Rhin ; *Kellerman* & *Scherer* ſur les frontières d'Italie ; *Hoche* & *Moreau* ſur les côtes de l'Océan.

L'armée de Sambre & Meuſe, qui avait paſſé le Rhin à Duſſeldorf, ſur la fin de fructidor, an 3, ayant été obligée de ſe replier en très-grande partie, par ſuite de l'échec conſidérable qu'eſſuya, quelque temps après à Heidelberg, celle du Rhin ; il en réſulta non-ſeulement une très-grande méſintelligence entre les deux généraux qui les commandaient, mais encore une eſpèce d'animoſité entre ces deux armées elles-mêmes : ces diſpoſitions réciproques étaient d'autant plus dangereuſes, que l'ennemi ayant débouché par Mayence, paraiſſait diriger ſes principaux moyens d'attaque ſur cette frontière, & que chaque jour les deux armées diminuaient, d'une manière effrayante, par la déſertion. La diviſion de celle du Rhin notamment, qui avait levé le blocus de Mayence, & qui, à

cette époque, était composée de *vingt-cinq à trente mille* hommes, était presque totalement anéantie.

Le Directoire, qui sentit combien cette position était critique, se hâta de travailler à leur réorganisation, & après avoir donné des ordres afin qu'elles prissent pour l'hiver des positions défensives, il s'occupa de mettre à exécution *l'arrêté* que la Convention, dans les derniers momens de son existence, avait, *par une loi spéciale*, chargé son comité de salut public *de prendre, pour l'organisation de l'armée, en l'an 4.*

Cet arrêté *ayant ainsi force de loi*, quoique juste & utile au fond, sous le point de vue d'ordre & d'économie, fut pour le Directoire chargé de son exécution, un acte qui, dès ses premiers pas, *lui fit une foule innombrable d'ennemis*, cet arrêté réduisant considérablement le nombre des *cadres*, & entraînant *une réforme d'environ vingt-trois mille officiers* de tous grades & de toutes armes : pour diminuer cependant, autant qu'il lui était possible, les inconvéniens d'une aussi prodigieuse réforme d'officiers, dont la plupart n'avaient d'autres moyens de subsistance, & avaient rendu des services plus ou moins importans, dans les armées, il établit, pour cette opération délicate, des règles générales qui, *en soustrayant* chaque officier de l'ar-

mée *à l'arbitraire* (1), *lui enleva à lui-même jusqu'à la faculté de pouvoir accorder la moindre préfé-*

---

(1) Le même ſoin qu'eut à cette époque le Directoire, pour éviter tout *arbitraire*, le *triumvirat* le prit *par ſyſtème*, après fructidor, pour *tout y ſoumettre.*

Il eſt impoſſible de ſe faire une idée du *deſpotiſme* avec lequel il a depuis traité l'armée ! Il ne s'eſt pas contenté de prononcer des deſtitutions ***arbitraires*** dans tous les grades, & de traduire les meilleurs officiers, ceux qui donnaient quelque ombrage à ſon autorité uſurpée, devant des conſeils de guerre, *dont il faiſait déſigner les juges par ſes proconſuls ;* il a pouſſé la *tyrannie* juſqu'à *refuſer des traitemens* de réforme ou de retraite *à ceux* A QUI LES LOIS EN ASSURAIENT, malgré qu'il fût parfaitement inſtruit qu'ils n'avaient *d'autres reſſources* pour ſubſiſter eux & leurs familles ; malgré les nombreux ſervices qu'ils avaient rendus à la République ; malgré enfin les honorables cicatrices dont ils étaient couverts....!!! Il a fait plus encore, *pour conſolider ſa tyrannie*, en diſtribuant à d'autres, ſuivant *ſes ſeuls caprices*, & contre le texte précis des lois, les bienfaits nationaux.... comme pour annoncer à l'armée que de *ſa volonté ſeule* dépendaient toutes les grâces, tous les emplois, *même l'exiſtence & l'honneur de ſes guerriers :* que lui ſeul enfin était le *MAITRE de la République :* que tous ceux qui ne feraient pas aveuglément ſoumis à ſes *ordres* SOUVERAINS, périraient, les uns flétris par *SES tribunaux*, les autres *de miſère :* que ceux au contraire qui *protégeraient ſon deſpotiſme*, feraient accablés d'honneurs & de richeſſes, ſuivant le

rence : ainsi il fut réglé que dans chaque armée il ferait établi un certain nombre de demi-brigades, de bataillons & d'escadrons composés de tous ceux qui existaient alors, & que dans cette amalgame, *les plus anciens officiers de chaque grade, dans chaque arme, feraient conservés*, jusqu'à concurrence du nombre nécessaire pour la nouvelle formation prescrite par l'arrêté du comité de salut public; le surplus dut se retirer dans ses foyers avec une *légère indemnité temporaire.*

Le Directoire, par la suite, touché de la situation pénible de la plupart de ces officiers réformes, & désespérant de déterminer le Corps législatif *à proroger* leur traitement de réforme, *prit sur lui seul la responsabilité de cette prorogation, & fixa provisoirement ce traitement à la moitié de celui d'activité :* plusieurs membres des conseils parlèrent de dénoncer le Directoire à cet

---

prix qu'il lui *plairait* de mettre à leur dévouement & à leurs services ... ! !

Il est tems de faire cesser un ordre de choses aussi monstrueux, & de prendre enfin des mesures qui soient telles qu'il ne puisse jamais reparaître : dans aucun tems il n'exista en Europe, même dans les États les plus soumis au despotisme militaire ! Comment pourrait-il donc être toléré plus long-tems chez une Nation qui veut être libre ?

égard ; cependant *cette demi-ſolde fut continuée.*

L'arbitraire que, pour adoucir au moins le ſort des officiers réformés, le Directoire avait ſi ſcrupuleuſement évité, dans les divers corps de troupes formant la preſque totalité de l'armée, *il ne pouvait malheureuſement s'y ſouſtraire entièrement pour les officiers d'état-major*, généraux & autres ; car, pour les conſerver à l'ancienneté, il eût fallu dès-lors renoncer aux ſervices de ceux qui étaient reconnus pour avoir le plus de talent (1), il eût fallu comprendre dans la réforme *Bonaparte*, *Hoche*, *Marceau*, *Moreau*, *Joubert*, &c. Il était donc indiſpenſable de faire un choix, & *c'eſt ce choix néceſſaire* qui fit principalement des *ennemis violens* au Directoire ; l'intérêt & l'amour-propre ſe réunirent pour les rendre *irréconciliables*, quoiqu'il eût eu la précaution de leur aſſurer, en attendant leur remplacement, & ſelon leurs

(1) Il eſt un fait particulier, à cet égard, qui mérite d'être cité ; un *adjudant général* de l'armée de l'Oueſt, *âgé d'environ trente à trente-deux ans*, étant venu à Paris pour ſolliciter ſa promotion au grade de *général de brigade*, auquel il fut reconnu avoir beaucoup moins de droits que pluſieurs de ſes camarades, *mourut de chagrin* à Rouen, en retournant à ſon poſte, *ſe diſant* DÉSHONORÉ d'être obligé de *continuer à ſervir* comme *chef de brigade*..!!

grades, comme à tous les autres militaires, *un traitement de non-activité*; & qu'il eût même donné à plusieurs d'entr'eux des commandemens de place, soit en pied, soit surnuméraires: l'animosité fut si grande chez quelqu'un d'eux, que l'on en vit un, *le citoyen Beunat*, qui, après s'être plaint avec violence au Directoire, de ce qu'on employait *Bonaparte* de préférence à lui, *dénonça* en conséquence *au Corps législatif*, où il fut trouver des protecteurs, celui des Directeurs chargé spécialement de la partie militaire; le Corps législatif, *après toutefois* s'en être fait faire rapport, étant passé à l'ordre du jour, il n'en renouvela ses plaintes & ses menaces qu'avec plus de fureur (1)! Beaucoup

---

(1) Le général *Josnet*, qui avait été compris dans cette réforme, se permit, à l'égard du *directeur Carnot*, *comme chargé de la partie de la guerre, les injures & les MENACES les plus violentes*; employé ensuite comme commandant surnuméraire, il se calma un instant; mais ces commandemens ayant été supprimés par *mesure générale*, & se trouvant ainsi réduit de nouveau à *sa solde de non-activité*, ses *menaces* se renouvelèrent avec une nouvelle fureur! *Sa violence & son animosité contre Carnot étant bien connues de ses collègues, à qui il avait communiqué toutes ses lettres, ils le firent employer à Paris, la nuit du 17 au 18 fructidor, en qualité d'inspecteur de police...!* Quelque tems après il fut renvoyé de ce nouvel emploi...

d'autres, quoiqu'ufant d'un peu plus de mefure, n'en confervèrent pas moins d'animofité ; le plus grand nombre cependant fut rendre juftice au Gouvernement, & plier au joug des lois & de la néceffité.

En même tems que le Directoire s'occupait de cette pénible organifation, il travaillait à rappeller fous les drapeaux une foule de défenfeurs de la patrie, que des revers inattendus en avaient éloignés ; & fes mefures à cet égard eurent un tel fuccès, que bientôt les cadres de toutes les armées de la République fe trouvèrent *au-deffus du complet*, fur-tout ceux des armées du Rhin : rien ne fut négligé non plus pour réparer au matériel les pertes immenfes qu'elles avaient effuyées ; les effets les plus précieux furent vendus ou mis en gage, pour y parvenir plutôt ou plus fûrement.

Tout étant ainfi préparé, le général en chef de l'armée de Sambre & Meufe, *Jourdan*, fut mandé par le Directoire, tant pour connaître quelle étoit précifément la fituation & l'efprit de cette armée, qui, par le nombre de fes combattans, ainfi que par fes fervices éclatans & multipliés, pouvait être confidérée comme la première & la plus importante de la République, que pour affeoir avec plus de certitude

un plan de campagne digne du gouvernement conſtitutionnel.

Jourdan arrivé à Paris, y fut accueilli par le Directoire & les miniſtres, avec la diſtinction la plus flatteuſe ; chacun de ſes membres lui prodigua à l'envie des careſſes & des fêtes, & il ne *retourna à l'armée que comblé de préſens* de ſa part, au nom de la République, tant en chevaux richement équippés, qu'en armures précieuſes ; *premiers dons* de ce genre qui aient eu lieu, & qui depuis ont été regardés comme les récompenſes les plus honorables qui puſſent être accordées à un guerrier républicain.

Ce général ayant témoigné au Directoire la répugnance qu'il avait de continuer à concerter ſes opérations avec *Pichegru* qui commandait l'armée du Rhin, deſtinée à agir de concert avec celle de Sambre & Meuſe ; on lui promit de prendre des meſures pour faire ceſſer toute méſintelligence nuiſible au bien du ſervice, & il augura fauſſement, de toutes ces circonſtances, qu'on lui donnerait le commandement en chef des deux armées.

De retour à celle de Sambre & Meuſe, pluſieurs des généraux les plus diſtingués, & autres officiers qui la commandaient ſous lui, crurent s'appercevoir qu'il affectait d'attribuer

bien plus à lui même qu'à eux & au reſte de l'armée, les honneurs diſtingués qu'il venait de recevoir de la part du gouvernement ; ils lui reprochèrent de revenir chargé de préſens *pour lui ſeul*, ſans rapporter aucune marque particulière de ſatisfaction pour les autres officiers de l'armée ; preuves inconteſtables, ſelon eux, qu'il n'avait point fait valoir leurs ſervices, comme ils penſaient qu'il aurait dû le faire : il en réſulta, de part & d'autre, des propos très-éloignés de la bienveillance qui devait continuer à animer des frères d'armes ; & par ſuite, une méſintelligence qui, quelque tems après, influa, de la manière la plus déſaſtreuſe, ſur les opérations dont fut chargée cette armée : cette funeſte diviſion ſe prononça particulièrement entre *Jourdan* & *Kleber*, qui avait rendu en mille occaſions les plus importans ſervices, qui était aimé & eſtimé de toute l'armée, & que juſqu'à cette époque Jourdan s'était plu à conſulter dans toutes les occaſions importantes. Le Directoire, en apprenant ces détails, fut inſtruit auſſi qu'il exiſtait une très grande animoſité *dans l'armée du Rhin* contre *Jourdan*, par ſuite de propos outrageans que ſans doute on lui avait *prêté* contre elle.

Ce fut dans ces circonſtances que le général Pichegru, dont les dernières opérations avaient

compromis le falut de cette armée (1), & qui depuis n'entretenait plus avec le gouvernement une correfpondance telle que celui-ci l'eût défirée, fut mandé à Paris, & bientôt après remplacé par le général *Moreau*.

Ce changement *ne plut point au général Jourdan, qui s'était flatté de réunir le commandement des deux armées ;* il exifta bientôt en conféquence, entre ces deux généraux, auffi peu d'intelligence qu'il y en avait auparavant, entre ce dernier & Pichegru ; mais le directoire, qui était inftruit de l'animofité qui exiftait à cette époque contre le général Jourdan à l'armée du Rhin, & qui d'ailleurs, *quoique ce général eût toujours été heureux jufqu'alors, doutait encore s'il aurait les talens néceffaires pour commander deux auffi grandes armées réunies*, penfa qu'il ne devait pas moins en compter fur les efforts de Moreau & fur les fiens, pour faire réuffir *le vafte plan de cam-*

---

(1) Après le paffage du Rhin, à *Duffeldorf*, par l'armée de Sambre & Meufe, il mit une exceffive lenteur à occuper la place de *Manheim*, & ne paffa le fleuve qu'avec des forces *très-inférieures à celles dont il pouvait difpofer ;* ce qui fit qu'il fut complètement battu près *d'Heidelberg*, & par fuite obligé d'évacuer *Manheim*, & *de lever le fiège de Mayence*, avec une perte immenfe.

pagne qu'il avait conçu, plan qui, en faisant l'étonnement & l'admiration de l'Europe, devait achever de placer la France républicaine au-dessus de toutes les nations guerrières.

En Italie le général *Scherer* ne se sentant point les moyens de le réaliser (1), le Directoire y envoya *Bonaparte* qui commandait alors l'armée de l'intérieur, & qui n'ayant jamais encore commandé en chef, ni même comme général divisionnaire dans aucune armée active, ne donnait au gouvernement d'autre garantie de ses talens, que la conduite qu'il avait te-

(1) Comment *les triumvirs*, qui avaient une parfaite connaissance de *l'insuffisance* de Scherer, *avouée par lui-même* à cette époque, ont-ils pu lui confier en *l'an 7* le commandement de cette même armée, *contre des forces beaucoup plus formidables* que celles qu'il n'avait osé se charger d'attaquer en l'an 4? Ne devaient-ils pas nécessairement s'attendre aux funestes résultats qui en ont été la suite....? Certes ils ne pouvaient ignorer que pendant son ministère OU IL AVAIT ÉTÉ APPELÉ PAR REWBELL, loin de s'occuper à perfectionner ses connaissances militaires, il n'avait cessé au contraire de travailler à *s'ABRUTIR dans la fange de tous les vices*...! Mais il s'agissait de *l'en tirer HONORABLEMENT*, *afin de l'intéresser personnellement* à ne point compromettre ceux qui avaient partagé avec lui les dépouilles de la République...!!

nue conſtamment dans les grades inférieurs, & *ce feu du génie* qu'il était impoſſible à celui qui en avait la moindre étincelle, de ne pas démêler en lui.

Ce choix fut d'abord déſapprouvé de ceux qui ne connaiſſaient pas ce général, & ne le jugeaient que d'après ſon âge; mais le dévouement de ce jeune héros qui, commandant à Paris, ne demandait qu'à s'arracher aux délices de cette ville ſuperbe, où il venait de faire un riche mariage, pour s'élancer au milieu des haſards & des périls de la guerre; la profondeur avec laquelle il diſſertait ſur toutes les branches qui tenaient aux importantes fonctions qu'il déſirait qui lui fuſſent confiées; la parfaite connaiſſance qu'il montrait avoir du caractère des habitans & de la nature du pays où il s'agiſſait de porter offenſivement la guerre; les immenſes reſſources qu'annonçait en lui l'ardeur de ſon imagination, ſagement tempérée par la prudence & le ſang-froid du général le plus conſommé... &c., n'avaient laiſſé aucun doute dans l'eſprit du Directoire, & notamment de celui de ſes membres, chargé de la partie de la guerre, depuis long-tems accoutumé à déſigner les généraux qui ſavaient enchaîner la victoire aux drapeaux républicains, que celui-ci ne leur ferait point inférieur, & peut-

être les furpafferait tous : il fut donc lancé dans la carrière, & fes premiers effais étonnèrent ceux même qui en attendaient le plus. Dès le fecond mois de fon arrivée en Italie, il avait fu forcer le roi de Sardaigne à demander la paix, & à l'accepter aux conditions que le Directoire avait bien voulu lui accorder ; conditions qui étaient telles qu'elles le mettaient dorénavant, par la démolition de plufieurs de fes forteresfes les plus importantes fur les frontières de France, notamment de celle *de la Brunette*, non-feulement dans l'impoffibilité de prendre les armes contre elle, mais encore dans la néceffité de fe déclarer en fa faveur, toutes les fois qu'elle ferait forcée de porter la guerre en *Italie*. Ces éclatans fuccès furent rapidement fuivis d'autres plus éclatans encore; & dès le 15 prairial an 4, il fit fon entrée victorieufe à Veronne, après avoir défait l'ennemi dans une multitude de batailles, & lui avoir fait, dans ces combats fucceffifs, un fi grand nombre de prifonniers, que l'hiftoire moderne n'en offrait point d'exemple auparavant.

Ces brillantes victoires retentirent bientôt fur les bords du Rhin; & l'établiffement que fit le Directoire, *du défenfeur de la patrie*, journal qui fut répandu avec profufion dans les armées, devint bientôt un puiffant moyen d'émulation

guerrière & une véritable récompenſe pour ces braves armées qui travaillèrent à l'envie à en remplir glorieuſement les feuilles que la renommée tranſportait d'un vol rapide à leurs rivales de gloire.

En même tems que le château de Milan capitule, & que le Pape obtient une armiſtice de l'armée d'Italie, celle du Rhin paſſe ce fleuve *près de Strasbourg*, & celle de Sambre & Meuſe *près de Neuwied*, puis s'avancent l'une & l'autre toujours victorieuſes vers le centre de l'Empire, dont pluſieurs princes s'empreſſent alors de ſolliciter la paix ou des armiſtices.

En Italie & en Allemagne, ces trois armées vivent dans l'abondance aux dépens de l'ennemi qui lui abandonne d'immenſes magaſins, un pays riche & étendu, & une nombreuſe population, dont une partie s'élance avec courage vers la liberté.

Les deux armées de Sambre & Meuſe & du Rhin, après des prodiges de valeur, étaient prêtes à ſe joindre ſous les murs de Ratisbonne, & à donner ainſi la main à celle d'Italie, à travers le Tyrol menacé au nord & au midi; déjà l'armée du Rhin, *après avoir paſſé le Leck à la nage*, était aux portes de *Munich*, & l'électeur de Bavière avait acheté d'elle une armiſtice, par la promeſſe d'une contribution

confidérable, lorfqu'au moment où l'on devait le moins s'y attendre, l'armée de Sambre & Meufe, dont la droite était trop avancée, éprouva un premier échec qui eût pu facilement être réparé par une armée auffi nombreufe & auffi aguérie, foutenue par celle du Rhin ; mais par une fatalité qu'on ne peut concevoir, & qui ne peut guères être attribuée qu'à la funefte méfintelligence qui exiftait entre les généraux ; d'autres prétendent *à la fecrette jaloufie* de l'un d'entr'eux, *Jourdan*, qui, depuis l'ouverture de la campagne, n'avait ceffé de témoigner fon mécontentement de n'y pas jouer *le rôle principal ;* elle fe mit en pleine retraite *devant une armée qui à peine l'égalait en nombre ;* retraite qui, par fa rapidité à travers une foule *d'obftacles naturels que fon général avait annoncé plufieurs fois, qu'il n'avait pu furmonter qu'avec beaucoup de peines & de temps, contre des FORCES TRÈS-INFÉRIEURES ;* & par les *pertes incalculables* que fit l'armée en magafins, munitions & autres moyens de tout genre, put plutôt paffer pour une déroute générale, que pour une véritable retraite : auffi cette armée qui était forte d'environ *foixante mille* hommes, & approvifionnée de tout ce qui lui était néceffaire, arriva-t-elle fur les bords du Rhin dans l'état le plus déplorable, abfo-

lument hors d'état de pouvoir ſe remettre en campagne, ſans de nouveaux & immenſes préparatifs qui demandaient néceſſairement un tems & des fonds conſidérables...!

C'eſt à cette époque que Jourdan fut remplacé par le général *Beurnonville* qui commandait alors l'armée du Nord, dont on fut obligé d'appeler une partie avec lui, pour renforcer celle de Sambre & Meuſe, toujours preſſée par un ennemi auſſi entreprenant que préſomptueux, depuis le *ſuccès auſſi inattendu qu'extraordinaire*, qu'il venait d'obtenir.

La retraite de cette armée découvrant entiérement le flanc gauche de celle du Rhin, celle-ci ne tarda pas à voir l'ennemi ſur ſes derrières, lui intercepter toute communication avec les frontières de France; elle dut ſonger alors elle-même à ſa retraite qui chaque jour devenait plus difficile & plus périlleuſe : elle parvint cependant à l'effectuer, avec une telle conduite & un tel courage, qu'après avoir pluſieurs fois battu complètement l'ennemi, notamment à *Ribeyrac*, & lui avoir fait une quantité conſidérable de priſonniers, elle parvint enfin à ſe faire jour & à gagner les bords du Rhin, dans le meilleur ordre, & plutôt dans l'attitude d'une armée triomphante que d'une armée en retraite: toujours prête à reprendre l'offenſive,

l'ennemi croit n'avoir rien fait, s'il ne l'a forcé à évacuer la rive droite du Rhin ; c'eſt là, c'eſt à *Kell* que de nouveaux triomphes l'attendaient ; *de faibles retranchemens enveloppant un vieux fortin démantelé*, deſtiné ſeulement à couvrir un pont pendant quelques inſtans, *arrêtent toutes les forces réunies des deux armées impériales* qui, ne s'en emparent qu'au milieu de l'hiver, après environ quatre mois d'attaque (1), avec une perte immenſe, & après *avoir laiſſé filer à l'armée d'Italie des ſecours conſidérables* qui lui aſſurent les nouveaux ſuccès qui doivent la conduire avx portes de Vienne, & terminer la guerre. D. a Bale ! grande faute de l'archiduc

Ainſi l'héroïque conduite de cette armée remplit ſeule preſqu'en entier, dans ſa retraite glorieuſe, le but auquel elle était appelée à concourir avec celle de Sambre & Meuſe, en pénétrant enſemble dans le centre des états héréditaires de la maiſon d'Autriche.

Rien ne fut cependant négligé pour remettre, le plutôt poſſible, ces deux armées en état d'exécuter, dès le commencement de la campagne

---

(1) La première attaque de Kell eut lieu le deuxième jour complémentaire, an 4, & il ne fut définitivement rendu que le 21 nivôse, an 5, la tranchée étant ouverte depuis plus de *deux mois*.

ſuivante, le grand projet d'attaques combinées, qui n'avait *échoué que par la retraite imprévue de l'armée de Jourdan.* Le général *Hoche* fut en conſéquence choiſi pour le remplacer, & dès le mois de germinal *elles paſſèrent l'une & l'autre le Rhin de vive force*; la première à *Neuwied*, & la ſeconde à *Strasbourg*, toujours ſous les ordres du général Moreau. *Après pluſieurs batailles où elles reſtèrent conſtamment victorieuſes*, elles allaient, de concert, pourſuivre leurs ſuccès, lorſqu'elles apprirent que ceux de l'armée d'Italie venaient enfin de déterminer l'Empereur à accepter la paix, dont les préliminaires avaient été ſignés à *Léoben* le 29 germinal an 5, à Leoben

La même armée, pendant que tous ces divers événemens ſe paſſaient ſur le Rhin, avait continué le cours de ſes brillantes victoires; le Pape s'était empreſſé de ſolliciter & de conclure une armiſtice, en voyant les Français aux portes de Rome; le château de Milan avait capitulé; le roi de Naples & le duc de Parme avaient fait leur paix particulière; & quelques légers échecs eſſuyés ſous les murs de *Mantoue*, dont le blocus fut un moment levé, furent bientôt réparés par les fameuſes journées de *Roveredo*, de *Baſſano*, de *Saint-Georges*, d'*Arcole*, de *Rivoli* &c., & enfin par la priſe même

de cette forteresse qui capitula le 14 pluviôse an 5, & dont la chute assit les fondemens de la liberté en Italie, par l'établissement de la République cisalpine. La reddition de cette place importante, & *l'arrivée des colonnes du Rhin sous les ordres du général Bernardotte*, déterminèrent bientôt de nouveaux succès non moins brillans & plus décisifs encore que les premiers. Au passage de *la Piave*, le 23 ventôse, succéda bientôt celui du *Taglimento* & la prise de *Gradisca*, celle de *Goritz*, *Trieste* &c., & enfin l'occupation des *Alpes septentrionales*, après les combats du *Tarvis* & de la *Chiuse*, ainsi que celle de *CLAGENFURTH*, *d'où le vainqueur s'empressa, dès le 10 germinal*, de présenter l'olivier de la paix à son ennemi (1), sans cependant suspendre le cours de ses prodigieux succès, qui ne furent arrêtés que par la suspension d'armes qui eut lieu le 18 germinal, après la prise de *Pruck*, *située à trente lieues de Vienne*; suspension d'armes, que l'ennemi n'obtint qu'en *abandonnant la place de Gratz*, comme un gage de son desir de travailler sincèrement à la paix.

En même tems que se faisaient ces brillantes & rapides expéditions, les divisions comman-

(1) Voyez l'extrait de la lettre de Bonaparte, au prince Charles.

dées par le général *Joubert*, après avoir franchi victorieusement le *Lavis* le 30 ventôse, s'être emparées de *Botzen* & de *Brixen*, & s'être défendues, avec un indomptable courage, contre des forces infiniment supérieures, & des *attaques d'un genre aussi terrible que nouveau* (1), avaient réjoint la grande armée, près Clagenfurth, par *la vallée de la Drave*, lorsque le *général Laudon* croyait lui avoir coupé toute retraite, en s'emparant de *celle de l'Adige*.

C'est à cette époque que furent signés les préliminaires de paix à Léoben le 29 germinal an 5.

A cette époque les Vénitiens, trahissant les devoirs les plus sacrés de la neutralité, avaient fomenté, sur les derrières de l'armée, un soulevement formidable composé de plus de *quarante mille hommes destinés à lui couper toute retraite*, en égorgeant les faibles détachemens qu'elle y avait laissés pour protéger ses établissemens.

(1) Les Tyroliens se battaient avec un tel acharnement & une telle fureur, qu'après avoir fait évacuer *complètement* leurs habitations par leurs femmes & leurs enfans qui se réfugiaient dans les bois & les montagnes, ils s'élançaient eux-mêmes, *sans armes*, sur les troupes, & saisissant *corps à corps* nos soldats, ils se roulaient, étroitement embrassés avec eux, à travers les précipices... !

Cette force imposante devait, d'un côté, donner la main au général *Laudon qui s'avançait par le Trentin*, après la retraite de Joubert sur Clagenfurth ; & de l'autre, à la division de *l'armée impériale qui s'était remise en possession de Fiume & de Trieste.* D'horribles massacres avaient déjà eu lieu en divers endroits, notamment *à Véronne*, où nos malades & blessés, au nombre de plus de *quatre cents*, avaient été inhumainement égorgés, lorsque le traité de Léoben permit enfin de tirer une vengeance éclatante de cette lâche trahison! Des colonnes républicaines marchèrent alors contre Venise, où le bruit n'en fut pas plutôt répandu, que les gouvernans s'empressèrent d'abdiquer tout pouvoir ; après toutefois avoir fait ouvrir les portes de la ville à ces colonnes, pour empêcher le pillage dont elle était menacée par les esclavons même qu'ils avaient appelés & armés contre nous (1).

---

(1) Bonaparte, dans son manifeste contre cette République, en date du 14 floréal an 5, s'exprime ainsi, » *Pendant que l'armée française est engagée dans les gorges* » *de Styrie, & a laissé loin derrière elle l'Italie & les* » *principaux établissemens de l'armée, où il ne reste qu'un* » *petit nombree de bataillons, voici la conduite que tient* » *le gouvernement de Venise.* —— *Il a profité de la semaine* » *sainte pour armer* QUARANTE MILLE PAYSANS, *y*

Au traité de Léoben ſuccédèrent, quoiqu'un peu tard, celui de Campo-Formio ; & le congrès de Raſtadt deſtiné à terminer la guerre avec l'Empire ; mais ce congrès, ainſi qu'on le verra par la ſuite, n'ayant amené aucun réſultat ſatisfaiſant, les hoſtilités recommencèrent à l'ouverture de la campagne de l'an 7, que *le Directoire déclara la guerre à l'Empereur.*

L'armée du Danube, commandée par *Jourdan*, ſe dirigea en conſéquence vers la Suabe ; mais ayant bientôt éprouvé *des revers conſidérables*, elle ſe replia vers le Rhin & en Suiſſe, qui, dans l'intervalle des négociations, était devenue un nouveau théâtre de guerre. Nos armées ne furent pas plus heureuſes en Italie ; diviſées en deux parties, l'une occupée à achever la conquête du Royaume de Naples, l'autre à défendre les bords de l'Adige, elles furent forcées l'une & l'autre de ſe replier ſucceſſivement

---

» *joint dix* RÉGIMENS D'ESCLAVONS, *les organiſe*
» *en différens corps d'armées, & les porte aux différens*
» *points, pour intercepter toute eſpèce de communication*
» *entre l'armée & ſes derrières..... Le ſang français coule*
» *de toute part ; ſur toutes les routes on intercepte nos*
» *convois, nos courriers & tout ce qui tient à l'armée.....*
» *La ſeconde fête de pâques, au ſon de la cloche, tous les*
» *Français ſont aſſaſſinés dans Véronne..... pendant huit*
» *jours l'armée vénitienne aſſiège ſes trois châteaux.....*
» &c. »

jusques dans les états de Gênes & sur les Alpes suisses & françaises : ce ne fut même qu'avec les plus grands efforts de courage que celle de Naples, commandée par le général *Macdonal*, put parvenir à effectuer sa retraite, *après les revers inouis éprouvés par celle de l'Adige sous les ordres de Scherer.*

Celle d'Helvétie, après quelques succès, en éprouva aussi d'assez considérables ; & la crainte d'une invasion, par différens points, sur le territoire de la République, détermina le Corps législatif à *ordonner la levée générale* des conscrits, qui ne doit pas produire moins *de cinq à six cents mille hommes* des plus robustes & des mieux constitués. Le commandement de l'armée d'Italie fut alors confié au général Moreau ; & celle du Danube réunie à celle d'Helvétie, au général Masséna ; c'est en ce fâcheux état qu'en étaient les choses à l'époque des changemens faits dans le gouvernement sur la fin de prairial an 7, situation bien différente & entièrement opposée à celles où elles étaient lors de la mutilation du *Directoire constitutionnel* au 18 fructidor an 5.

Plusieurs autres entreprises militaires essayées dans l'intervalle de ces deux époques, ne donnèrent malheureusement pas des résultats plus satisfaisans, à commencer par *l'envahissement*

de l'état romain & de la Suiffe, qui amena celui de Naples, du Piémont & de la Tofcane, & *détermina*, avec ceux de Malthe & de l'Egypte, *la nouvelle & formidable coalition*, contre laquelle la République a aujourd'hui à lutter: fes fuccès momentanés contre ces différentes puiffances, avant la reprife générale des hoftilités, furent même payés bien chers, tant par *les égorgemens en maffe* des citoyens, qui eurent lieu à Naples & en Suiffe, que par la perte entière de notre efcadre à Aboukir; & depuis, combien ne l'ont-ils pas été encore, tant par celle de Corfou & autres ifles de l'Archipel, dont nous avions fait la conquête dans la campagne précédente, que par la prefqu'impoffibilité de porter des fecours efficaces à notre armée d'Egypte, & par les revers que ces fuccès éphémères même ont entraînés, d'une part, par *la difperfion de l'armée d'Italie, difperfion qui a caufé fa défaite*; & d'une autre, *en détruifant la précieufe & ancienne neutralité de la Suiffe*, qui garantiffait, fur une très-grande étendue, *nos frontières prefqu'entièrement ouvertes de ce côté....!*

L'âme eft véritablement oppreffée, en s'arrêtant fur ces pénibles détails, & en comparant notre fituation militaire préfente à celle fi brillante où elle fe trouvait lors du traité de Léo-

ben ; ſur-tout lorſque l'on ſonge que *cette cruelle différence eſt entièrement due aux fautes du gouvernement !* Eſpérons qu'une meilleure conduite ramenera bientôt les victoires & la *paix qu'il a ſi évidemment repouſſées*, & avec elle toute eſpèce de proſpérités ; mais ce ne ſera pas ſans qu'il en coûte encore bien des malheurs à la République, & des larmes à l'humanité !

En expoſant les principaux événemens de la guerre depuis l'établiſſement de la Conſtitution, je n'ai point encore eu occaſion de parler de celle intérieure qui, à cette époque, déſolait les départemens de l'Oueſt, non plus que de l'expédition d'Irlande, qui ſuivit de près la pacification de ces départemens, & dont furent chargées les mêmes troupes qui y avaient été ſi utilement employées, ſous le commandement du général *Hoche*.

Ces troupes ſe conduiſirent dans l'intérieur avec tant de prudence, de fermeté, de bravoure & d'activité, que ſans en venir à de très-grandes actions, & toujours en ménageant le ſang de leurs frères égarés, elles parvinrent en peu de mois à éteindre entièrement les brandons de cette affreuſe guerre domeſtique, qui depuis ſi long-temps déſolait pluſieurs départemens, & menaçait d'étendre ſes ravages dans toute la République.

Cette malheureuſe guerre n'était point en-

core terminée, que le Directoire travaillait à en venger la République sur ses véritables auteurs, en préparant secrettement une expédition contre l'Augleterre : cette expédition devait avoir un double but également utile ; celui d'attaquer, dans ses propres foyers, l'ennemi le plus acharné & le plus dangereux de la République ; & celui, en étendant le domaine de la liberté, de lui donner de nouveaux & importans alliés.

La première division de l'armée, destinée à mettre cette entreprise à exécution, forte d'environ *vingt-deux à vingt-trois mille hommes*, partit de Brest sur la fin de frimaire an 5, pour l'Irlande, avec le général Hoche, en attendant qu'une *semblable division déjà préparée*, pût être embarquée à son tour, ce qui toutefois ne devait avoir lieu que lorsque la première, de concert avec les Irlandais secrettement unis & armés, aurait obtenu quelques avantages, *avec un lieu de sureté & de retraite au besoin* dans ce pays : il est difficile de calculer jusqu'où auraient conduit les premiers succès de cette expédition, mais elle ne réussit point ! Les vaisseaux de l'escadre chargés des troupes de débarquement, après avoir successivement paru daus la baie de Bantry, *à la réserve seulement de la frégate amirale*, rentrèrent à Brest vers le milieu du mois de nivôse, sans que, dans leur

double traverſée, ils euſſent été inquiétés par aucune eſcadre ennemie.

Quelque tems après il fut effectué, dans un autre point de l'Irlande, un débarquement partiel d'environ *quinze à dix-huit cents hommes*; mais les Irlandais inſurgés ne s'y étant pas rencontrés en force ſuffiſante pour les ſoutenir & en tirer parti, ils furent tous faits priſonniers.

L'on a feint deux fois depuis de vouloir renouveler cette expédition; la première quelque tems avant les événemens de fructidor; la ſeconde pour maſquer l'expédition d'Egypte; mais juſqu'ici elle n'a point eu lieu, quoiqu'il ſoit bien démontré à tout homme véritablement inſtruit, *qu'une attaque directe contre l'Angleterre, ſerait le meilleur moyen de frapper au cœur cette éternelle ennemie de la nation françaiſe*, & avec elle toute la coalition des puiſſances du continent, que dans ſa coloſſale proſpérité commerciale, elle ſoudoie preſque ſeule. L'on verra dans le chapitre ſuivant, que les dépenſes & les dangers d'une ſemblable expédition ſeraient comparativement fort au-deſſous des immenſes avantages que l'on pourrait raiſonnablement en attendre.

Tels ſont les principaux événemens de la guerre terrible qu'a eu à ſoutenir la République,

depuis l'établiſſement de ſon pacte conſtitutionnel.

Le plus beau monument à élever à la gloire des braves armées qui ont illuſtré cette brillante époque de leurs triomphes, ſera, avec les chef-d'œuvres des arts dont elles ont enrichi & embelli la France, l'hiſtoire détaillée de leurs combats, de leurs victoires & de leur héroïque dévouement; le Directoire qui l'avait ſenti dès ſes premiers pas, avait établi près de lui, comme l'avait fait le comité de ſalut public, ſous lequel s'étaient *organiſées* les victoires, *un cabinet hiſtorique & topographique* militaire, deſtiné à en recueillir avec ſoin les matériaux non moins précieux encore *pour l'art*, que pour l'hiſtoire même de cette guerre glorieuſe : il eût été à déſirer que cet utile établiſſement, loin d'avoir été détruit ou amoncelé avec d'autres, & détourné ainſi de ſa véritable deſtination, *après les événemens de fructidor*, eût reçu au contraire de nouveaux encouragemens : les événemens militaires, qui déjà ont été & seront encore néceſſairement la ſuite de la nouvelle coalition contre la République, détermineront, ſans doute, le gouvernement à le rétablir, ainſi qu'il vient déjà de le faire, pour le journal *le défenſeur de la patrie*, c'eſt une dette qu'il ne peut trop tôt s'empreſſer d'acquitter.

CHAPITRE V.

Marine & Colonies.

AUTANT le tableau rapide, que l'on vient de parcourir, de la gloire militaire de la République, eſt majeſtueux & fécond en grands événemens qui feront époque dans la poſtérité ; autant doit être en comparaiſon, faible & ſtérile, pour ne rien dire de plus, celui deſtiné à tracer ceux de ſa marine ; l'on ſe convaincra ſeulement, après l'avoir examiné, que les eſſais faits à cet égard depuis l'établiſſement du gouvernement conſtitutionnel, donnent l'eſpoir bien fondé de voir un jour les ſuccès & la gloire de la marine républicaine, égaler ceux des armées de terre, lorſqu'on ſaura, avec les mêmes talens, y employer les mêmes moyens.

Les efforts extraordinaires qu'eut à faire la France depuis le commencement de la révolution, n'ayant pas permis qu'on s'occupât beaucoup de cette partie de l'adminiſtration, avant la déclaration de guerre à l'Angleterre, elle avait été extrêmement négligée ; cet abandon & *la défection* preſque totale des offi-

ciers les plus inſtruits & les plus expérimentés, avaient réduit cette partie importante de la force publique, à un état qui ne demandait pas moins que les plus grands efforts, pour la rétablir & lui donner cette énergique impulſion, que la révolution avait imprimée à toutes les autres branches du ſervice public.

Cependant le beſoin d'une marine formidable ſe faiſant moins ſentir, pour le ſuccès immédiat de la révolution, elle dut néceſſairement être négligée, & l'on ne s'en occupa effectivement que très-faiblement; la perte de pluſieurs de nos colonies, les affreux malheurs des autres, ſur-tout de celle de *Saint-Domingue*, réunis aux déſaſtreux événemens de Toulon, qui firent tomber, par la plus infame trahiſon, une partie conſidérable des forces navales de la République, entre les mains de ſes ennemis, vinrent encore augmenter ſa fâcheuſe ſituation.

La conquête de la Hollande cependant, & la paix avec l'Eſpagne, réparèrent une partie de nos pertes, en nous procurant une marine alliée & dévouée, en même tems qu'elles diminuèrent celle de nos ennemis; telle était notre notre ſituation maritime lors de l'établiſſement du régime conſtitutionnel.

Le Directoire ne fut pas plutôt organiſé;

qu'il ſongea à la tirer de cet état d'anéantiſſement, non *par quelques vaines promenades de parade*, mais par quelqu'expédition utile qui pût en même tems ſervir d'école aux officiers & aux matelots, nuire eſſentiellement à ſon plus mortel ennemi, & exciter par là un enthouſiaſme qui pût, un peu plutard, amener de plus vaſtes réſultats.

Ce fut en conſéquence de ce plan, que fut entrepriſe l'expédition commandée par l'amiral *Richeri*, du banc de Terre-Neuve & des côtes de *Labrador*, qui, à la très-grande confuſion des Anglais qui y eſſuyèrent des pertes conſidérables, réuſſit auſſi complètement qu'il était poſſible de l'eſpérer.

En attendant le retour de l'eſcadre qui avait ſervi à cette expédition, le Directoire ne négligea aucun moyen pour favoriſer l'armement en courſe, afin de déſoler le commerce anglais, & forcer en même tems ſon gouvernement à employer un très-grand nombre de ſes bâtimens de guerre à le protéger : ce genre d'attaque eut un très-grand ſuccès, & l'on vit ſans ceſſe renouveler ce qui était ſi fréquemment arrivé dans toutes nos guerres avec l'Angleterre; nos vaiſſeaux détachés battre preſque par-tout les ſiens, même à forces inégales.

Pendant le cours de cette expédition, les Anglais furent auffi continuellement inquiétés, tant par les Efpagnols, qui, ayant fait fortir leur efcadre, les menaçaient de fe déclarer en notre faveur, que par les Hollandais qu'ils favaient s'occuper d'immenfes préparatifs, foit pour tenter, de concert avec nous, une expédition fur leurs côtes; foit pour les attaquer dans l'Inde.

La flotte batave ayant été défaite au moment de fa fortie, nous perdîmes prefqu'entièrement, pour très-long-temps, cet auxiliaire, qui ne fut pas plus heureux au Cap de Bonne-Efpérance, où fon efcadre tomba entre les mains des Anglais.

Ceux-ci toutefois craignant les nouveaux préparatifs qu'ils ne pouvaient ignorer qui fe faifaient contre eux, fur les côtes de France, ainfi qu'une rupture avec l'Efpagne; prévoyant d'ailleurs le moment où, par nos conquêtes rapides en Italie, il leur ferait impoffible de conferver la Corfe, ils s'empreffèrent de l'évacuer, pour concentrer davantage leurs forces, & pourvoir ainfi plus efficacement à leur propre défenfe.

L'efcadre commandée par l'amiral Richeri, ne fut pas plutôt de retour, que celle deftinée contre l'Irlande mit à la voile : les Anglais

bloquaient depuis long-tems le port de Breſt, pour empêcher cette ſortie qu'ils redoutaient; mais ayant profité d'un gros tems qui les en avait momentanément éloigné, elle ſe dirigea vers la baie de *Bantry*, où elle arriva ſucceſſivement en entier, ſans que dans ſa traverſée elle eût eu à lutter contre d'autres ennemis que les vents qui la ſéparèrent preſqu'à ſa ſortie du goulet; *une partie conſidérable de cette eſcadre reſta dans la baie de Bantry*, *pendant ſept jours entiers* à attendre les autres diviſions; mais ne les voyant point arriver, elle retourna à Breſt; elle n'eut pas plutôt quitté cette baie, que le reſte de l'eſcadre y arriva auſſi par parties, & la quitta de même: le bâtiment ſur lequel était monté le *général Hoche*, *ainſi que l'amiral Morard de Galles* (*la frégate la Fraternité*), quoique le meilleur voilier de l'eſcadre FUT LE SEUL qui ne vint point mouiller dans la baie de Bantry, lieu du rendez-vous général, & qui, quelques jours après, fut relâcher à Rochefort....! Ainſi manqua cette expédition qui coûta à la République, indépendamment des ſommes conſidérables employées à cet armement, un vaiſſeau de ligne (le Sémillant), qui ſe perdit preſqu'en ſortant de Breſt; & la frégate *la Tortue*, qui, de tous les vaiſſeaux de l'eſcadre, fut le ſeul qui tomba entre les

mains de l'ennemi ; cette tentative n'ayant pas réuſſi, & le ſecret de l'expédition ainſi découvert, le Directoire crut devoir diſpoſer autrement des troupes qui y avaient été deſtinées, tant de celles d'abord embarquées, que d'une quantité à-peu près ſemblable, qui n'attendaient, aux environs de Breſt, que le moment de s'embarquer à leur tour ; & celles encore placées *de Calais à Dunkerque & Oſtende*, pour opérer une puiſſante diverſion ſur les côtes du nord de l'Angleterre : une partie de ces troupes paſſa en conſéquence avec le général Hoche, à l'armée de Sambre & Meuſe.

Si cette expédition, une des plus belles & des plus utiles qui aient été projetées pendant tout le cours de la guerre, n'atteignit pas à beaucoup près ſon but, elle ſervit cependant à prouver à toute l'Europe, & notamment à l'Angleterre, que rien n'était plus faux que l'opinion que ſon gouvernement avait cherché & était, juſqu'à un certain point, parvenu à accréditer, *que ſes vaiſſeaux ſuffiſaient ſeuls pour la garantir de toute invaſion étrangère* : auſſi depuis cette époque *remarquable*, ce gouvernement a-t-il *beaucoup augmenté* ſes moyens de défenſe intérieure, tant en augmentant le nombre des troupes habituellement ſous les armes, ou prêtes à les prendre, pour la dé-

fenfe du pays, que par celui des forts, camps & batteries multipliés fur tout le développement des côtes; moyens ruineux, fous tous les rapports, pour l'Angleterre, tant par les bras qu'ils enlèvent à l'agriculture & à l'induftrie, ainfi que par les nouveaux & énormes fubfides qu'ils exigent, que par les graves inconvéniens que doit entraîner à la longue, pour la Conftitution & conféquemment pour la tranquillité du pays, cette maffe extraordinaire de troupes, auquel il n'eft ni ne peut être familiarifé.

L'on voit donc que, quoique cette expédition ait échoué pour la plus grande partie, elle n'en a pas moins produit cependant de très-fâcheux effets pour l'Angleterre, & donné à la République la véritable clef qui doit lui fervir un jour à fe rendre maîtreffe de cette moderne Carthage.

L'Angleterre en effet, fuppofée dépouillée de fes vaiffeaux qui peuvent aujourd'hui être confidérés comme fes feuls remparts, aucun pays ne ferait plus facile à fubjuguer, tant par l'immenfe développement de la partie de fes côtes, où il eft poffible d'effectuer des débarquemens & le peu de diftance où la plupart de ces points fe trouvent *du fiège du gouvernement & de tous les principaux établiffemens de ce*

pays, maritimes, manufacturiers & autres, que par le peu d'obstacles naturels qu'il présente, & par son entier dénuement de toutes places fortes ; car, à la réserve d'un très-petit nombre de ports défendus par quelques fortifications, il n'en existe aucune dans tout le reste de l'Angleterre, ni pour retirer en sûreté les approvisionnemens de guerre, & servir d'appui à une armée inférieure en nombre ou battue, ni pour arrêter les progrès d'un ennemi victorieux, ou intercepter les communications; de manière qu'il est une foule de situations où il ne faudrait que le gain *d'une ou de deux batailles, pour se rendre maître de la capitale*, en même tems qu'on se porterait en force sur les principaux établissemens de marine à *Porsmouth* & *Plimouth*, ce qui amenerait bientôt la réduction de tout le reste du pays : sa fertilité même ne pourrait qu'en rendre la conquête plus facile, par l'avantage qu'elle procurerait pour s'y approvisionner des subsistances nécessaires, à mesure des progrès : que serait-ce donc si l'expédition était destinée à favoriser une insurrection ?

L'on peut donc assurer que la conquête de l'Angleterre, *supposée dépouillée de ses remparts mobiles*, ne coûterait pas à beaucoup près autant de tems, de moyens, ni de sang, que

coûterait en Italie celle du feul *duché de Piémont*, s'il était bien défendu ; ou au nord, celle *des Provinces-Unies*.

Il ne s'agit donc, pour y parvenir, que de trouver les moyens, foit de fubjuguer, *foit de neutralifer* ces forces maritimes ; car l'un & l'autre de ces deux moyens doivent également produire à cet égard le même réfultat.

Jufqu'à préfent l'on a cru ne pouvoir rien entreprendre contre l'Angleterre, fans avoir employé le premier, celui de *fubjuguer* fa marine par la force, & de fe rendre préalablement *maître de la mer* ; mais l'expérience n'a que trop fouvent démontré depuis long tems, que ce moyen ne pourrait préfenter quelqu'efpérance de fuccès, qu'avec de *prodigieux* efforts, pendant les préparatifs defquels l'Angleterre aurait le tems *d'organifer de nouveaux moyens de défenfe, & de nous fufciter d'autres ennemis* : nous devons donc nous borner à *neutralifer* cette marine ; & un moyen certain pour y parvenir, eft de tromper fa vigilance, *ce qui eft facile*, ainfi que l'a prouvé, fans aucune replique, l'expédition d'Irlande : ce nouveau fyftème d'attaque correfpondra parfaitement à celui mis en ufage avec tant de fuccès, pendant le cours de cette guerre fur le continent ; fyftème qui a confifté à marcher toujours en avant, fans

s'assujettir auparavant à se rendre maître de *certaines places fortes*, même des plus importantes, telles que celles de *Luxembourg*, *Ehrenbreistein*, *Mayence*, *Manheim* &c., d'après cette réflexion si simple, qu'en restant vainqueur, ces places devaient nécessairement tomber d'elles-mêmes; c'est ainsi qu'en nous rendant maîtres de la *Hollande* & de *Venise*, nous nous sommes aussi, en même tems & sans aucun combat, *emparés de toute leur marine....!*

Sans doute que l'Angleterre a de bien plus immenses ressources que ces deux états ; mais attaquée à-la-fois dans le centre & les germes reproductifs de sa puissance, elle ne pourrait se relever d'un premier revers un peu considérable, & n'aurait pas même la ressource des plus petits états, qui consiste dans leur restauration par des alliés plus puissans, *intéressés à leur conservation ;* isolée à sa volonté au milieu des mers, des affaires du continent, elle payerait alors chèrement cet avantage, par l'impossibilité où elle se trouverait à son tour de recevoir des secours efficaces ; elle se verrait forcée, *comme le fut Athènes, de se réfugier sur ses vaisseaux ;* mais ce ne serait pas avec le même espoir qu'elle...! N'ayant plus ni abri, ni moyens suffisans d'entretien & de réparations, les vaisseaux eux-mêmes

éprouveraient bientôt le ſort du pays qu'ils n'auraient pu garantir.

Tout cet échaffaudage de puiſſance *éphémère* ne durerait pas beaucoup plus de tems qu'il en faudrait pour préparer l'expédition, ſans qu'elle préſentât d'ailleurs, dans ſon exécution, plus de dangers réels, que toute autre entrepriſe importante : elle demanderait même beaucoup moins de ſacrifices que n'en a coûté à la République la moitié de ſes conquêtes en Italie, & lui ſerait, à tous égards, d'un bien plus grand avantage : il n'y a que le préjugé *le plus ſtupide* qui pourrait empêcher le gouvernement de s'occuper ſérieuſement de cette utile & brillante entrepriſe, dès que nous aurons repris ſur le continent cette attitude que nous n'euſſions jamais dû perdre [1], & qu'une meilleure conduite ne peut manquer de nous rendre.

C'eſt en appliquant, *ſans aucun diſcernement*, une partie de ces principes, qu'au lieu d'entreprendre *directement* une expédition contre l'Angleterre, elle fut dirigée *contre l'Inde par l'Egypte ;* parce que l'Egypte était trop éloignée, & la mer à traverſer trop étroite, pour eſpérer d'échapper à des forces maritimes ſupérieures : auſſi ne fut-ce que par le plus heureux de tous les hazards que l'armée de débarquement échappa, dans ſa traverſée, à la

deſtruction qui attendait à *Aboukir* l'armée navale, *l'eſcadre anglaiſe ayant paru devant Alexandrie*, AVEC DES FORCES SUPÉRIEURES, *avant celle de la République.*

En adoptant le projet d'attaquer, avec des forces auſſi impoſantes, les Anglais dans l'Inde, il y eût eu beaucoup moins de dangers à courir, & plus de ſuccès à eſpérer, d'en prendre la route ordinaire, par le cap de Bonne-Eſpérance, parce que, d'une part, on eût eu tout le tems d'obtenir *des ſuccès déciſifs* avant l'arrivée des ſecours, & que d'une autre, en cas de retour, il eût été facile non-ſeulement de dérober l'eſcadre à des forces ſupérieures, mais même de s'en ſervir très-avantageuſement pour quelqu'autre expédition.

Cette importante opération conſommée, & nos ſuccès en Europe reſtant les mêmes, il eût été facile alors d'établir la nouvelle route par l'Égypte, ſans violer, à l'égard de notre plus ancien & plus fidèle allié, le droit ſacré des Nations...! Mais de telles entrepriſes devaient-elles avoir lieu avant que la paix fût entièrement conſolidée avec les puiſſances du continent, & au moment même où l'on travaillait à s'y faire de nouveaux ennemis, & à s'y créer de nouveaux dangers, par *l'envahiſſement des États romains & de la Suiſſe?*

Depuis cette funeſte expédition à *laquelle*

nos malheurs ont donné une nouvelle direction, il ne s'est rien passé de remarquable dans la marine de la République, que la ridicule promenade qu'elle vient de faire en partant de Brest pour la Méditerranée, & en revenant quelque tems après sur ses pas, sans avoir rien entrepris, ni fait autre chose, malgré le nombre de ses vaisseaux & la réunion de ceux d'Espagne, que de déclarer sa faiblesse; puisqu'elle se trouve aujourd'hui forcée de laisser bloqués tous les ports de la République, ceux de ses alliés & *elle-même*, par des forces supérieures, malgré les préparatifs connus de l'Angleterre & de la Russie contre la Hollande.... !

Ces fautes n'ont pas été les seules faites dans cette partie importante de l'administration publique; il en est une qui, en aliénant de nous des puissances, à qui une conduite mieux entendue & plus mesurée eût commandé de rester neutres, ont encore produit *le triple effet* de nous priver des denrées étrangères qui nous étaient les plus nécessaires, telles que celles indispensables à notre marine elle-même; d'empêcher l'exportation des nôtres, ce qui tend à ruiner rapidement l'industrie nationale; & d'augmenter enfin immensément le commerce anglais au détriment de toutes les autres puissances maritimes.... ! Je veux parler de la loi, *vivement*

ſollicitée par le Directoire, qui autoriſait la priſe de tous les bâtimens neutres chargés de marchandiſes provenant d'Angleterre ou de ſes poſſeſſions, n'importe quelle fût d'ailleurs leur deſtination; cette loi impolitique qui, par repréſailles, en amena une ſemblable de la part du gouvernement anglais, conſerva à *cette nation ſeule la preſque totalité du commerce du monde*, parce que lui ſeul avait les moyens de faire ſuffiſamment eſcorter ſes bâtimens; & lui facilita en même tems ceux de faire verſer, par voie interlope, juſqu'au centre de la République, ſes productions particulières & les fruits de ſon induſtrie.... !

D'après cet apperçu, malheureuſement trop fidèle, de la marine de la République, l'on pourrait s'attendre à la trouver impuiſſante, pour la conſervation de ſes colonies; loin cependant d'en avoir perdu aucune depuis l'établiſſement du régime conſtitutionnel, elle a au contraire reconquis la partie de celle de St.-Domingue, qui, à cette époque, était entre les mains des Anglais.

Mais ſi elle a ſu les garantir d'invaſion, le gouvernement, malgré tous ſes efforts, n'a pu y ramener encore tout le calme & la tranquillité qui y ſeraient néceſſaires, pour y rétablir pleinement le genre *de culture qui les lui rend principalement précieuſes.*

Dès les premiers inſtans de ſon organiſation, le Directoire s'occupa du choix des agens à y envoyer, & dans l'intime perſuaſion que le bon ordre n'y pouvait réſulter que de la pleine & entière exécution des lois relatives à la liberté des hommes de couleur, il fit choix d'agens qu'il crut fortement pénétrés de cette vérité : pluſieurs d'entr'eux avaient malheureuſement de *très-grands ennemis dans les colonies, & des vengeances à y exercer ;* la calomnie les y devança ; à *l'Isle de France*, les citoyens *Burnel* & *Baco* n'eurent pas plutôt fait connaître l'objet de leur miſſion, qu'ils *furent forcés de ſe rembarquer*, en laiſſant à l'aſſemblée coloniale toute *l'autorité nationale* qu'elle avait uſurpée, *pour s'oppoſer au* BRUSQUE AFFRANCHISSEMENT des hommes de couleur; affranchiſſement, *aſſurait-elle*, qui ne pouvait que perdre entièrement la Colonie, auſſi floriſſante d'ailleurs que la perte de nos poſſeſſions continentales dans l'Inde, & les circonſtances, pouvaient le permettre : depuis cette époque il n'en a pas été renvoyé d'autres, faute de pouvoir les faire accompagner de forces ſuffiſantes pour les faire reſpecter ; ne trouvant pas d'ailleurs, à beaucoup près, ſans inconvéniens, de déployer des moyens extrêmes, à une diſtance auſſi immenſe, contre un établiſſement *ſi eſſentiel pour la France*,

& qui par déſeſpoir eût pu ſe jeter entre les bras de ſes ennemis.

A Saint-Domingue, ces agens ne purent prévenir de nouveaux troubles, & ils furent même accuſés de *les avoir eux-mêmes fomentés* (1); ils furent tous ſucceſſivement rappelés, & le général *Hédouville* fut envoyé, au commencement de l'an 6, pour les remplacer; mais s'étant élevé des diſcuſſions ſérieuſes entre ce nouvel agent & le général *NOIR Touſſaint Louverture*, qui depuis long-tems jouiſſait de toute la confiance des *noirs*, il crut devoir prendre le parti de revenir en France, où il l'accuſa

(1) Santhonax a puiſſamment contribué à exciter les paſſions haineuſes & violentes des *hommes de couleur contre les BLANCS*; rien n'égale les baſſes adulations, pour ne rien dire de plus, dont il les flagornait, pour ſe les attacher excluſivement.

Se conſidérant un jour dans une glace, en préſence d'une nombreuſe députation de *noirs*, il déplora ſon ſort de ce que *la nature l'avait aſſez maltraité*, pour ne pas le faire naître de la même couleur qu'eux, & lui avoir donné au contraire celle *de leurs tyrans.....!* Ils en furent eux-mêmes indignés; heureuſement que *Touſſaint Louverture*, qui lui-même eſt *noir*, conſerva toujours auprès d'eux beaucoup plus de crédit que lui; dès long-tems autrement il n'exiſterait probablement plus *un ſeul blanc* dans la Colonie: lui même aurait fini ſans doute par en être la victime...!

de s'entendre avec les Anglais ; mais ce général accusant lui-même Hédouville d'avoir voulu abuser de son autorité, pour prendre des mesures qui eussent compromis la Colonie, & repoussant vivement l'accusation de trahison qui lui était imputée, protestant au contraire de son entier dévouement à la France, où il avait deux de ses enfans *comme en ôtage* (1), le gouvernement crut devoir suspendre son jugement, & prendre des renseignemens plus certains sur les causes réelles de cette mésintelligence, avant d'y renvoyer de nouveaux agens; au 30 prairial an 7, il n'en avait point encore nommé : cette

(1) *Toussaint Louverture, général en chef à Saint-Domingue*, est parvenu de L'ESCLAVAGE au poste éminent qu'il occupe aujourd'hui, tant par son ardent amour pour la liberté, & ses talens militaires, que par sa philosophie naturelle & son humanité, qui ont sauvé du massacre une foule *de blancs*, qu'il a pris spécialement, à diverses époques, *sous sa protection*; c'est un des hommes des plus *marquans* qu'ait produit la révolution française; il n'a jamais pu cependant s'élever au-dessus de certaines idées superstitieuses que son éducation avait sans doute identifiées à son être; mais jamais elles n'ont été en lui la cause d'aucune persécution quelconque, ni d'aucun désordre dans aucun genre : rien n'égale la confiance qu'ont en lui tous les soldats de son armée, *complètement noire*, que leur entier dévouement à sa personne & à ses ordres.

Colonie, au furplus, continuait à renaître de fes cendres, & tout faifait efpérer qu'en adoptant enfin pour elle un bon fyftème d'économie politique, l'on pourrait, en y confervant dans toute fa latitude la pleine & entiere liberté des hommes de couleur, la rappeler bientôt à fon ancienne fplendeur.

La *Guadeloupe* & les ifles qui dépendent de la même agence, préfentaient à cet égard des réfultats plus fatisfaifans encore.

Quant à *Cayenne & à la Guianne*, je n'ai pas le courage d'en dire autre chofe, finon de rappeler que cette colonie eft devenue LA SIBÉRIE de la France; & que déjà s'y trouvent ARBITRAIREMENT engloutis, *depuis l'établiffement du régime conftitutionnel*, des LÉGISLATEURS, des GOUVERNANS, & *une foule de citoyens de toutes les claffes*, que fon fol peftilentiel & brûlant *s'empreffe de dévorer tous les jours....!*

La *Martinique* & quelques autres poffeffions moins importantes, qui étaient tombées au pouvoir des Anglais avant l'établiffement de la Conftitution, n'ont point été jufqu'à préfent recouvrées, non plus que *Pondichéry*, ni les autres comptoirs français dans l'Inde. Pour ce qui eft de nos établiffemens fur la côte du Sénégal, beaucoup plus à charge qu'utiles, depuis l'abolition de l'infame commerce *de la traite des nègres*, ils ont été à-peu-près abandonnés.

Il résulte de ce tableau rapide, que nos Colonies qui, avant la révolution, *déterminaient seules* les avantages immenses dont jouissait alors la France, dans la balance générale du commerce, *alimentaient*, par leur consommation, l'industrie nationale; *formaient* une immense quantité d'excellens marins, & *fournissaient des sommes considérables au trésor public*, ne peuvent plus être comptées aujourd'hui que PAR ESPÉRANCE au nombre des richesses nationales.

L'affranchissement subit des hommes de couleur, *sans qu'on ait substitué à l'esclavage aucun réglement de police intérieure*, & la *guerre*, y ont également contribué! Le Directoire, par un meilleur plan d'administration de ces possessions lointaines, & sur-tout par un meilleur choix de ses agens, qui eussent senti la nécessité de substituer, dans ces pays depuis si long-tems désolés, un gouvernement paternel aux excès d'une rigueur exaspérante, aurait pu beaucoup améliorer leur situation, & accélérer le moment de leur entier rétablissement; mais loin de travailler à calmer les passions fougueuses des divers partis opposés, dans ces bouillans climats, l'on n'a fait que leur fournir de nouveaux alimens: sous prétexte de poursuivre les émigrés & les autres véritables ennemis de la liberté des noirs, l'on a ameuté contre *les blancs en général* tous les hommes de couleur, qui n'ont

plus vu alors en eux que de *véritables tyrans*; dont ils devaient purger leur sol; & ceux-ci, en se défendant, n'ont cru prendre les armes que pour sauver leur existence menacée ! Les hommes de couleur se sont eux-mêmes divisés en deux classes, *les jaunes* & *les noirs*; *les premiers nés dans le pays même, de sang mêlé, s'en sont prétendus* LES POSSESSEURS EXCLUSIFS.... ! Beaucoup d'entr'eux ont trouvé le moyen, en se faisant revêtir des principaux emplois d'administration, *d'exploiter à leur profit*, & à celui de leurs amis, moyennant une EXCESSIVEMENT *faible rétribution*, LA RICHE MINE *des biens nationaux*, qu'il leur importait trop d'augmenter *pour ménager les proscriptions* : les NOIRS plus maltraités encore par ces *fermiers*, quoique *demi-frères*, que par les anciens possesseurs, les considérèrent bientôt comme de nouveaux MAITRES, & conséquemment comme *de nouveaux ennemis;* de chaque côté l'on prit les armes, & la voix du gouvernement dont les agens avaient aigri tous les partis, ne fut plus entendue... ! Comment l'eût-elle eté ? Ses seules forces consistant dans des *soldats européens* vaincus par la *seule chaleur* du climat, ne pouvant, en aucune manière, résister à celle des *Affricains*, ou des naturels du pays, élevés sous ce soleil brûlant, accoutumés à une extrême sobriété, à toutes les fatigues & à toutes les pri-

vations, dûrent bientôt se trouver anéanties (1), & la guerre terrible que la République avait à soutenir sur le continent, ne lui permettait pas de renouveler ces sacrifices.

Les hommes de couleur, d'après l'adoption d'un système de rigueur, dûrent donc, en s'y opposant, rester les maîtres; & c'est effectivement ce qui est arrivé à Saint-Domingue, où *Toussaint Louverture*, d'un côté, à la tête des *noirs*, & *Rigaud*, de l'autre, à la tête des

---

(1) Comment les *troupes européennes* pourraient-elles résister aux *troupes noires?* Celles-ci sont si sobres & si accoutumées aux privations, qu'elles vivraient huit jours du peu de subsistances qu'elles peuvent facilement porter sur elles; elles sont si robustes qu'elles passent facilement, sans en être incommodées, du *sol brûlant des plaines*, où elles sont accoutumées à travailler, *& où à peine peut paraître, pendant un seul moment du jour, un européen*, aux *mornes* (montagnes) glacés & *inaccessibles* pour tous autres que pour eux; là trouvant toujours quelques *patates* suffisantes pour leur nourriture, ils restent ainsi les maîtres d'engager ou d'éviter le combat; & avec la plus légère adresse, ils sont sûrs de voir périr leurs ennemis, par le seul effet du climat, sans, pour ainsi dire, se laisser jamais exposés eux-mêmes à leurs coups: de pareilles troupes ne peuvent évidemment être *subjuguées* que par des troupes semblables, ou par *l'appât des avantages réels qu'on peut leur assurer....!* Sans doute le choix du gouvernement doit être bientôt fait!

jaunes, dominent complètement, *ſans que le gouvernement français puiſſe en obtenir autre choſe que ce qu'ils veulent bien librement* LUI ACCORDER; heureux encore que leur amour pour la liberté & leur attachement pour la France, les aient empêché juſqu'ici de ſe réunir à ſes ennemis...!

Les maux ont été moins grands ailleurs, parce que la maſſe des réſiſtances ne pouvait être auſſi grande; mais ils ont tous été de nature à ne laiſſer aucun doute ſur cette vérité : *que ce n'eſt que par la douceur & une patiente fermeté, & non par une rigueur & une violence déplacée, que l'on parviendra à y* CONSERVER LA CULTURE PRÉCIEUSE QUI EN FAIT TOUTE LA RICHESSE : or, cette culture ne peut ſe ſoutenir, *d'une part*, que *par le travail des noirs*, claſſe compoſée d'hommes naturellement nonchalans, & qui ne peuvent y être amenés *volontairement* qu'en leur faiſant naître de nouveaux beſoins, qui les obligent à travailler, pour les ſatisfaire ; & *d'une autre*, en offrant au propriétaire une *garantie & un revenu ſuffiſans*, pour le déterminer à faire *les avances* CONSIDÉRABLES que cette culture exige : ſans doute que les nouveaux agens que l'on ſe propoſe inceſſamment de nommer, ne feront point étrangers à ces principes, & qu'ils auront la ferme volonté de les faire triompher!

CHAPITRE VI.

Relations extérieures.

L'ANCIENNE Rome, dont la politique constante fut la domination, ne fit jamais de traités de paix qu'ils ne puſſent un jour lui ſervir de prétexte pour entreprendre de nouvelles guerres; auſſi fut-elle toujours en état d'hoſtilités avec toutes les nations qui ne lui étaient pas *ſoumiſes*, & elle périt déchirée de ſes propres mains, dès qu'il ne lui en reſta plus à ſubjuguer : une ſemblable politique, de la part d'un grand peuple, amènerait, ſans doute, à la longue, un ſemblable résultat! Celle de la France libre, dès le commencement de ſa révolution, fut bien différente, parce qu'elle ne la faiſait que pour ſa liberté & ſa proſpérité intérieure; auſſi déclara-t-elle alors, comme elle l'a fait maintes fois depuis, qu'elle renonçait à toutes conquêtes, & qu'elle ne prendrait les armes que pour ſa propre défenſe : ſi ces principes euſſent toujours guidé ſes gouvernans, depuis long-tems la France républicaine jouirait de cette proſpérité &

de la paix, l'orfqu'au contraire elle fe trouve de nouveau, lancée dans une guerre terrible, dont il eft auffi impoffible aujourd'hui de calculer les malheurs que de prévoir les réfulats; non que les principes fages duffent s'opposer, en aucune manière, à ce qu'étant attaquée, elle ne travaillât à fe dédommager fur fes ennemis, des pertes que cette attaque aurait pu lui faire effuyer & n'en profitât pour fe mettre par toute forte de moyens, même par l'agrandiffement de fon territoire, à l'abri de ces injuftes agreffions; mais dans le fens qu'elle renonçait à fe mêler des affaires des autres nations, qu'autant qu'elles intéreffeeraient fa propre fureté, fon indépendance & fa profpérité.

C'eft feulement pour les défendre qu'elle commença à prendre les armes en 1792; car quoiqu'en forme purement *diplomatique*, ce fut elle qui déclara la guerre, il n'eft plus douteux, pour qui que ce foit, aujourd'hui, que cette déclaration n'eut d'autre *but réel*, que de fe défendre contre *des attaques de fait*, qui confiftaient en d'arrogantes menaces & d'immenfes préparatifs hoftiles, convenus par le traité de Pilnitz.

L'on eût pu, fans doute, oppofer à ces préparatifs d'attaque, des préparatifs de défenfe;

mais qui ne ſait pas que les meilleurs préparatifs de défenſe, pour les Français, ont toujours été l'attaque elle-même? Perſonne n'ignore d'ailleurs que dans la poſition où la France ſe trouvait alors, ce moyen pouvait ſeul, en excitant l'enthouſiaſme des citoyens, garantir ſa *liberté*, *non moins menacée au-dedans qu'au dehors*, par ceux même qui étaient le plus ſpécialement chargés de ſa défenſe.

La guerre étant entrepriſe pour la liberté & l'indépendance de la nation, elle devait donc finir avec leur établiſſement, & aucun incident ne devait déranger cette ſage politique; cependant, combien de cauſes étrangères, qu'on aurait pu éloigner, s'y ſont venues mêler depuis?

La première coalition, formée de tous les rois de l'Europe contre la liberté des peuples, nous força à les combattre tous, *ſans aucun allié quelconque*; mais du moment qu'après les avoir vaincu, il s'en détacha une partie, par des paix partielles, *la guerre changea de nature*; l'opiniâtreté, l'amour-propre & l'intérêt particulier, chez le reſte des coaliſés, prirent la place d'un plan plus vaſte, & *dès lors cette guerre dégénéra en guerre ordinaire*: pour la terminer, il ne s'agiſſait plus que de *négocier*, ou tout au plus de vaincre les débris de cette coalition, & de négocier enſuite.

Ce fut dans ces circonſtances que fut établi le gouvernement conſtitutionnel ! La *paix venait d'être faite avec l'Eſpagne & la Pruſſe*; quelques princes de l'Empire étaient en négociation & tous les autres paraiſſaient fortement incliner vers un arrangement, en adoptant pour première baſe l'indépendance pleine & entière de *la République* : l'Angleterre ſeule & l'Autriche, ainſi que quelques princes d'Allemagne & d'Italie, enivrés de quelques ſuccès momentanés, paraiſſaient mettre à la paix, un prix qui anonçait aſſez que leur intention était de tenter encore le ſort des armes : il fallut donc les vaincre de nouveau; mais les immortelles campagnes de l'an 4 & de l'an 5, les forcèrent bientôt à renoncer à leurs chimériques projets, & à conſentir à la paix, aux dépens même de leur gloire ?

C'eſt véritablement ici que *commencent* les opérations diplomatiques du Directoire, qui furent d'abord remarquables par la politique la plus ſage & la mieux *adaptée aux principes qui avaient été proclamés* dès le commencement de la révolution ; il conſentit à des paix partielles, même avec les plus petites puiſſances; le duc *de Virtemberg*, le margrave *de Bade*, le duc *de Parme*, &c.; il négocia des alliances & parvint à en faire une offenſive & défenſive

avec *l'Espagne*, & depuis avec *le Piémont*; il convint d'une *ligne de neutralité* avec la Pruſſe, pour garantir une partie de l'Allemagne des fléaux de la guerre; il conclud avec le roi de Sardaigne un traité de paix, qui non-ſeulement le mettait dans l'impoſſibilité de ſe déclarer pour jamais contre la France, en l'obligeant à démolir les principales places qui lui ſervaient de boulevards contre elle, mais encore le forçait de devenir ſon allié, dans toutes les guerres qu'elle pourrait avoir en Italie; il en conclud d'autres avec *Rome* & *Naples*, pour ne plus avoir affaire qu'à ſon principal & plus puiſſant ennemi, ſans craindre d'être inquiété ſur ſes derrières ni sur ſes flancs, en allant juſques dans le centre de ſes états, le forcer à la paix; il conclud enfin (1) *le traité préliminaire de*

---

(1) On peut encore ranger au nombre des opérations diplomatiques qui font le plus d'honneur au *Directoire conſtitutionnel*, *L'ÉCHANGE des repréſentans du peuple* livrés par Dumourier, avec *la fille de Louis* XVI, & la *SORTIE de La Fayette des cachots d'Olmutz*.

Par la première de ces opérations, le *Directoire força* au moment même où la guerre était allumée avec le plus de violence, *l'orgueil des têtes couronnées à mettre dans la même balance*, *la TOGE POPULAIRE* & *LE BANDEAU ROYAL!*

Par la ſeconde, il délivra, *en oubliant momentanément*

Léoben, QU'IL NE TINT DÈS-LORS QU'A LUI DE RENDRE DIFINITIF. *C'eſt à cette époque que ſe développe un nouveau ſyſtème* ; une politique ſage & conſervatrice ſe change tout à-coup en politique ambitieuſe, qui dans l'intérieur renverſe tout ce qui s'oppoſe à elle, & menace l'extérieur d'un nouvel embrâſement...! On l'enveloppe encore quelque-tems dans l'ombre ; mais enfin, le 18 fructidor vient lui rouvrir une carrière libre & dégagée de toutes entraves : en vain, par le traité de *Campo-Formio*, veut-on eſſayer encore de la maſquer aux yeux de la nation, ce traité eſt bientôt reconnu être *moins avantageux* que celui de Léoben, & les négocia-

---

ſes tors, une des plus éclatantes victimes de la liberté;

Ces deux événemens importans rappellent deux anecdotes, qui deviennent bien plus intéreſſantes & plus piquantes encore par leur rapprochement.

D'une part, un jeune homme *aimable & galant*, demendant avec ardeur à être chargé de conduire aux frontières la *fille de Louis* XVI.., eſpérant ſans doute faire valoir auprès d'elle le refus, que l'on verra bientôt qu'il avait fait, de prêter ferment de fidélité à la nation, après la journée du 10 août....!

Et de l'autre, *l'épouſe & les filles de la Fayette*, ſollicitant long-tems & obtenant enfin de l'Empereur, comme une faveur, de partager ſa captivité... rare exemple d'amour & de reſpect filial...!

tions de Raſtadt achèvent de toute-part de la mettre à nud! Bonaparte en eſt rappelé, au moment même où toute l'Europe s'attendait à l'y voir lever toutes les difficultés, comme il l'avait déjà fait à Léoben . . .! Les affaires traînent en longueur; des propoſitions enfin qui exigent de la part de l'Empire d'immenses ſacrifices, ſont faites & auſſitôt acceptées; on ſe livre à la joie, mais des propoſitions auſſi extrêmes qu'inattendues leur ſuccèdent & ſont rejetées (1): *l'on gagne du tems & l'on en profite pour rendre toute paix impoſſible*, *par l'envahiſſement de l'état Romain & de la Suiſſe*, qui, contre la teneur & l'eſprit du traité de Campo-Formio même, met à découvert de tous côtés les états de la maiſon d'Autriche! On s'empare de *Malthe*; l'on attaque *l'Égypte*, ſans décla-

(1) Toute la France & l'Europe entière avec elle, s'attendaient que la plus grande difficulté serait d'amener l'Empire à conſentir à la cession de la ligne du Rhin; mais cette cession n'eſt pas plutôt faite que l'on demande celle des *fortereſſes au-delà du Rhin* . .! Et après avoir abandonné cette exceſſive & ridicule prétention, l'on en élève d'interminables, ſur quelques *miſérables indemnités* que doivent abſorber & au delà les plus faibles préparatifs de *guerre*, juſqu'à ce qu'enfin on l'ait rendue inévitable . . . ! !

ration préalable de guerre, ſans manifeſte préparatoire; & l'on force ainſi notre plus ancien & plus fidèle allié, à ſe réunir à la nouvelle coalition, que cette politique dominatrice & envahiſſante, devait néceſſairement ſuſciter contre la République!

Enfin, une nouvelle guerre éclate, avec des chances plus défavorables qu'elles ne furent jamais, par une foule de motifs, & notamment *à cauſe de la rupture de la neutralité avec la Suiſſe*, qui garantiſſait la partie de nos frontières la plus facile à pénétrer.

Ce n'eſt pas ſeulement dans ces négociations que perce ce changement de ſyſtème; les *puiſſances neutres maritimes* ſont gratuitement attaquées dans leur commerce : l'on prend à tâche même de ſoulever contre la République (1) *celle des Etats-Unis*, ſon alliée naturelle

---

(1) L'on a cherché à inſinuer, pour pallier la conduite du gouvernement à cet égard, que le congrès & le nouveau préſident *Adams* étaient influencés par l'Angleterre; mais que l'on jette un moment les yeux ſur la lettre (du 25 meſſidor an 6), du célèbre *Waginſton*, *bien connu pour être du parti oppoſé*, il y annonce qu'il n'accepte la place de généraliſſime qui lui est offerte, que pour *venger les droits des gens & des nations outrageuſement violés*, ENVERS SA PATRIE par le gouvernement français.

dans la guerre de la liberté . . ! Que dis-je, *l'on despotise* de la manière la plus violente, les nouveaux états républicains que nous avons nous-mêmes fondés sur les mêmes principes que le nôtre! Les *Cisalpins*, les *Bataves*, les *Liguriens*, les *Romains*, les *Helvétiens*, sont tour-à-tour le jouet & les victimes du plus épouvantable arbitraire; aucun droit, même ceux de l'humanité, ne sont respectés chez ces malheureux peuples, qui ne paraissent ainsi avoir été déclarés nos amis que pour avoir la préférence des plus atroces vexations! O vous sur-tout, infortunés *cantons démocratiques* (1) de la Suisse, qui jouissiez depuis des siècles, d'une liberté *beaucoup plus étendue* encore que la nôtre, mais que permettaient la touchante simplicité de vos mœurs, la rareté de votre population, le peu d'étendue de vos relations commercialles & l'aspérité de vos austères climats . . . . avez-vous pu reconnaître dans vos oppresseurs, ceux qui vous ont forcé d'écrire votre *nouveau code*, (2) avec le

(1) Des *treize cantons Suisses*, *six étaient purement* démocratiques: ceux *d'Uri*, *Schwitz*, *Unterwalden*, *Zug*, *Glaris* & *Appenzel*.

(2) » C'est la FOLIE des conquérans (dit Montesquieu), » de vouloir donner *à tous les peuples*, leurs lois & » leurs coutumes.

ſang encore fumant de vos femmes, de vos enfans, de vos magiſtrats populaires. . . . , *les délégués de ce peuple généreux* qui a proclamé, par toute la terre, *la liberté des peuples & l'indépendance des nations ?* (1)

C'eſt ainſi qu'on ſubſtitua à une politique ſage, qui ſeule pouvait aſſurer la durée & la

---

(1) Quand l'occupation de la Suisse eût dû nous être auſſi avantageuſe qu'elle devait réellement au contraire, nous être nuiſible, ſous une foule de rapports, le *gouvernement d'une nation libre* eût-il jamais dû ſonger à s'en emparer, contre les droits les plus ſacrés des nations . . .? *Thémiſtocle* ayant propoſé aux Athéniens l'exécution d'un plan qu'il ne pouvait leur découvrir, ſans en même tems le faire échouer, mais qu'il leur aſſurait devoir être de la plus grande utilité à la République; ils le renvoyèrent au ſage *Ariſtide*, en déclarant qu'ils l'adopteraient s'il était du même avis que Thémiſtocle; mais Ariſtide ayant annoncé aux Athéniens qu'il trouvait effectivement le plan *d'une très-grande utilité* pour la République, mais auſſi *d'une très-grande injuſtice*, *il fut rejeté à* L'UNANIMITÉ. Il s'agiſſait de tromper la bonne foi d'un allié . . .! Combien il eût été à déſirer qu'à l'époque de l'invaſion de la Suisse, de l'Egypte, &c. le Gouvernement français, qui à la vérité, ne renfermait pas plus de *Thémiſtocle* que *d'Ariſtide*, eût eu au moins le bon ſens & la loyauté républicaine du *dernier des citoyens d'Athènes !*

profpérité de la République, cette politique hautaine & ambitieufe des anciens maîtres du monde (1) qui ne furent dans leur gigantesque grandeur, *ni fe rendre heureux ni conferver leur liberté*! C'eft ainfi qu'on mit de nouveau en problème celle de trente millions d'hommes, en foulevant contre elle *la maffe entière des nations civilifées*, libres ou esclaves; car il n'eft plus tems de fe faire illufion à cet égard, celles qui font encore demeurées neutres ou alliées, n'ont pu refter telles, que *dans l'efpérance de nous voir bientôt renoncer à ces principes deftructeurs de toute bienveillance réciproque & de tous liens de fraternité entre les peuples.*

Il exifte une nation en Europe, qui peut avec raifon être accufée d'avoir depuis long-tems foulé aux pieds *ces liens facrés*, en ufant de tous les moyens pour affervir les autres à fon monopole; mais cette odieufe politique ne lui a-t-elle pas aliéné tous les peuples qu'elle n'a pas *fubjugués*, notamment les

(2) Leur coutume (grand. & décad. des Romains » chap. 6) étant de parler toujours en maîtres, les am» baffadeurs qu'ils envoyaient chez les peuples qui n'a» vaient point encore fenti leur puiffance, étaient fure» ment maltraités, ce qui était un prétexte pour faire » une nouvelle guerre.

Français naturellement trop généreux pour pouvoir ſupporter une pareille tyrannie chez ſes voiſins, ne dût-elle-même pas peſer ſur eux? Cette puiſſance eût-elle pu continuer un ſemblable rôle, ſans être écraſée, ſi par ſa poſition elle ne ſe trouvait ſéparée du continent? Mais elle ne jouira plus long-tems du droit d'opprimer ainſi les autres peuples, & c'eſt en France même que, ſi elle y perſiſte, la liberté leur trouvera des vengeurs, lorſque ſon gouvernement aura renoncé de bonne foi, à cet abſurde ſyſtême, de vouloir lui-même *les dominer tous* : ce fut une choſe aſſez curieuſe que de voir cette puiſſançe hautaine, venir négocier la paix à *Lille*, après le traité de Léoben; car quant aux négociations entamées à *Paris* l'année précédente, elles ne peuvent réellement être conſidérées que comme un piège adroit de ſa part, auquel, vu l'ardent déſir des Français pour la paix, le Directoire ne put échapper, que par la plus grande publicité! Il n'en était pas de même des *négociations de Lille*, qni devaient être d'autant plus ſérieuſes, de la part de l'Angleterre, qu'elle était menacée d'avoir bientôt à ſe défendre *ſeule* contre les forces de la République, qui après avoir battu toute l'Europe coaliſée, avait fait ſur elle d'immenſes conquêtes & ſe trouvaient encore or-

ganifées, pour en entreprendre de nouvelles : cette paix qui eût entraîné avec elle, *celle générale de l'Europe*, eut donc été très facile à conclure à cette époque, *de la manière la plus avantageuse & la plus honorable pour la France*, (1) *si déjà le système politique n'eût été totalement changé ;* aussi ces négociations furent-elles rompues immédiatement après la journée du 18 fructidor, qui donna une autorité sans bornes aux auteurs de ce désastreux système, qui devait de nouveau mettre la République en danger ;

---

(1) Déjà le gouvernement Anglais, en reconnaissant la République & consentant à *l'augmentation décrété e & même prévue* de son territoire, offrait non-seulement de nous *rendre sans aucune exception, toutes nos possessions dans les diverses parties du monde*, mais encore de nous indemniser *des vaisseaux* qu'il nous avait enlevés à *Toulon*, & *d'abandonner avec les armoiries, le titre de roi de France*, que prend depuis des siècles, celui d'Angleterre, comme pour perpétuer d'anciennes prétentions à faire valoir en tems opportun ; il paraissait en outre, très-disposé à consentir à certains arrangemens qui eussent beaucoup facilité l'accroissement de notre commerce dans *l'Inde* . . . &c &c. Si donc la paix n'a pas eu lieu à cette époque, c'est que le *Gouvernement français seul s'y est opiniâtrement refusé*, *sous prétexte* de conserver quelque faible possession éloignée, à la République Batave, qu'en même-tems il se disposait lui-même à dépouiller . . . !

comme ſi au contraire, il n'eût point importé eſſentiellement de hâter le moment où elle ſerait *en paix avec toutes les puiſſances*, ne fût-ce que pour changer totalement, en cas de nouvelles ruptures, *la nature même de la guerre* & donner, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, *de plus vaſtes racines politiques* à la République, en obtenant d'elles une *reconnaiſſance volontaire & ſolennelle*, *mode généralement adopté & ſuivi*, par toutes les puiſſances, à chaque changement de gouvernement.

Les mêmes vues firent également rejeter les propoſitions du Portugal; l'on fut même juſqu'à violer, à l'égard de ſon envoyé, le droit des nations, en le faiſant arbitrairement arrêter & détenir pendant pluſieurs mois; la même (1) choſe arriva encore à Veniſe, envers l'ambaſſadeur de cette ancienne République, ſans vouloir s'appercevoir qu'une ſemblable conduite autoriſait, par repréſailles, toutes les puiſſances à traiter les nôtres avec auſſi peu d'égards que nous en avions pour les leurs: ô malheureux *Duphot* . . . . (2) ! Infortunés *Bonnier* &

(1) Voyez *ſuite* du chapitre 7, aux notes.

(2) L'aſſaſſinat du général *Duphot* à Rome, n'a été que la ſuite de l'infâme machiavéliſme du gouvernement français! Jamais ce brave général ne ſerait

Robergeot . . .!! Ces actes arbitraires subversifs des droits reconnus des gens & des nations, ne furent-ils point votre premier arrêt de mort..? N'importe! Les cannibales qui se baignèrent dans votre sang pourront-ils jamais se soustraire aux furies vengeresses qui ne cesseront de les poursuivre jusqu'au tombeau . . . .?

Je me dispenserai d'examiner ici le systême philantropique de l'établissement de quelques nouvelles Républiques, qui nous obligent pour les soutenir *dans leur extrême faiblesse*, d'associer notre sort au leur & d'être même responsables de leurs écarts, lorsque nous eussions pu ne dépendre que de *nous seuls* & concentrer toutes nos forces & tous nos moyens dans notre intérieur . . . .; l'enthousiasme de la liberté, a pu autoriser ces généreux sacrifices, mais *ce serait induire la nation en erreur* que de lui laisser

---

sorti du palais de France & ne se serait mis à la tête d'une force armée, dans la capitale d'une puissance étrangère, s'il reût eu des instructions secrettes à cet égard; car il faut que l'on sache que *c'est très-loin du palais de l'ambassadeur* que le malheureux Duphot a été tué, *COMMANDANT UNE TROUPE ARMÉE*..! Mais une victime était nécessaire pour colorer la marche sur Rome & la destruction *préméditée* de son gouvernement! L'affaire de *Bernadotte* n'a pas tout-à-fait aussi bien réussi à Vienne . . .!!

croire que ces Républiques ſont *indiſpenſables* à notre conſervation, lorſque bien long-tems encore & peut-être juſqu'à ce qu'elles deviennent elles-mêmes nos *ennemies* (1), elle ne pourront que nous être à charge; & en nous faiſant prolonger ou renouveler la guerre, *nous faire même courir riſque de perdre notre propre liberté* . . . . ! Il eût été au moins à déſirer qu'en établiſſant de nouvelles Républiques, qui peuvent nous coûter ſi cher, nous n'euſſions pas en même-tems, *détruit celle ſi ancienne de* VENISE, *pour livrer ainſi à la maiſon la plus ambitieuſe & la plus deſpotique de l'Europe, la clef de l'Italie qu'elle regarde comme ſon patrimoine*: puiſſe cette étrange politique n'avoir point élevé ſur la Méditerranée, *une nouvelle puiſſance maritime* qui y détruiſe bientôt notre commerce, ou nous oblige au moins à *de ſanglantes guerres continentales*, avec l'état le plus puiſſant de

(1) L'expérience de tous les tems & notre ſituation actuelle, avec les Etats-Unis, ne prouvent que trop que les Républiques fondées ſur les mêmes principes, ne peuvent ſe flatter de reſter toujours amies; déjà pluſieurs de celles que nous avons fondées ſeraient peut-être en guerre avec nous, ſi juſqu'ici nous ne les euſſions tenues *aſſervies*; ce qui ſans doute ne pourra toujours ſubſiſter.

l'Europe, pour l'y conſerver! Mais comment pourrait-on eſpérer qu'il n'en ſouffrira pas, lorſque depuis des ſiècles, ce commerce & l'établiſſement d'une marine ont été l'objet conſtant de l'ambition Autrichienne? De cet expoſé rapide de nos relations extérieures, l'on peut facilement conclure, ſans entrer dans une multitude d'autres détails inutiles, que ce n'eſt que pour avoir abandonné, *depuis le traité de Léoben*, les véritables principes qui devaient guider la République dans ſes négociations, qu'elle eſt forcée aujourd'hui d'avoir à combattre contre une nouvelle coalition plus formidable encore que la première; & qu'elle ſe trouve plus éloignée que jamais de cette paix générale que, depuis ſi long-tems, les français appellent de tous leurs vœux & ſur laquelle ſeule peut enfin s'établir la proſpérité nationale.

CHAPITRE VII.

OBJETS GÉNÉRAUX

Contenant particulièrement des réflexions sur le 18 fructidor, sur les Directeurs & sur les Ministres.

EN traitant successivement les diverses branches de l'administration publique, pendant les quatre années qui ont suivi l'établissement du régime constitutionnel, je me suis particulièrement attaché à celles qui m'ont paru être d'une plus haute importance, comme ayant dû plus particulièrement servir à consolider le nouvel ordre de choses, & sans lesquelles même le majestueux édifice de notre liberté n'eût pu se soutenir; je me suis contenté d'indiquer certains événemens dont les détails n'auraient pu que difficilement entrer dans les cadres destinés à présenter dans son ensemble l'histoire du gouvernement : plusieurs de ces événemens, cependant, ont tellement influé sur la plupart des résultats obtenus jusqu'à ce moment, & doivent probablement avoir encore une telle

influence ſur ceux qui ſe préparent, ainſi que ſur la durée de notre pacte conſtitutionnel, peut-être même de notre liberté, que j'ai cru indiſpenſable d'en traiter ſéparément.

Ces événemens peuvent tous ſe rapporter à trois principaux, qui ſont ceux des *18 fructidor an 5*, *22 floréal an 6*, & *30 prairial an 7*, auxquels ſe rattachent tous ceux qui les ont préparés; & principalement à ceux *du 18 fructidor*, dont les autres n'ont été que des conſéquences immédiates.

Le Corps légiſlatif, dans ſon adreſſe au peuple français, ſur cette *journée*, dit en termes exprès, QU'ELLE FERME ENFIN LA RÉVOLUTION! Il réſulterait à la rigueur de cette déclaration ſolennelle, que *CE corps légiſlatif ne conſidérait pas la révolution comme FERMÉE par l'établiſſement de la Conſtitution.*

Ce ſerait donc ſous le point de vue *d'acte révolutionnaire*, déclaré tel par le Corps légiſlatif, que pourrait être enviſagée cette journée; & d'abord la première réflexion qui ſe préſenterait, ſerait que ſi la Convention nationale, qui en avait *charge expreſſe*, & le peuple lui-même, en acceptant la Conſtitution, n'ont pu enſemble *fermer la révolution*, à plus forte raiſon, le Corps légiſlatif, *revêtu ſeulement* des pouvoirs que lui donnait cette Conſtitution, n'a-

t-il pu lier à ſon tour ſes ſucceſſeurs ! Ainſi le peuple français, qui aurait voulu & accepté une conſtitution, ſerait déclaré par ſes repréſentans eux-mêmes, *n'avoir point de Conſtitution!* Car ſi la *volonté* des légiſlateurs, & mieux encore celle de leur *minorité*, peut, comme elle l'a fait ici, *remplacer* la Conſtitution, il ſerait plus qu'inutile, il ſerait abſurde même, il ſerait dangereux d'en avoir une, qui ne ſerait plus alors qu'un *piège* tendu à la bonne foi des citoyens.

Ces conſéquences rigoureuſes n'étant point celles ſans doute que le Corps légiſlatif a voulu qu'on tirât de cette adreſſe, l'on eſt forcé au moins de convenir que *la Conſtitution a été manifeſtement violée le 19 fructidor*, & que dès-lors le plus *grand des crimes* a été commis dans cette journée envers la nation, *s'il n'eſt pas évidemment prouvé que cette violation était indiſpenſablement néceſſaire pour* SAUVER LA LIBERTÉ, *& ſi cette néceſſité n'eſt pas authentiquement reconnue par la nation elle-même, ou au moins par une autorité dont le témoignage ſoit irrécuſable à ſes yeux;* tel qu'un Corps légiſlatif, autre que celui qui a été *mutilé*, qui *n'a pu* s'oppoſer à cette violation, qui *s'eſt vu même forcé de la conſommer* MATÉRIELLEMENT; & qui conſéquemment ne peut être pris pour juge ! Il eût fallu au moins, pour

qu'il pût être conſtitué tel, qu'il fût parvenu à ſecouer *complètement* le joug qui peſait ſur lui, & c'eſt ce qu'il n'a pas fait, la repréſentation nationale étant reſtée aſſervie juſqu'à la fin *de prairial an 7*, époque à laquelle elle ſe trouvait déjà renouvelée en grande partie (1).

---

(1) Si l'on ne peut accuſer les repréſentans du peuple, qui tous ont été ſubjugués par la plus horrible violence, d'avoir coopéré ACTIVEMENT à la *première violation* de la Conſtitution, l'on ne peut ſe diſſimuler cependant que, juſqu'à un certain point, leur *amour-propre* ſe trouverait bleſſé de convenir que cette violation n'était pas *indiſpenſable*, parce que, ſemblable aux ſénateurs romains, chacun d'eux peut prétendre qu'il ſe fût laiſſé maſſacrer ſur *ſa chaiſe curule*, plutôt que de conſentir jamais à aucun acte qui pût nuire au peuple qu'il repréſentait.

Quoique nous ſoyons bien loin encore de reſſembler aux Romains *de ce tems-là*, l'on trouvera cependant peu d'hommes qui veuillent *convenir ouvertement* qu'ils ſont incapables d'un pareil dévouement... ! Ceci tient de trop près à l'organiſation du cœur humain, pour chercher à critiquer ce ſentiment; mais il ſuffit pour faire ſentir à tout homme de bonne foi, que cette grande queſtion ne peut être convenablement décidée que par une *aſſemblée* compoſée *d'hommes entièrement déſintéreſſés* à l'événement qu'elle ſera chargée d'examiner, ainſi que le feraient tous autres citoyens qui, comme eux, n'y auraient pris aucune part directe ni indirecte,

C'eſt donc dans le Corps légiſlatif actuel, ou dans un de ceux qui lui ſuccéderont, dans un tems plus ou moins éloigné, que doit être *conſtitutionnellement* examinée cette affaire.

S'il en était autrement, il ne reſterait plus évidemment aucune eſpèce de *garantie* quelconque à la nation, pour ſon pacte conſtitutionnel.

Cet examen indiſpenſable, au ſurplus, ne peut en aucune manière préjuger le réſultat de ce grand procès ; c'eſt la diſcuſſion ſolennelle *ſeule* qui éclairera à cet égard la nation & ſes repréſentans ; mais il n'en eſt pas moins évident, que ſans cette diſcuſſion *légale* & *libre*, la France ne jouira jamais, ni de ſa Conſtitution, ni d'aucune véritable liberté, puiſqu'alors l'une & l'autre reſteront ſubordonnées à l'arbitraire *ſeul* du Directoire ou de la minorité du Corps légiſlatif, qui juſques-là ſeront autoriſés à ſe croire *juges ſuprêmes* (1) *de la néceſſité des me-*

---

(1) Cette eſpèce de juriſprudence révolutionnaire n'a-t-elle pas été conſacrée dès le 21 fructidor, dans la même adreſſe du Corps légiſlatif, *alors*, il eſt vrai, *mutilé ?* « La *minorité* des deux conſeils, y eſt-il dit, » ſentait que la Conſtitution, en ne prévoyant point » le cas où une faction de légiſlateurs la renverſerait, » en s'environnant de l'apparence des formes, *laiſſait*

fures révolutionnaires. Les événemens défaftreux qui fe font fuccédés depuis cette époque, ne peuvent plus laiffer aucun doute à cet égard!

Quelque jour ce grand procès fera donc conftitutionnellement jugé; *L'AMOVIBILITÉ des emplois publics le garantit à la nation!* Mais quelque puiffe être le réfultat de ce jugement, il eft du devoir de l'hiftorien d'examiner *fi réellement cette violation était devenue indifpenfable* POUR SAUVER LA LIBERTÉ.

Je vais donc effayer de développer fommairement les caufes principales qui l'ont amenée; chacun pourra lui-même en tirer les conféquences qui en découlent naturellement.

» par cela même à ceux qui voudraient la fauver alors, » *le droit d'employer tous les moyens.* »

Ainfi voilà la *minorité* du Corps légiflatif, déclarée par un acte folennel du Corps légiflatif même, *juge fuprême de la majorité!* ou en d'autres termes *le fyftème repréfentatif, & avec lui la Conftitution entièrement anéantis;* à moins qu'on ne convienne que cette mefure révolutionnaire, cette *infurrection de la minorité*, ne doive être foumife au jugement de la nation, ou au moins d'un Corps légiflatif *libre* & non *mutilé!*

Ces vérités font d'une telle évidence, je pourrais même dire tellement triviales en France aujourd'hui, que de plus grands développemens ne pourraient que les affaiblir.

L'on a vu comment, immédiatement après l'établiſſement de la Conſtitution, chacun des deux partis qui en étaient les ennemis, s'agita pour la renverſer, & les moyens qu'employa le gouvernement pour les combattre. Les hommes ardens & ambitieux qui les dirigeaient l'un & l'autre, n'en devinrent que plus exaſpérés contre lui, & dûrent naturellement chercher les moyens de le perdre: quoique très-diviſés entr'eux, ils ſe réunirent facilement ſur ce point, ſentant bien que tant qu'exiſterait cet ennemi commun, il leur ſerait également impoſſible de réuſſir.

Pour parvenir à leur but, ils crurent avec raiſon ne pouvoir mieux faire, que de chercher les moyens de diviſer les premières autorités conſtitutionnelles; & entr'eux, les membres mêmes de chacune de ces autorités; ce qui était un moyen certain d'opérer un boulverſement quelconque: cette diviſion exiſtait déjà dans le Corps légiſlatif, comme elle exiſtera toujours plus ou moins, dans tous les corps politiques très-nombreux, ſur-tout à la ſuite d'une grande révolution; les germes en exiſtaient auſſi, comme on l'a vu précédemment, dans le Directoire; il ne s'agiſſait donc que de les développer.

La rivalité naturelle de deux corps puiſſans,

ayant de nombreux rapports, leur aſſurait qu'il en exiſterait bientôt une entr'eux, pour peu qu'on y mît d'adreſſe : ces funeſtes diviſions ne tardèrent effectivement pas à éclater ! Les partis comprimés trouvèrent les moyens de ſe procurer des défenſeurs, *des appologiſtes même*, dans le ſein du Corps légiſlatif, où de part & d'autre l'on commença à en prendre la chaleur : dès-lors le Directoire ne reſta plus entièrement étranger à cet intérêt de partis ; & comme la majorité de ces deux autorités ne ſe trouva pas toujours à cet égard dans le même ſens, *ce qui était inévitable, dès qu'elles s'occupaient de partis, autrement que pour les combattre tous, avec la même vigueur & la même impartialité*, il en réſulta entr'elles les diviſions que l'on travaillait à y éxciter, & que devait néceſſairement amener un pareil ordre de choſes. (1)

---

(1) Ce n'eſt point que les membres du Corps légiſlatif, à la réſerve de quelques-uns, ni ceux du Directoire, prétendiſſent faire cauſe commune avec ces partis conſpirateurs ; mais ils étaient diviſés préciſément ſur *les dégrés de répreſſion* qu'il convenait d'appliquer à chacun d'eux. Les uns demandaient qu'on exterminât ſans pitié ceux que les autres voulaient qu'on ménageât adroitement ; & réciproquement ! Les premiers s'appuyaient ſur l'égarement qu'ils trouvaient excuſable de

Ces deux autorités ainſi oppoſées entre elles, les diviſions exiſtantes entre les membres de chacune d'elles, dûrent encore augmenter, ſans qu'on pût prévoir précisément alors juſqu'où elles pourraient conduire.

Pendant ce-temps les factions redoublèrent d'activité, & néceſſitèrent de nouvelles meſures de rigueur, qui augmentèrent encore les diviſions. La nation entière parut enfin y prendre part, non en applaudiſſant à l'un ou à l'autre parti, également ennemi de la Conſtitution, mais en blâmant au contraire l'appui qu'on paraiſſait vouloir leur donner indirectement.

La paſſion ne s'arrêtant pas à de juſtes bor-

---

l'un de ces partis; les ſeconds ſur les longues ſouffrances de l'autre : les premiers exigeaient protection ſpéciale pour tous ceux, *ſans aucune diſtinction*, qui ſe paraient des couleurs républicaines : les ſeconds demandaient qu'on cherchât à guérir les nombreuſes plaies inſéparables de la révolution, par des meſures de douceur & même de clémence, envers ceux qui en avaient le plus ſouffert.

Chacun adoptant l'un de ces deux partis, d'après la trempe même de ſon caractère & ſon intime conviction, le conſerva, avec d'autant plus d'amour-propre & d'opiniâtreté : delà l'extrême difficulté d'opérer un rapprochement & les germes funeſtes des plus affreux déchiremens.

nes, chaque individu accusa celui d'une opinion contraire de chercher à attaquer les véritables & purs républicains, en l'attaquant lui-même ; & à force de répéter cette accusation, on parvint à semer la défiance parmi les meilleurs citoyens ; les uns ne virent plus que des royalistes effrénés dans tous ceux qu'ils soupçonnaient avoir plus de modération qu'eux : & à leur tour les autres n'apperçurent que des anarchistes dans les premiers, malgré qu'ils fussent tous également amis des principes de liberté & d'égalité.

Ce qui contribua à confirmer chacun dans ces idées exclusives, c'est que malheureusement il existait, quoiqu'en très-petit nombre, au Corps législatif des représentans attachés aux deux factions prononcées contre la Constitution, & que dans toutes les discussions, ces hommes connus se jetant, soit du côté des uns, soit du côté des autres, donnaient lieu à les calomnier tous, d'autant mieux qu'ils parvenaient *quelquefois* à prendre une influence dangereuse.

Le Directoire, loin de travailler à empêcher cette division funeste, ne fit au contraire que l'augmenter, en se déclarant trop hautement pour *la minorité habituelle* du Corps législatif, & en ne traitant pas avec assez d'égards *la ma-*

jorité; ce qui détermina à ſon tour cette majorité à conſidérer le Directoire, non-ſeulement comme ſon ennemi perſonnel, mais encore comme aſpirant à la tyrannie, en voulant faire prédominer ſa volonté particulière & celle de la minorité du Corps légiſlatif, ſur celle légale de la majorité.

Les germes de ces diviſions ſe développèrent dès avant les élections de l'an 5; mais ces élections ayant beaucoup renforcé cette majorité, en même tems qu'elles y jetèrent quelques hommes de parti, qui la rendirent plus entreprenante, ces deux autorités ſe trouvèrent preſqu'immédiatement dans un état à-peu-près hoſtile.

Le danger d'une pareille ſituation n'échappa point aux meilleures têtes des Conſeils légiſlatifs & du Directoire; & il s'enſuivit les négociations, dont il a déjà été parlé (chap. 2) pour le renvoi de quelques miniſtres. Le réſultat de cette négociation ayant été entièrement oppoſé à celui qu'on s'en était promis, l'on ſe trouva dans une ſituation pire que celle où elle avait été entamée, & le Directoire ſe trouva lui-même ſcindé en deux parties; d'un côté étaient les membres qui avaient conſenti au renvoi de ces miniſtres, conformément au vœu *de la très-grande majorité* du Corps légiſlatif;

& de l'autre ceux qui s'y étant refusés, avaient au contraire voté celui d'autres ministres, que *cette même majorité*, avait annoncés avoir toute sa confiance. (1)

---

(1) Quels étaient donc ces ministres dont le Corps législatif demandait le renvoi, & qui furent conservés? Quels étaient ceux dans lesquels il annonçait avoir confiance, & qui furent renvoyés? D'une part, *Merlin* & *Ramel*: d'une autre, *Petiet*, *Benezech* & *Cochon*. J'ai parlé de *Merlin*; quant à *Ramel*, il est jugé aujourd'hui, mais un peu trop tard pour les finances de la République: homme à petits moyens, à vues rétrécies; aimant mieux passer *huit heures par jour* à donner MATÉRIELLEMENT des signatures, que de *placer sa confiance* dans des hommes choisis; caractère des ames étroites, incapables de rien de grand, & conséquemment de manier les ressorts d'un gouvernement: passant une autre partie de ses journées à vanter & à vendre quelques misérables joyaux du garde-meuble national, dont il faisait encombrer ses bureaux, au lieu de chercher les moyens d'empêcher cette vente aussi mesquine que scandaleuse: favorisant tous les fripons en crédit, soit par ineptie, soit par connivence: pédant & à-la-fois farceur ridicule, n'ayant d'autre qualité que celle d'une servile complaisance pour le triumvirat; ce qui était, dans son ministre des finances, la chose la plus importante pour lui, sur-tout pour *Rewbell* & pour *Barras*, qui faisaient l'un & l'autre le plus grand cas des richesses; le premier pour les entasser, le second pour les dépenser en *faste monarchique*, & se faire des *créatures*

Dès-lors tous moyens de rapprochement parurent évanouis, & ſous prétexte de ſe mettre

---

populaires.... ! Tel était le miniſtre *Ramel* dont le ſacrifice était ſi pénible.

Benezech était un excellent adminiſtrateur, & il l'avait prouvé dans une foule de circonſtances, notamment en faiſant ceſſer, preſque d'une manière magique, l'effroyable pénurie des ſubſiſtances, qui tourmentait la France depuis ſi long-tems, lors de l'organiſation conſtitutionnelle : & auparavant en activant d'une manière rare la fabrication des armes, & tout ce qui tenait à cette partie intéreſſante, dont il était commiſſaire. On l'a accuſé de n'avoir point un patriotiſme aſſez prononcé : peut-être cette accuſation venait-elle de ſon ancien état *d'agent des États de Languedoc*, & *d'un mariage dans la caſte nobiliaire* : mais je ne ſache pas qu'on lui ait jamais reproché aucun fait particulier, aucun acte d'inciviſme, & ce n'eſt point pour un ſemblable motif, qu'il a été renvoyé du miniſtère : le véritable motif fut d'outrager le Corps légiſlatif.... !

Il en fut de même de *Petiet*, de l'honnête *Petiet*, qui paſſait avec raiſon pour le meilleur adminiſtrateur militaire qu'eût la République, & qui, à cette qualité ſi précieuſe, joignait une probité & une ſévérité de principes, qui ne pouvaient convenir long-tems au triumvirat. Le peuple lui a rendu juſtice, en l'appelant de nouveau au Corps légiſlatif, dont il avait bien voulu ſortir, pour faire le métier de miniſtre.

Quant à *Cochon*, depuis long-tems il avait fait preuve d'un patriotiſme ardent, qui ne s'était jamais démenti :

en défenſe, l'on vit le Corps légiſlatif d'une part, & le Directoire de l'autre, préparer de

---

il avait été membre de *l'aſſemblé conſtituante*, puis de la *Convention nationale*, & il l'était du *conſeil des Anciens*, lorſqu'il fut appelé au miniſtère de la police générale : il n'y eut que les ſervices qu'on lui fit envisager, qu'il pouvait rendre, qui purent le déterminer à quitter le Corps légiſlatif, pour l'accepter. Une diſpute violente qu'il avait eue avec *Rewbell*, dans une miſſion en Hollande, comme commiſſaire de la Convention, l'en éloignait autant que ſon goût pour la vie tranquille. Il ne fut pas plutôt entré dans cette nouvelle carrière, qu'il y déploya la plus grande activité ; rien ne lui échappa ; il pénétra depuis le cabinet du *gouvernant le plus ſuperbe*, juſques dans le réduit le plus obſcur des *conſpirations :* on le vit pluſieurs fois ſuivre lui-même ſes propres agens en voitures de place, à cheval & même à pied, pour s'aſſurer s'ils rempliſſaient leurs devoirs, & s'ils méritaient ſa confiance : il fit & vit ſi bien qu'il déplut à tous ceux qui n'aiment pas la lumière ; & le triumvirat n'attendait que l'occaſion de s'en défaire, lorſqu'il profita de celle que lui offrit le Corps légiſlatif, en annonçant que ce miniſtre avait ſa confiance..... ! Mais le malheureux n'en fut pas quitte ; il paya au 18 fructidor, & les menaces qu'il avait faites en Hollande à ſon collègue *Rewbell*, qu'il y avait ſurpris les mains dans les poches, & ſes découvertes au palais directorial, ſuivies d'invitation à *Carnot*, de ſe méfier *des aſſaſſins, quelques fuſſent leurs coſtumes.*

A l'égard des miniſtres *Charles Lacroix* & *Truguet ;* le

véritables moyens d'attaque, chacun avec les armes à sa disposition; le Corps législatif menaçant le Directoire d'accusation, & celui-ci menaçant le Corps législatif à son tour, de la puissance des baïonnettes. Les amis sincères de la Constitution se flattaient cependant encore, sinon d'un véritable rapprochement, au moins d'une espèce de trêve, jusqu'aux élections suivantes, qui, à ce qu'on pouvait espérer, produiraient des élémens moins discordans? L'arrivée d'une partie de l'armée de Sambre &

---

désir qu'avait le triumvirat de s'en défaire depuis long-tems, ne le céda point à celui de déplaire au Corps législatif. Le premier *déshonorait* le gouvernement près des puissances étrangères, par sa crasse ignorance & sa morgue burlesque, qu'il confondait avec la dignité, comme il confondait des projets extravagans avec des vues politiques. Le second le fatiguait par son peu d'égards, sa causticité, son indocilité... ! Leur renvoi cependant ayant été demandé par le Corps législatif, les triumvirs voulurent les en dédommager; & pendant qu'ils renvoyaient honteusement *Petiet*, *Cochon* & *Benezech*, ils donnèrent les deux meilleures ambassades à *Lacroix* & à *Truguet*, que de nouvelles fautes forcèrent bientôt à rappeler. Dans un accès d'amour-propre & de fureur, les triumvirs furent même jusqu'à faire porter ce *mutin* de Truguet sur la liste des émigrés.... !

Meuse à Paris (1), au moment où l'on s'y attendait le moins, contre le texte précis de

---

(1) Le général Hoche avait reçu ordre de se rendre *personnellement* à Paris, pour y concerter une nouvelle expédition sur l'Irlande; mais il n'en avait été donné *aucun de légal* pour qu'il fît en même tems *marcher des troupes :* ce furent les triumvirs qni profitèrent de cette circonstance, pour, à l'insu de leurs collègues, en diriger sur Paris. Carnot fut averti par plusieurs personnes que Hoche était arrivé depuis quelques jours, sans qu'il eût jusqu'alors paru au Directoire : il ne le crut cependant que lorsqu'il reçut des lettres d'officiers des colonnes déjà en route, de commissaires & d'administrateurs municipaux, qui tous lui annonçaient cette marche, & témoignaient plus ou moins d'inquiétude : enfin il vit Hoche, qui parut extrêmement embarrassé, & qui évita de s'expliquer : cependant l'on faisait circuler dans Paris, qu'il montrait par-tout un ordre signé de Carnot lui même, ordre qui était sans doute celui qui lui était *personnel*, & n'avait aucun rapport *aux troupes en marche.* Ce général, d'un caractère ouvert & franc, humilié du rôle qu'on lui faisait jouer, fit déclarer aux triumvirs qu'il dirait la vérité toute entière, s'ils ne s'empressaient de faire cesser au plutôt les bruits absurdes & déshonorans que l'on se plaisait à faire circuler sur son compte *Barras* ne prit point en bonne part ces réflexions *impertinentes* du général, & Hoche l'ayant su, partit la nuit même, sans prendre congé & sans ordre, pour retourner au-delà du Rhin, où il fut à peine arrivé, qu'il y expira

la Conſtitution, & à l'inſu même de pluſieurs Directeurs, notamment de celui qui était chargé de la partie de la guerre, annonça que la majorité du Directoire, loin d'avoir abandonné ſes vues hoſtiles contre le Corps légiſlatif, n'avait travaillé au contraire qu'à ſe mettre en meſure de les exécuter avec ſuccès.

Cette circonſtance ranima l'animoſité du Corps légiſlatif, qui, non content alors des armes paſſives que lui avait confiées la Conſtitution, parut chercher de l'appui, & peût-être même à ſon tour des moyens d'attaque, dans une nouvelle organiſation *de la garde nationale ſédentaire*, & dans *une garde perſonnelle plus nombreuſe*, en même tems qu'il donna une plus grande latitude de ſurveillance à ſes commiſſions d'inſpecteurs.

Les choſes étant dans cet état, les bons citoyens n'eurent plus guères d'eſpérances, que dans la crainte que pourrait avoir chacun des deux partis, d'échouer dans ſes projets ; car la voix de la patrie ne paraiſſait plus dès longtemps toucher que bien faiblement leurs cœurs!

---

empoiſonné....! C'eſt ainſi que *les vaſtes deſſeins* de Barras, qu'il pénétra trop tard pour lui & pour la République, ſe trouvèrent tout-à-coup *enſevelis dans ſa tombe*....!!

Quelques membres du Corps législatif & du Directoire essayèrent cependant encore de faire disparaître, de part & d'autre, les motifs de plaintes les plus spécieux ; & ce ne fut pas tout-à-fait sans succès, près des conseils. Quelques membres de leurs commissions les plus importantes, telle que celle des finances, furent changés ; plusieurs résolutions & projets de résolutions, qui avaient paru le plus déplaire au Directoire, rejetés ; notamment aux Anciens, une résolution *relative à la gendarmerie nationale*, sur laquelle il leur avait été fait *un message pressant*, pour les inviter à refuser d'y donner leur sanction (1) ; mais ces espèces de prévenances de la part du Corps législatif, loin de ramener le Directoire à des dispositions plus modérées, ne l'animèrent au contraire que davantage ; & comme s'il eût craint d'échapper sa proie, en laissant la nation s'éclairer, il se hâta de produire l'explosion dont le résultat fut celui de faire passer dans ses mains un pouvoir sans bornes ; pouvoir dont il ne se servit dans la suite que pour traîner petit à petit la nation sur le bord de l'abîme épouvantable où elle se trouve aujourd'hui : mais il n'est pas indifférent

(1) C'est le seul message de ce genre qui ait jamais été fait !

pour l'hiſtoire de faire connaitre comment ſe paſſa cet événement qui, dans un inſtanr, *renverſa l'édifice conſtitutionnel* qui avait coûté tant de tems, de ſacrifices & de ſang à élever ; car, il ne faut pas ſe le diſſimuler, là il n'y a plus de Conſtitution, par-tout où le magiſtrat, qui ne doit être que l'organe de la loi, peut placer ſa volonté au-deſſus d'elle ! L'on verra enſuite combien *ce renverſement était inutile*, *DE L'AVEU MÊME DE CEUX QUI L'ONT OPÉRÉ*, *pour ſauver la liberté.*

Le Directoire rencontrant dans le Corps légiſlatif une très-forte majorité oppoſée à ſes vues, en ce que cette majorité inclinait vers la douceur, comme un des meilleurs moyens de fermer les plaies de la révolution, & conſolider en même tems la Conſtitution ; lorſqu'au contraire le Directoire *feignait de penſer* qu'on ne pouvait prendre des meſures trop ſévères, *trop vexatoires* même, contre tous les hommes qu'il ſuppoſait n'être pas attachés d'intérêt & d'inclination, au nouvel ordre de choſes ; il s'efforça de perſuader à la Nation, & notamment aux armées qui dépendaient plus immédiatement de lui, que ce ſyſtème de douceur du Corps légiſlatif, annonçait évidemment de ſa part un projet caché, d'amener par ce moyen la contre-révolution. Il faut avouer

qu'en cela il fut assez bien servi par quelques discussions, & même par quelques lois, au moins déplacées dans les circonstances, que surprirent aux Conseils quelques ennemis secrets de la liberté, qui s'y étaient glissés!

Son plan établi sur cette absurde accusation, il ne travailla plus qu'à détruire ce Corps législatif, pour en substituer un autre plus docile à ses volontés.

Pour y parvenir, il tâcha de circonvenir les armées, où il envoya secrettement des émissaires: l'on se servit principalement pour les exciter, des diatribes lancées par les journaux contre quelques-unes de leurs opérations, contre leur gloire, contre celle de leurs meilleurs généraux; comme si des diatribes plus virulentes encore, n'eussent pas été journellement imprimées contre les membres les plus influens du Corps législatif lui-même; comme *si cet inconvénient n'eût pas été inhérent à la liberté de la presse, & conséquemment à la liberté même du peuple*, pour laquelle les armées répandaient si généreusement leur sang!

Ainsi préparées par ses intrigues, le Directoire crut pouvoir négliger le reste de la Nation, & se servir d'elle, pour établir sa puissance sur les ruines de la Représentation nationale. Se reposant donc, pour le dévoue-

ment des armées à ses ordres, sur l'article de la Constitution, qui déclare que la force armée est essentiellement obéissante, il forma & exécuta le projet de s'en servir, pour dissoudre le Corps législatif & en créer un autre, qu'il pût dominer, par quelques-uns de ses partisans, & *sur-tout par la crainte.*

Pour cacher ce que ce projet avait de plus odieux, il supposa qu'il devait lui-même être attaqué par le Corps législatif, & qu'il importait à la liberté publique qu'il le prévînt : en conséquence, *sans qu'il fût question du plus léger mouvement*, au milieu de la *nuit*, une foule de représentans du peuple sont arrêtés, les uns à domicile, les autres dans le palais même du Corps législatif ! Les salles des Conseils sont fermées par ordre du Directoire ! Et le petit nombre de représentans du peuple que ces mesures de terreur n'ont pas mis en fuite, en sont repoussés, lorsqu'ils s'y présentent, & conduits militairement en d'autres lieux, qu'il leur a fait préparer, *près de son propre palais !* Là, pêle-mêle avec des hommes armés, la plupart inconnus, environnés de canons, *on leur fait voter la déportation de cinquante-trois de leurs collègues*, *& l'exclusion de plus de cent cinquante autres !* Et cela sans autre motif que *l'accusation vague & dénuée de toute espèce de*

preuves (1), *de travailler à la contre-révolution!* Mais pour celui bien plus réel, *de changer la majorité* du Corps légiflatif, afin de le *dominer*

---

(1) L'on a fait imprimer depuis, quelques pièces qui paraiffent compromettre Pichegru & trois ou quatre autres profcrits. S'il y en avait eu d'autres, l'on n'aurait pas manqué de les publier : ainfi, du propre aveu des triumvirs, fans autre motif que leur *bon plaifir*, la profcription fut étendue *arbitrairement* fur tous les autres ; & cela fans doute fur ce raifonnement bien digne de femblables tyrans: *Pichegru eft prévenu ; il a été préfident d'un des confeils législatifs ; donc tous ceux qui l'ont porté à la préfidence, font fes complices.... !* Non-feulement *les pièces imprimées par ordre du gouvernement*, ne donnent aucune preuve contre la plupart des profcrits ; mais même il y en a plufieurs qui en préfentent *d'abfolument contraires !* Ainfi on lit dans le recueil de celles de *Klingling* (*1er. vol. pag. 48*), « *QUE* » *CARNOT JOUE AU DIRECTOIRE LE PREMIER RÔLE* » *DES ENRAGÉS.... !* Et pag. 337, » *que le foldat murmure hautement de la démiffion de Pichegru ; & que* » *s'il en arrivait malheur, on s'en prendrait au Direc-* » *toire, & SUR-TOUT A CARNOT.... !*

C'eft cependant comme *complice de Pichegru*, dans la confpiration *fuppofée prouvée par les pièces Klingling*, que les triumvirs jugent à propos de *profcrire Carnot .... lui que ces pièces défignent comme le plus mortel ennemi de Pichegru ...! !*

tellement, qu'il ne fût plus par la fuite que *le premier inftrument de fon defpotifme* (1).

En même tems que s'opérait ainfi *l'arreftation* des *REPRÉSENTANS DE LA NATION*, l'on travaillait auffi à *celle* de la minorité du *Directoire* (2), dont la profcription devait être le

---

(1) Rien n'eft plus aifé que de changer la majorité de tout grand corps délibérant, par un acte femblable à celui du 18 fructidor; &, il faut l'avouer, cette majorité devait être bien forte contre le triumvirat, puifqu'il lui fallut profcrire plus de *deux cents membres* du Corps légiflatif, fur moins de fept cent cinquante dont il reftait alors compofé, pour l'obtenir; fans compter encore *la foule* de ceux qui, par faibleffe de caractère, devaient néceffairement fe ranger du côté du plus fort. C'eft fans doute une femblable journée que voulait faire Louis XVI à Verfailles, lors de la retraite de l'affemblée conftituante au jeu de paume: mais ce tyran favait mal fon métier; ceux qui lui ont fuccédé, n'étaient pas alors, très-heureufement, fes miniftres!

(2) L'ambaffadeur Ottoman, à qui l'on raconta, dès le jour même, les événemens de la nuit, *comprit fort bien* comment les tyrans avaient pu faire arrêter les repréfentans du peuple, & demanda combien de têtes étaient plantées fur les murailles de leurs palais....! Mais ce ne fut qu'après deux jours qu'il put enfin comprendre que *des membres même du Directoire* avaient été arrêtés! Alors il s'écria, *depuis le grand prophête*

complément de cette journée, qui assurait le triomphe des tyrans sur la liberté de leur pays!!

Toutes ces opérations eurent lieu sans qu'il fût nécessaire de tirer un coup de pistolet; sans qu'il y eût le plus léger rassemblement; par la seule force des baïonnettes; par une simple marche militaire! Et de ces forces ennemies qui, disait-on, devaient attaquer le lendemain au nombre de *quarante mille hommes*, il n'en parut pas *un seul*, quoique les généraux que l'on désignait pour les commander (*Pichegru*

---

jusqu'à ce moment, je n'avais pas ouï dire qu'aucun muphti se fût jamais coupé les bras. Cet étonnement devait être effectivement d'autant plus grand, que non-seulement ce dernier crime était entièrement inutile, la *minorité* du Directoire ne pouvant absolument rien contre la *majorité*; mais encore qu'il affaiblissait & avilissait à tel point cette autorité, qu'il ne lui était plus possible, au premier revers, de conserver le moindre crédit. Dans une pareille position, ce gouvernement *abâtardi* devait, ou *rester tyran*, ou être *subjugué* Nous avons passé la première de ces crises : quand finira la seconde? .... Pas avant qu'on ait pleinement rendu au Directoire sa *dignité constitutionnelle*: la liberté se chercherait en vain dans son avilissement! Le triumvirat sentait très-bien cette vérité; mais il n'avait pas calculé qu'il serait bientôt contraint à renoncer lui-même honteusement à son horrible tyrannie: il travaillait pour lui, & non pour la patrie!

& *Villot*), fussent des hommes à grands talens, & qu'ils fussent avertis *long tems à l'avance* de l'attaque du Directoire ! L'un & l'autre au contraire furent arrêtés au milieu de la nuit, au palais du Corps législatif, accompagnés seulement de quelques autres représentans du peuple (1) : aussi, après la réussite, n'insista-t-

(1) La Constitution, en donnant au Corps législatif une *garde beaucoup plus considérable* qu'au Directoire ; en réglant qu'elle serait tirée des gardes nationales *sédentaires* de tous les départemens, & temporairement renouvelée ; en lui attribuant le droit d'en fixer le nombre, & *d'en régler lui-même le service ;* en défendant au Directoire de faire avancer des troupes près du lieu de sa résidence, *sans son autorisation expresse*, a évidemment voulu soustraire la Représentation nationale à toute *influence armée* du Pouvoir exécutif.

Si ces principes eussent été respectés, si au lieu d'un *corps militaire permanent* aux ordres du général commandant la division, & conséquemment *sous ceux même du Directoire*, le Corps législatif eût été environné au 18 fructidor de sa garde constitutionnelle ; si au lieu d'avoir laissé multiplier autour de lui des forces *purement militaires*, il eût au contraire augmenté cette garde dans une proportion suffisante pour assurer son indépendance & la tranquillité de la commune où il était réuni : le *triumvirat* eût-il jamais songé à exécuter l'horrible attentat qu'il commit dans cette journée contre les Représentans de la Nation... ?

Beaucoup de personnes ont accusé *les grenadiers du*

on plus sur ce bruit ridicule & dénué de toute espèce de fondement. L'on supposa *uniquement* qu'ils devaient s'occuper de l'acte d'accusation des trois Directeurs, qui, suivant eux, venaient de sauver la patrie; comme si le Corps législatif n'avait pas le droit constitutionnel d'examiner la conduite des membres du Directoire! Jamais, il faut l'avouer, *l'absurde inviolabilité* de nos *anciens tyrans*, ne fut si redoutable, que la *responsabilité constitutionnelle de semblables magistrats.* (1)

Corps législatif d'avoir lâchement trahi leurs devoirs dans cette importante circonstance; mais si l'on fait attention qu'ils n'ont fait qu'obéir *à leur général*, (*celui de la dix-septième division*), l'on demeurera convaincu qu'ils sont réellement *beaucoup moins coupables que malheureux*, s'étant trouvés placés dans la *cruelle alternative*, *ou de désobéir à leur chef légitime*, *ou de porter une* ***MAIN PARRICIDE*** *sur les objets sacrés confiés à leur garde* ***SPÉCIALE*** .....!!

Un pareil ordre de choses pourrait amener encore un semblable résultat! Le Corps législatif ne peut donc trop tôt s'empresser de substituer à sa *garde provisoire* actuelle, une *garde constitutionnelle qui soit suffisante pour assurer*, ***DANS TOUS LES CAS ET SOUS TOUS LES RAPPORTS***, *sa parfaite & entière indépendance.*

(1) Quelle constitution aurait donc le peuple français, si, lorsqu'il serait question d'examiner la conduite

Quant aux deux Directeurs proſcrits, ils étaient *ſi peu en conſpiration*, que quoique *très-*

---

de ſes gouvernans, ils pouvaient ſe conſidérer comme autoriſés à ſe ſervir des forces nationales confiées en leurs mains, pour ſe ſouſtraire à cet examen ? S'ils pouvaient s'en ſervir pour proſcrire leurs juges, décimer la Repréſentation nationale.... ? Et cependant l'on entend encore répéter à quelques perſonnes, qui ſe diſent de bonne foi, que la *conſpiration* du Corps légiſlatif était évidente, puiſqu'il s'agiſſait ouvertement *d'y propoſer la miſe en jugement des directeurs !* Mais le droit du Corps légiſlatif, d'examiner leur conduite, n'eſt-il donc pas *la ſeule ſauve-garde* du peuple, qui lui a remis toute ſa puiſſance, contre leur tyrannie ? Et s'ils peuvent s'y ſouſtraire, ſur-tout par la voie des armes, exiſte-t-il ſur le globe une terre d'eſclavage comparable à la France ? Eh ! qu'on ne diſe point que des magiſtrats temporaires ne peuvent devenir des tyrans ! Notre propre exemple, celui de tous les pays & de tous les ſiècles, ne prouvent malheureuſement que trop le contraire. *La paſſion de dominer arbitrairement* (dit Mably) *eſt de toutes les paſſions la plus impérieuſe*, MÊME DANS LES MINISTRES QUI NE JOUISSENT QUE D'UNE AUTORITÉ EMPRUNTÉE ET PASSAGÈRE. Mieux vaudrait ſans doute une complète *inviolabilité de droit*, telle abſurde qu'elle fût ! L'on y compterait au moins, & l'on prendrait des précautions en conſéquence ! Mais que pourrait-il y avoir de plus monſtrueux, que *l'inviolabilité de fait* des premiers magiſtrats d'une nation, lorſqu'eux ſeuls ſeraient chargés de pourſuivre leurs agens

bien prévenus l'un & l'autre, (*sur-tout Carnot qui l'avait été par des personnes qui avaient elles-mêmes assisté au conciliabule proscripteur*) ils étaient restés *tranquillement chez eux* près de leurs collégues, au milieu de leur famille & entourés *des mêmes gardes qui devaient les arrêter !*

Ainsi trois Directeurs, en moins de quelques heures & avec quelques bataillons, *opérèrent la dissolution du Corps législatif ; mutilèrent le Pouvoir exécutif ; se rendirent maîtres des tribunaux* dont ils nommèrent les juges, après en avoir chassé ceux élus par le peuple ; & anéantirent

---

prévaricateurs....? Il semblerait qu'on n'y aurait ainsi multiplié les tyrans, que pour y multiplier la tyrannie, & la rendre plus difficile *à atteindre aux poignards de Brutus....!*

Dans un écrit commandé par les triumvirs à un de leurs commensaux (*Benjamin Constant*), après le 18 fructidor, on lit cette phrase remarquable, qui *donne pleinement la mesure de leur politique & de* LEURS MOYENS ; il les suppose en accusation, & il s'écrie, « *quelque fût » le tribunal où ils eussent été traînés, ils devaient périr, » car en révolution,* LA JUSTICE BAISSE SES BALAN- » CES DEVANT LE PARTI VAINQUEUR, ELLE EN » ÉCRASE LES VAINCUS......! ! » Le Corps *législatif* MUTILÉ au 18 fructidor, peut voir dans cette phrase quelle *opinion avait de lui le triumvirat qui l'avait choisi pour son* TRIBUNAL PROSCRIPTEUR.

ainsi les *trois pouvoirs constitutionnels*, pour réunir dans leurs mains sacrilèges la puissance *dictatoriale!* Et comme pour insulter davantage à la Nation, en affectant de se donner un air de désintéressement, ils s'associèrent pour nouveaux collègues *deux des ministres de leur tyrannie* (1).

---

(1) Ces deux ministres (*MERLIN* & *FRANÇOIS de Neufchâteau*) avaient le même caractère de souplesse; ils en avaient l'un & l'autre donné des preuves en maintes occasions. Merlin avait successivement rédigé *la loi sur les suspects* & *les lois réactionnaires* : puis il était redevenu *exagéré*, puis provocateur de la loi du 22 floréal....! Jamais homme public ne fut plus méprisable. Un seul trait va achever de le peindre, & fera juger si les triumvirs pouvaient choisir un homme plus digne de leur être associé. Lorsque Merlin étant ministre de la justice, avait à faire des rapports au Directoire, & qu'en fin courtisan il croyait s'appercevoir que ses conclusions ne plaisaient point, il avait soin d'ajouter, qu'au surplus cette affaire paraissait mériter un nouvel examen; & dès le lendemain il avait la bassesse d'apporter des conclusions *absolument contraires aux premières!* D'autres fois, pour s'épargner un double travail, il pressentait d'avance le désir du Directoire, ou du *directeur* qui s'intéressait à l'affaire, & jamais il ne manquait de tordre le sens des lois, pour présenter des conclusions conformes à ce désir....! C'est ainsi qu'il exerçait le *ministère* de la *justice* : aussi jamais ministre

Mais si réellement les membres proscrits du Corps législatif & du Directoire, étaient des

---

ne fut-il plus méprisé que lui des tribunaux ; non qu'ils ne le supposassent suffisamment instruit ; mais parce qu'ils voyaient clairement qu'il ne se servait de son instruction & de l'influence que lui donnait sa place, que pour détourner le cours de la justice, & la faire plier au gré des passions ou des intérêts de tous ceux qu'il voulait favoriser. Le ministre de la justice étant par sa nature un ministre purement de confiance, puisque les tribunaux sont constitutionnellement indépendans du gouvernement, l'on conçoit combien un pareil homme y était déplacé : aussi jamais la partie judiciaire ne fut-elle plus mal conduite que sous ce ministre, comme sans doute jamais le gouvernement ne le sera si mal, que pendant les deux années qu'il en a été membre.

Quant à *François de Neufchâteau*, estimable sous certains rapports, comme homme de lettres, il avait fait connaître son caractère vacillant en politique, dès l'assemblée législative, où il lui fut impossible de s'élever jusqu'à prendre couleur pour le parti républicain. Commissaire central dans le département des Vosges, il s'y fit particulièrement connaître par son étonnante ponctualité à y faire exécuter les *ordres ministériels*. Les triumvirs le jugèrent propre dès-lors à prendre place dans le renouvellement scandaleux qu'il fit des ministres à cette époque. Les hommes sages crurent d'abord qu'il n'accepterait pas, mais ils se trompaient ; & arrivé, il ne démentit point l'opinion que ses maîtres s'étaient formée de lui. Ce même caractère de servilité & de

confpirateurs, & qu'il fût néceffaire, *à caufe de leur puiffance* dans le pofte éminent qu'ils occupaient, d'employer contre eux des moyens auffi extraordinaires que ceux qui venaient d'être développés pour leur arreftation ; pourquoi fe trouvant arrêtés, & n'étant plus dès-lors à redouter, puifque qui que ce fût n'élevait la voix pour les défendre, les a-t-on jugé fans les entendre ? Pourquoi a-t-on violé les droits *conftitutionnels* des citoyens les plus obfcurs, *à l'égard de ceux qui étaient les repréfentans*

---

foupleffe le fit choifir enfuite pour membre du gouvernement, après le 18 fructidor, mais fous la condition toutefois qu'il abandonnerait la place *au premier tirage ;* engagement qu'il remplit avec fidélité, dans la crainte d'être *fructidorifé :* auffi exécuta-t-on auprès de lui la promeffe qu'on lui avait faite de le rappeler au miniftère. Il y conferva la même figure décolorée. A côté de fes lettres philantropi-académiques, dont il accablait chaque jour les diverfes adminiftrations de la République, l'on vit afficher celle fur les élections de l'an 7, *provocative du maffacre des citoyens & de la guerre civile.....!* Le triumvirat pouvait-il, pour confolider fa tyrannie, faire un meilleur choix que ces deux hommes ? Ils étaient l'un & l'autre grands travailleurs, conféquemment d'excellens premiers commis ; & c'eft fur-tout ce qui lui était néceffaire, principalement à *Réveillère* & à *Barras*, qui n'avaient ni aptitude au travail, ni inftruction propre au gouvernement.

de la Nation & ses premiers magistrats, tandis qu'au contraire l'on aurait dû mettre la plus grande solennité dans leur jugement, pour servir à jamais d'exemple aux mandataires infidèles ? Rien ne pouvait l'empêcher alors... ! Mais les *véritables crimes* eussent été révélés au peuple, & le *nouveau sceptre de la tyrannie brisé.* L'on n'avait pas été aussi loin pour s'en dessaisir ainsi !!

Il est donc évident que quand même, ce qui est dénué de toute vérité, tous les proscrits eussent été coupables, il eût été inutile de déchirer la Constitution pour les faire punir, & rendre leurs efforts contre-révolutionnaires inutiles.

Sans doute il y avait quelques coupables parmi eux ; eh bien ! si l'on croyait impossible de neutraliser leur perfide influence, par des mesures prudentes & sages, il fallait les accuser *constitutionnellement*, après les avoir fait *préalablement* arrêter, s'il avait été *indispensable* d'en venir à cette dernière extrémité ! Faute de s'être conduit ainsi, le Directoire a commis l'acte le plus monstrueux dont puisse faire mention l'histoire des peuples civilisés : *il a honoré le coupable, en le comprenant dans la proscription de l'innocent ; & il a flétri l'innocent, en lui faisant partager la proscription du coupable !!* C'est

le ſupplice inventé par ce tyran rafiné, qui faiſait lier ſes victimes à des cadavres (1)! Pour l'imiter, il entaſſa pêle-mêle, & ceux qui

(1) Il y avait une telle diſcordance dans les opinions des proſcrits, même parmi le petit nombre de ceux qui ſubirent leur déportation, qu'on fut forcé en route, pour éviter toutes voies de fait entr'eux, d'en ſéparer pluſieurs! Auſſi *Brottier*, qui avait l'eſpérance en mer d'être délivré par les Anglais, menaçait-il ſes malheureux compagnons de toute leur colère...!

L'on a beaucoup vanté l'humanité des triumvirs, de ne s'être pas baigné dans le ſang de leurs victimes; mais outre qu'ils ſuppoſèrent, avec très-grande raiſon, que le peuple & l'armée pourraient ne pas voir froidement l'effuſion du ſang innocent de ſes repréſentans & de ſes premiers magiſtrats, il eſt bon de connaître en quoi conſiſta cette clémence tant vantée.

Ce ne fut qu'après avoir long-tems agité ſi l'on ne ferait point ſur-le-champ fuſiller les proſcrits, qu'on ſe décida, *de peur de ſoulevement*, à les déporter! Le triumvirat s'étant réſervé le droit de fixer *arbitrairement* le lieu de leur déportation, les parens de quelques-uns d'eux vinrent le ſolliciter pour obtenir *qu'au moins* ils ne fuſſent point tranſportés dans un climat *peſtiféré*; *Sottin*, digne émule de ſemblables tyrans, à qui ces demandes furent renvoyées *avec dédain*, leur répondit, avec la joie féroce d'un cannibale : *vous vous faites une étrange idée de la déportation! CETTE PEINE DOIT ÊTRE PLUS CRUELLE QUE LA MORT!!* Et il a tenu parole? Des repréſentans du peuple n'ont pas craint de pro-

revêtus des pleins pouvoirs du Prétendant, avouaient insolemment avoir travaillé de tous leurs moyens à la contre-révolution, & ceux qui avaient fait arrêter & juger ces conspirateurs, & *ceux encore qui avaient envoyé le tyran à l'échaffaud...!* Le fanatique à côté du philosophe; le bienfaiteur de l'humanité avec de vils assassins royaux : celui enfin qui, *redouté de tant de rois* dont *il faisait chanceler les trônes*, depuis quatre ans, par son génie guerrier, proscrit *comme étant le protecteur des rois....!* Et par qui ? Par un des officieux défenseurs du tyran de sa patrie, *dont il pleurait encore la mort*! Ah, sans doute il lui promit vengeance! Il a tenu parole! Et où se serait-il arrêté, sans les journées libératrices de prairial?

Les suites d'un semblable événement furent ce qu'elles devaient être nécessairement. La Nation fut *despotisée* au nom de la Constitution: car, par une inconséquence qui n'échappe *qu'aux tyrans qui ne croient plus même avoir besoin de cacher les ressorts de leur tyrannie*, le Directoire annonça *qu'il ne voulait gouverner que*

---

poser depuis, à la tribune nationale, l'institution *d'une fête à la* CLÉMENCE, pour célébrer cet anniversaire. La postérité croira à peine à un tel excès de bassesse de passions!

par la CONSTITUTION*!* Mais s'il ne voulait gouverner que par la Conſtitution, c'était donc parce qu'il la conſidérait comme ſuffiſante pour garantir la liberté ? Pourquoi donc alors l'avait-il violée ? Pourquoi *la violait-il donc encore*, en envoyant *inconſtitutionnellement* ſes victimes dans les déſerts *peſtiférés* de la Guiane, au lieu de les faire juger *conformément à la Conſtitution ?* Mais non ! Si d'après ces événemens, *il jurait fidélité à la Conſtitution*, ce n'était que pour mieux tromper la Nation, en ſe réſervant *adroitement ainſi* la facilité de la violer de *nouveau*, dès qu'il y trouverait ſon intérêt ; & ce fut auſſi ce qui ne tarda pas à arriver.

Voyant avec la plus inquiète jalouſie, que le Corps légiſlatif qu'il avait ſi horriblement mutilé, pour parvenir à le ſubjuguer, allait être en très-grande partie renouvelé & complété, le Directoire, *ſi toutefois l'on peut encore le décorer de ce nom*, craignit de lui voir reprendre ſon rang *conſtitutionnel*, & d'avoir bientôt à lui rendre un compte ſévère de ſa tyrannique oppreſſion. Ce n'étaient plus des hommes d'un caractère facile comme en l'an 5, que l'opinion publique paraiſſait vouloir y porter, mais la Nation ſe ſentant humiliée elle-même de l'état d'aviliſſement où était tombée la Repréſentation nationale depuis le 18 fruc-

tidor, ſe propoſait de la compléter par des hommes énergiques, capables de la relever à la hauteur d'où elle n'eut jamais dû deſcendre.

Ce projet effraya le Directoire, & pour en empêcher l'exécution, il uſa de tous les moyens, *juſqu'à celui d'inſulter & de menacer la Nation elle-même* dans ſes proclamations, afin qu'elle conſentît à ſe laiſſer dicter ſes choix ; mais n'ayant pas réuſſi auſſi complètement qu'il s'y attendait, par une nouvelle loi du 22 floréal an 6, qu'il dicta à ce même Corps légiſlatif qu'il avait ſubjugué, il proſcrivit ceux des élus du peuple qui lui portaient ombrage....! Il n'attendit pas même pour cette nouvelle proſcription, qu'il pût faire quelques reproches plauſibles à ces nouveaux ennemis, il ne ſongea qu'à affermir ſon deſpotiſme, en le faiſant reconnaître par toutes les claſſes de citoyens : il en était encore une foule qui, plus ardens qu'éclairés, ne pouvaient croire à ſa tyrannie, parce qu'ils l'avaient applaudi lors des événemens de fructidor ; le Directoire voulut les détromper, & leur faire ſentir à leur tour tout le poids de ſon autorité uſurpée ; il voulut les bien convaincre qu'il ne l'empruntait pas d'eux, mais de ſes ſeuls moyens ; il les frappa donc de ſa maſſue ; & il annonça ainſi à la Nation entière que ſes choix *conſtitutionnels* ne ſeraient

dorénavant valables, qu'autant qu'il voudrait bien les approuver lui-même...!

La loi du 22 floréal préfenta, fous ce point de vue, un degré de tyrannie de plus que celle du 19 fructidor, qui pouvait être, à la rigueur, confidérée *à cette époque*, par certains yeux, comme indifpenfable, pour fauver la liberté des mains de confpirateurs puiffans que la loi ne pouvait atteindre; lorfque celle du 22 floréal ne laiffe appercevoir qu'une *tyrannie confolidée*, à laquelle il ne s'agiffait que de donner encore plus d'éclat, *afin que*, *reconnue de tous*, *perfonne ne pût prétendre s'y fouftraire par la fuite.*

Mais le Directoire fe trompait groffièrement, en calculant ainfi fur l'affermiffement du pouvoir abfolu; & il eut bientôt lien de s'appercevoir que le nouveau Corps légiflatif pourrait ne pas être tour-à-fait auffi docile que les débris de celui qu'il avait mutilé. Il n'en fentit alors que mieux la néceffité de diriger d'une manière qui lui fut plus favorable qu'en l'an 6, les élections de l'an 7 : auffi ne négligea-t-il rien pour y parvenir; deftitution des adminiftrations & des commiffaires; proclamations menaçantes commiffaires fpéciaux envoyés dans les départemens; fciffions dans les affemblées primaires & électorales &c. &c., tout fut em-

ployé pour ſe procurer des partiſans ! Mais toutes ces *meſures uſées* vinrent échouer contre la haine qu'avait par-tout inſpiré ſa tyrannie. Ce fut en vain qu'il eſſaya de faire renouveler la loi du 22 floréal ; le Corps légiſlatif reſta ſourd à ſa voix, & le Directoire le vit avec effroi ſe renouveler d'une multitude d'hommes connus par leur haine prononcée contre *toute eſpèce de tyrans*. Il ſongea dès-lors à entreprendre un nouveau 18 fructidor ; mais bientôt preſſé par ceux dont il méditait la proſcription, il fut lui-même, ſur la fin de prairial, forcé d'abandonner *honteuſement* le timon des affaires publiques, couvert du mépris & de l'indignation générale, ſans même avoir eu le courage de ſe défendre ; s'en remettant entièremet à la générosité de ceux qu'il avait ſi longtems & ſi cruellement outragés ! Tel l'on vit *au 10 août le tyran venir chercher un aſile auprès de ceux que, que quelques minutes auparavant, il avait donné l'ordre d'égorger !* Les TYRANS de tous les pays & de tous les ſiècles, de quelques noms qu'ils ſe parent, ſont également *lâches* & *cruels ;* ILS SONT TOUS DE LA MÊME FAMILLE.... ! !

Ainſi finit la longue période de tyrannie, préparée par le 18 fructidor an 5, que d'imbécilles tyrans crurent conſolidée le 22 floréal an 6, & qui fut enfin renverſée ſur la fin de

prairial an 7, après avoir pesé près de deux ans sur la République, & l'avoir conduite au bord du plus épouvantable précipice.

Puisse un retour *franc & sincère* aux principes *constitutionnels*, réparer bientôt tous les maux que lui a faits cette affreuse tyrannie ! Puisse-t-elle être elle-même une *éternelle leçon* qui apprenne à la Nation & à ses Représentans, le danger, pour tout peuple libre, *de permettre à ses magistrats de s'élever au-dessus des lois, en s'écartant de la Constitution*, sur laquelle *seule* reposent son bonheur & sa liberté..! (1)

---

(1) L'effet de la *violation* de la Constitution chez un peuple libre, *lorsqu'elle reste* IMPUNIE, doit s'étendre nécessairement, non-seulement sur cette même Constitution, *mais encore sur toutes celles qui pourraient lui succéder !* En vain argumenterait-on de leur supériorité: ces argumens communs à tous ceux qui, dans tous les temps, ont voulu opérer des changemens, n'en imposeraient tout au plus que dans les premiers momens d'ivresse, après lesquels tout reprendrait l'àplomb nécessité par la nature même des choses; une *troisième* Constitution succéderait rapidement à une *seconde*; une autre à celle-là, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'enfin *la liberté restât étouffée* dans les bras décharnés du despotisme.

Si l'on objectait que la *Constitution actuelle* est la *troisième*, & non la *première*, qui ait été donnée au peuple français depuis le commencement de la révolution; que

conféquemment il doit réfulter de fon changement les mêmes avantages que de celui des deux précédentes reconnues être infuffifantes pour affurer la liberté publique ; l'on demanderait quel eft donc l'homme qui feint d'ignorer que de ces *deux premières Conftitutions*, l'une n'était véritablement qu'une *CHARTE ROYALE ; & que l'autre a été flétrie dès fa naiffance par fes PROPRES AUTEURS QUI N'ONT PAS MÊME OSÉ EN FAIRE L'ESSAI....!*

Celle de l'an 3 eft donc réellement la PREMIÈRE CONSTITUTION RÉPUBLICAINE dont ait joui la Nation; la changer aujourd'hui, *au lieu de la venger*, ferait conféquemment annoncer d'avance le prochain *anéantiffement* de celle, *QUELLE QU'ELLE SOIT*, qu'on voudrait lui fubftituer.

SUITE DU CHAPITRE VII.

Portraits des Directeurs constitutionnels.

LES qualités intellectuelles & morales des membres *constitutionnels* du Directoire exécutif, ont tellement influé sur les événemens favorables & désastreux, qui se sont si rapidement succédés pendant les quatre premières années qui ont suivi l'établissement de la Constitution, que quoique jusqu'ici, l'on ait pu facilement en saisir quelques traits, j'ai cru indispensable cependant, d'en traiter particulièrement, comme tenant essentiellement à l'histoire de cette importante époque; & pour démontrer combien est faux ce viel adage si universellement reçu par les ambitieux & les sots, *que ce ne sont point des hommes, mais seulement des choses que dépendent les résultats des grands événemens*, tels que les révolutions: comme s'il eût été indifférent, pour le succès de la nôtre & de celle de nos alliés, que nos armées eussent été dirigées par *Carnot* ou par *Barras* & commandées par *Bonaparte* ou par *Scherer*! Sans doute les choses commandent le plus souvent aux hommes, mais aussi dépend-il fréquemment d'eux, sur-tout en politique,

de diriger les événemens qui doivent assurer leur bonheur. Il ne faut jamais avoir lu l'histoire ancienne ni moderne, en philosophe, en politique, en guerrier, pour n'être pas convaincu de cette importante vérité. Si la Prusse n'avait été successivement gouvernée, par de grands hommes d'état, les petits électeurs de Brandebourg opposeraient-ils aujourd'hui une digue aussi puissante, au débordement ambitieux des cours Impériales? Si Cromwell, le *seul* Cromwell, n'eût préféré une folle ambition à la liberté de sa patrie, l'Angleterre au lieu d'être notre plus cruelle ennemie, ne serait-elle pas libre aujourd'hui & notre plus fidelle alliée? De même la révolution française serait entièrement terminée & sa Constitution pleinement consolidée, si les gouvernans eussent préféré cette gloire si douce à celle de bouleverser l'Europe & à la barbare jouissance de faire plier les lois à leurs orgueilleux caprices (1).

(1) Rien ne ressemble mieux à l'histoire de *Cromwel* que celle du gouvernement français, *depuis la signature des préliminaires de Léoben*, sinon que Cromwel sut par-tout se faire respecter en vainqueur, lorsque les gouvernans français n'ont su que s'attirer le mépris des nations, en ajoutant l'humiliation des défaites à leur ridicule & atroce tyrannie.

» *N'en dites pas davantage*, disait Cromwel aux dé-

Le Directoire constitutionel fut composé ainsi qu'on l'a vu, des citoyens *Rewbell*, *Barras*,

---

» putés du parlement, *je vous entends de reste. Je vous* » *déclare donc que si dans une heure l'assemblée n'est séparée* » *& la salle vide*, JE SAURAI BIEN TROUVER LES » MOYENS DE PUNIR CEUX QUI DÉSOBÉIRONT. » Vie de Cromwel, liv. 4.

En cassant le parlement qui avait précédé celui-ci, *lorsqu'il n'était encore que général*, il lui avait dit en pleine assemblée : « jusques à quand MM. épuiserez- » vous nos trésors par des dépenses superflues, & » ruinerez-vous nos affaires par la lenteur de vos con- » seils ? Depuis tant de temps que l'Angleterre attend » son salut de votre assemblée, quel fruit lui est-il » revenu de vos séances ? Où sont les finances que vous » avez acquises ? les alliances que vous avez faites ? les » abus que vous avez réformés ? Cependant vous gou- » vernez ici en maîtres, tandis que nous exposons nos » vies pour conserver une puissance non-seulement » inutile, mais même onéreuse à l'état ! Non MM. l'ar- » mée ne se tiendra pas sous les tentes parmi les neiges » de l'Ecosse, pendant que vous règnerez ici dans une » douce oisiveté ; il ne serait pas juste qu'elle portât » tout le poids du gouvernement, & que vous en eus- » siez tout l'éclat ; *elle vous déclare donc, par ma bouche,* » *que vous vous retiriez promptement dans vos maisons*, » *son intention étant, comme de raison, que dès ce moment* » *le parlement fût rompu & aboli*........ JE ME TIEN- » DRAI ICI POUR VOIR QUI SERA ASSEZ HARDI

Letourneur, *Carnot* & *Réveillère*; puis de *Barthelemi* en remplacement de *Letourneur* sorti en l'an 5 par la voie du sort.

Dès avant la révolution, *Rewbell* était connu

» POUR DÉSOBÉIR A UN ORDRE DE L'ARMÉE. » Vie de Cromwel.

Jusques-là il semble presque lire l'histoire du 18 fructidor, sinon qu'ici l'on ne s'en tint pas aux menaces; en voici la suite. L'armée au nom de laquelle Cromwel avait tout fait, lui ayant envoyé une nombreuse députation pour le complimenter « de s'être contenté de » la qualité de *protecteur* qui venait de lui être conférée, en refusant généreusement *le titre de roi*, au » grand contentement de l'armée qui, disaient-ils, » s'était fait, dans toutes les occasions, un plaisir extrême de contribuer à son élévation. ... Ce compliment fut reçu par Cromwel d'un air plein de » fierté, & mettant la main sur son épée, il leur répondit : *c'est celle-ci qui m'a élevé au rang que j'occupe, & quand je voudrai monter encore plus haut, je saurai bien y monter par son moyen !* Allez faire le » devoir de vos charges, & apprenez à vous en acquitter comme il faut, si vous voulez aspirer à une » meilleure fortune; c'est en faisant le mien que je me » suis élevé à la dignité que je possède ! Les députés, » sans oser répliquer un seul mot, retournèrent bien vîte » à leurs postes. » Vie de Cromwel, liv. 5.

Voilà quelle fut à son tour la récompense de l'armée... ! Puisse le génie de la liberté, après de semblables erreurs, préserver la France de malheurs semblables !

dans toute la haute-Alsace, pour faire son état d'homme de loi avec infiniment peu de délicatesse; cependant ayant trouvé quelque profit à attaquer les gothiques privilèges de certains barons, plus pesans encore dans ce pays démembré de l'Allemagne que par-tout ailleurs, il se trouva porté à l'assemblee constituante; il y parut avoir quelques connaissances de droit public qu'il avait étudié à Strasbourg, seule école de ce genre qui existât alors en France: ces connaissances assez rares dans la classe *plébéienne*, l'y rendirent de quelque utilité & lui firent une sorte de réputation qui s'éclipsa bientôt en très grande partie, l'orsque l'on apprit qu'il se chargeait comme *conseil* & par un sordide intérêt, d'affaires qu'il n'eût jamais dû traiter que comme *représentant du peuple.*

Il reparut à la Convention avec la même âpreté pour ses intérêts, qu'il trouva occasion de bonifier dans les différentes missions dont il fut chargé, notamment en *Hollande* & à *Mayence.*

Ces faits n'étaient ignorés d'aucun de ses collégues, lorsqu'ils le nommèrent au Directoire; ils crurent sans doute qu'en assouvissant son désir immodéré de la fortune, il en dédommagerait au moins la République par ses connaissances positives, tant du droit public, que de lois nouvelles, qu'il avait la réputation de pos-

ſéder aſſez bien. Auſſi demanda-t-il en entrant au Directoire, d'être *ſpécialement* chargé de la partie *des finances* & ſubſidiairement de celles de la juſtice & des *relations extérieures*. Sa vanité s'exalta autant que l'étaient ſes intérêts: il crut d'une main tenir la balance de la juſtice & de l'autre l'épée redoutable de Charlemagne : il ne négligea cependant pas de donner un coup d'œuil ſur *certains détails minutieux des finances*, dont il abandonna l'exploitation à quelques ſubalternes, qui lui eurent bientôt confirmé en ce genre, la plus humiliante réputation.

Mais pendant que *ſes affaires* s'arrangeaient preſque ſans lui à cet égard, il traitait *les autres* avec une morgue, un entêtement, une rudeſſe & une exaſpération juſqu'alors ſans exemple: il ne pouvait ſouffrir, non pas la plus légère contradiction, mais même la plus ſimple obſervation, ſans entrer en fureur. Il traitait la plupart des repréſentans du peuple qui ſe rendaient chez lui pour affaires, avec une hauteur & même un dédain qui révoltaient tous ceux qui étaient les moins ſuceptibles & les moins exigeans. Aucun deſpote enfin, aucun tyran n'eût jamais plus reſſemblé à *Rewbell* s'il n'avait eû des collégues pour le tempérer : il ne voyait dans le peuple qu'une *bête féroce* qu'il fallait muſeler ; dans les armées que des *ſtipendiaires inſolens*,

dont il fallait s'empresser de préssurer la sueur & le sang, pour qu'elles ne se rendissent pas dangereuses (1) : dans les puissances étrangères, neutres ou ennemies, amies ou alliées, n'importe, que des peuples à subjuguer ou à asservir; dans les représentans de la nation que des *mannequins* dont lui seul devait faire mouvoir les ressorts; dans ses collégues enfin, que les instrumens passifs ou les victimes dévouées de ses caprices & de ses passions. De là tous les écarts, tous les excès auxquels il se porta & qui dûrent faire considérer comme un jour de régénération pour la République, celui où il fut obligé d'abandonner les rênes de l'état. Pendant que *Rewbell* était au Directoire, il ne cessait d'appeller à grands cris la *guerre civile*, ajoutant qu'il ne serait content & heureux que lorsqu'elle serait commencée!

Cependant, ce débordement de vices fut jusqu'à un certain point contenu par la rivalité de vices plus grands encore. *Barras* était entré au Directoire presque l'épée à la main, à la suite des événemens de vendémiaire, où

---

(1) *Rewbell* avait coutume de comparer les militaires de tous grades, généraux & soldats, à un *citron* dont, après avoir exprimé tout le jus, on rejette l'écorce, sans en craindre davantage le mordant!!!

il commandait comme général*; il crut réellement en avoir fait la conquête :* auſſi lui a-t-on ſouvent entendu répéter qu'y étant entré par le canon, *il n'en ſortirait que par le canon;* que parvenu au poſte où il s'était élevé, *il ne devait point mourir dans ſon lit*! Il regardait en effet comme très-extraordinaire que Cromwell fût mort dans le ſien ; mais Barras ſentait qu'avec tous les vices de ce tyran, il n'en avait aucune des brillantes qualités.

Né dans la claſſe de nos tyrans ſubalternes, il en avait de bonne heure contracté tous les vices ; après avoir fait pluſieurs voyages d'outre-mer que ſes parens lui firent entreprendre dans la ſeule vue de faire oublier des écarts de jeuneſſe & de lui laiſſer le tems de ſe mûrir, ainſi qu'il était alors d'uſage dans cette caſte qui jouiſſait de tous les privilèges, même dans ſa mauvaiſe conduite; il ſe trouvait en France à l'époque de la révolution, où il ne ſe montra nullement alors dans les rangs des patriotes : il ne s'y jeta que très-long-tems après par *ſpéculation*, eſpérant que celle-ci lui réuſſirait mieux que toutes celles qu'il avait faites juſqu'alors, ſoit dans ſes voyages maritimes, ſoit ſur le pavé & dans les tripots de Paris. Rien n'eſt moins difficile encore à appercevoir aux obſervateurs, que ſa contrainte, pour paraître ré-

publicain : sa société n'est composée que de *ci-devant grands* (1) & s'il permet aux *républicains plébéiens* quelques familiarités, l'on remarque fort bien que c'est uniquement pour ne pas pas perdre sa feinte popularité : quoique né d'une famille que l'on appelait jadis *ancienne*, il n'appartenait cependant point *à une famille de cour* & rien ne flatte plus sa vanité aujourd'hui que de faire sa société de ces *républicains royaux* qui ne craignent pas même de se qualifier *chez lui* des titres de servitude proscrits par la Constitution.

Les mœurs n'y sont pas plus respectées & l'on peut assurer qu'à part quelques dupes, il est impossible de trouver à Paris plus mauvaise compagnie dans tous les genres, que chez *Barras* : indépendamment de ses goûts particuliers, il

---

(1) Aussi, tous les ci-devant *nobles* & *hommes de cour* annoncent-ils assez hautement avoir une confiance *exclusive* en *Barras* ; ils ne sont point *humiliés*, disent-ils, d'avoir à s'adresser à un *homme* BIEN NÉ, qui seul, au Directoire, peut avoir les manières *D'UN HOMME DE QUALITÉ*.... ! Tel est le *républicain* par excellence, qui a trouvé moyen de faire successivement proscrire *tous ses collègues plébéiens*.... Avis à ceux qui leur ont succédé, de travailler à prendre de bonne heure les *manières* des *hommes de qualité*, s'ils ne veulent bientôt *ÉPROUVER* le même sort.

a penſé que c'était un excellent moyen de ſe faire *une cour nombreuſe*; il y a ajouté le faſte de nos anciens tyrans & il pouſſe l'impudeur juſqu'à ſurpaſſer leur luxe dans leurs propres châteaux, que ſans doute, il trouve déjà trop reſſerrés pour lui (1).

Un ci-devant homme titré eſt ſûr, à moins qu'il ne ſoit trop connu, de trouver chez lui toute protection, ſoit en intéreſſant ſa vanité, ſoit en ſe faiſant fortement remarquer *d'une manière utile à ſes intérêts ou à ſes plaiſirs*; mais de même qu'il traite en prince *dans ſa maiſon royale*, c'eſt auſſi en prince qu'il veut que ſes coffres ſe rempliſſent pour fournir aux dépenſes! Il ſait qu'il en réſulte moins de *criailleries*; auſſi aurait-il dit volontiers en parlant de ſon collégue *Rewbell*, ce que diſait ſon ami *Danton*

(1) L'on ſait qu'il a acheté *Grosbois* appartenant ci-devant à un des frères de Louis XVI, & qu'il y ſurpaſſe de toutes manières ſon faſte Avant d'avoir fait l'acquiſition de cette *maiſon royale*, il en avait acheté une fort belle à Surennes, *qu'il avait fait meubler du garde-meuble national;* mais depuis il l'a trouvée trop étroite pour *ſes projets* & la magnificence qu'il voulait étaler. Perſonne cependant n'ignore que *Barras* n'avait qu'une fortune *extrêmement* médiocre avant ſon entrée au Directoire, & que ſon traitement de Directeur pourrait à peine ſuffire à la vingtième partie de ſes dépenſes....

qui s'était gorgé d'or en Hollande, voyant aller *Chabot* à l'échaffaut, pour quelques milliers de louis qu'il avait escamotés ; » *Comment un re-* » *présentant du peuple a-t il pu se faire voleur de* » *mouchoirs ?* » (1)

---

(1) Barras *consent bien à toucher* par les mains de ses affidés, mais il ne permet pas que l'on soit assez indiscret pour le publier. Les envoyés des puissances étrangères ne se trouvent pas même, dans ces circonstances, à l'abri de ses coups. Celui de *Venise*, *alors* ***RÉPUBLIQUE***, ayant eu l'indiscrétion de raconter que, chargé par son gouvernement de faire tous les sacrifices nécessaires pour en obtenir la confirmation, il avait, *sur l'insinuation d'un ami de chasse de Barras*, déposé *pour lui* une somme considérable chez des banquiers à Paris ; mais qu'ayant été informé la nuit suivante même, que Venise avait ouvert ses portes à l'armée française, & s'étant empressé de donner contre-ordre à ces banquiers, il n'avait pas appris sans indignation, que les sommes *avaient déjà été touchées en entier*...... Cet ambassadeur fut quelque temps après arrêté à Venise même, & mis aux fers à Milan.....! La même chose à-peu-près arriva à l'envoyé de Portugal *Aranjo*, qui fut détenu pendant plusieurs mois au Temple, toujours menacé de se voir faire son procès, comme espion, & comme ayant *travaillé à avilir*.... la République !!

Que fût-il donc arrivé à un Français, s'il traitait ainsi les ambassadeurs indiscrets ? En voici quelques exemples. *Poncelin* ayant parlé de lui *dans son journal* ; il le fit arrêter par *ses coupe-jarrets & traduire chez lui*

De combien de *nobles* n'a-t-il pas encombré les armées, *depuis le 18 fructidor qu'il s'est chargé de cette partie?* Combien de républicains n'y a-t-il pas destitués, poursuivis, mis en jugement, pour les victoires qu'ils avaient remportées; pour les rois qu'il avaient détrônés? Et c'est ce *rare républicain* que l'on désigne (1) à la nation

---

les yeux bandés, où il le fit assommer en sa présence; puis il le fit reconduire dans cet état, en le menaçant de *le faire jeter dans la Seine*, s'il avait l'impertinence de parler dorénavant de lui dans son journal: depuis il l'a fait comprendre dans la liste de déportation......! Une jeune & très-jolie femme, fille d'un des ennemis les plus en crédit & des plus audacieux de la République, *notoirement émigrée*, sollicite sa radiation, & l'achète de Barras au prix de son infamie! Humiliée, elle s'empresse de se retirer des mains du sardanapale, dès qu'elle apprend que le travail de sa radiation est entièrement achevé; mais c'est en vain: elle est obligée de venir de nouveau *s'y soumettre en esclave*, sous peine de voir rapporter l'arrêté qu'elle avait ainsi obtenu....!! Combien d'autres radiations achetées de lui avec des flots d'or! Et comment eût-il pu autrement soutenir sa dépense & son faste scandaleux? avec des dettes, dira-t-on peut-être! Mais l'on connaît ce proverbe trivial, *l'on ne prête qu'aux gens riches!* Qui ne sait d'ailleurs que c'est une autre manie des *grands?* Quel était celui qui, *même avec une fortune immense*, n'était pas endetté chez son boucher & son boulanger?

(1) Discours de Français (de Nantes) au conseil des Cinq-Cents, du 3 messidor an 7.

comme le *seul* qui se soit conservé *pur* au milieu de la corruption générale de ses collégues, deux fois renouvelés; dont on vante *la droiture des vues, la franchise du caractère*! *La franchise de son caractère!* l'orsque postérieurement à l'expulsion de ses derniers collégues, il a osé faire annoncer que c'est *à leur ineptie* que sont dûs tous les désastres de nos armées, tandis que *lui seul* était spécialement chargé de les diriger!!!

Quel talisman possède donc ce nouveau Cromwel, qu'il faut enfin achever de démasquer avant que le mal soit devenu irrémédiable.

Il n'existe aucun homme en France plus atroce que lui: sa conduite dans le Midi, lors de la mission dont il fut *rappelé*, fait frissonner d'horreur & surpasse peut-être tout ce qu'ont fait ensemble *Carrier* & *Joseph Le bon* (1). A Toulon

---

(1) Que l'on ne s'étonne pas que, coupable des mêmes atrocités, il n'ait point été poursuivi comme eux. C'est la même raison qui a empêché son ami *Talien* de l'être comme l'un des chefs des égorgeurs de septembre, & depuis pour ses excès à Bordeaux, avant que l'amour y eût adouci son caractère féroce. Cette cruelle faction, *qui a organisé la réaction* (l'on n'a pas oublié sans doute la jeunesse de Fréron), se distingue de celle de Robespierre, non par moins de cruauté, mais *par son amour insatiable de l'or*. C'est ce même parti qui s'est enrichi & qui s'enrichit encore tous les

notamment, après le départ des Anglais, il fait publier à son de trompe, que tous *les bons citoyens* sont invités à se réunir au Champ de Mars; l'on s'y rend en foule & Barras les y fait impitoyablement *fusiller*, *canonner*, *mitrailler en masse*! Aucun n'échappe à sa fureur; puis se promenant *avec ses amis* dans le champ du carnage il achève de son sabre, ceux qui respiraient encore . . . .!!!

Au 18 fructidor, il rassemble cinquante à soixante de ses sbires, *pour faire assassiner son collègue Carnot*. Forcés de se retirer *du jardin du Luxembourg* (1) où on leur avait distribué

---

jours des dépouilles de la République. C'est là *son signe caractéristique*, *son caractère indélébile*, auquel on le reconnaîtra par-tout. Le *pouvoir* & le *sang* suffisaient à *Robespierre* : à *ceux-ci* il faut encore y ajouter les *richesses*....!!

(1) Le 18 fructidor, *Réveillère*, alors président du Directoire, ne se trouvant point chez lui, mais chez *Rewbell*, en conciliabule secret avec *Barras*, *Merlin*, *Sottin*, *Augereau* & autres, pour préparer les derniers coups de cette nuit, *l'officier supérieur de la garde du Directoire*, qui ce jour-là avait dîné chez *Carnot*, & qui ignorait sans doute ce qui devait se passer, vint lui rendre compte, comme *dernier ex-président*, qu'il y avait un rassemblement *d'hommes armés* & en divers costumes, dans le jardin du Luxembourg, & qu'ils avaient

leurs postes, ils se réfugient chez *Barras* pour attendre l'instant favorable de tomber sur

---

refusé de l'évacuer, malgré ses pressantes invitations, (il est à remarquer que les *jardins particuliers* des cinq membres du Directoire avaient des sorties sur celui-ci) : Carnot l'engagea à leur en faire de nouvelles, en s'adressant particulièrement à ceux qui, portant l'habit militaire, devaient mieux connaître la rigueur des consignes. Après quelques nouvelles allées & venues, ce même officier vint annoncer à Carnot que ce rassemblement avait enfin quitté le jardin. Quelques minutes après, Carnot apprit que les individus qui le composaient, s'étaient réunis chez *Barras* qui, disait-il, *avait appelé* CES BRAVES *pour défendre le Directoire contre les attaques du Corps législatif ;* quoique postérieurement dans ses messages & proclamations, le Directoire ait *positivement* annoncé *que cette attaque du Corps législatif ne devait avoir lieu que le* LENDEMAIN ! Des comptes successifs furent pareillement rendus à *Carnot*, comme *ex-président*, jusqu'à *plus d'une heure du matin*, par le même *officier supérieur de la garde*, qui, quelques minutes après, entra chez lui *en même costume*, non plus alors pour lui rendre compte, mais *pour l'arrêter*, après toutefois que le triumvirat *eût envoyé vérifier par un aide-de-camp de la garde*, s'il était encore chez lui....!! La chambre à coucher de Carnot ayant une issue sur son jardin, qui lui-même en avait une sur celui du Luxembourg, il lui fut facile d'échapper, ainsi que des mains de ses assassins, qui avaient abandonné leurs postes. Un de ces assassins, *Macheret*, répandant trop publiquement la faveur dont il prétendait jouir auprès

leur proie; mais ils l'oublient en s'y *enivrant:* le canon d'alarme ſeul peut les tirer de leur

---

de Barras, qu'il appelait ſon ami, & dont il faiſait voir un *diplôme ſigné de lui comme préſident d'une ſociété particulière ;* ajoutant que s'il n'avait pas été *aſſez heureux* pour porter les premiers coups à Carnot, il avait aidé au moins à *creuſer ſa foſſe....* mourut **SUBITEMENT** *à Troyes, où il était employé en qualité* **D'ADJUDANT GÉNÉRAL**, accuſant ſon ami Barras de ſa mort.... bien digne récompenſe de pareils ſervices...!

Avant de terminer cette note, il n'eſt pas hors de propos de dire en paſſant un mot *d'Augereau.* Ce général avait été choiſi par les triumvirs, comme *homme d'exécution*, & on lui avait laiſſé entrevoir, *pour récompenſe*, la **DÉPOUILLE** d'un des Directeurs proſcrits...! Auſſi les 18 & 19 fructidor, voulant déjà en jouir par *anticipation*, *entra-t-il* **D'AUTORITÉ** *dans la ſalle du conſeil*, pour délibérer avec ſes nouveaux collégues qui furent plus d'une fois obligés de lever la ſéance pour l'éloigner! Barras le jugeant ainſi beaucoup plus entreprenant & *plus audacieux* encore que lui, fut facilement empêcher ſa nomination...! Augereau, furieux, apoſtrophe les triumvirs, en leur diſant que les armées ayant fondé la République, *ſes chefs* **SEULS** *avaient droit aux places éminentes* **QU'ILS OCCUPAIENT A LEUR EXCLUSION...!** Étourdi de ce propos, le triumvirat, pour le rendre moins dangereux, lui enleva ſur-le-champ le commandement des troupes de Paris, & après l'avoir nommé *général en chef* de l'armée de Sambre & Meuſe, *comme pour le récompenſer de ſes*

orgie, mais trop tard! Ils croyent cependant devoir lui témoigner leur reconnaiſſance, en

---

ſervices au 18 fructidor, il l'envoya quelque tems après aux extrêmités de la République, ſur les frontières d'Eſpagne faire la guerre aux *Miquelets* (*eſpèce de bandits des Pyrennées*).

Nommé depuis au Corps légiſlatif, il a déclaré à la tribune nationale *qu'il ſaurait bien empêcher un nouveau 18 fructidor*, & que s'il avait été un des agens du premier, c'eſt qu'il avait chez lui des preuves de la conjuration...! Mais ces preuves, exiſtaſſent-elles, il faudrait, pour qu'elles euſſent pu autoriſer cette journée, qu'elles fuſſent de nature à convaincre, 1°. que la *majeure partie* AU MOINS *des citoyens qui ont été proſcrits, était coupable*; 2°. *que la conſpiration était telle qu'il était impoſſible de la déjouer*, SANS VIOLER LE PACTE CONSTITUTIONNEL....! Si Augereau poſſède de telles preuves, il eſt bien coupable de ne pas les faire connaître à la *nation, qui aujourd'hui eſt bien convaincue du contraire.*

Au lieu de ſe prêter à cette *journée que lui-même eſt obligé de* FLÉTRIR *aujourd'hui*, il eût beaucoup mieux fait de ſe *dérober dans l'obſcurité*, pour jouir tranquillement de la *FORTUNE SCANDALEUSE qu'il a acquiſe PAR SES EXACTIONS ET SES RAPINES en Italie, tandis que ſes malheureux frères d'armes ſouffraient toutes les privations*; ſa honte au moins fût reſtée en problême: mais pourquoi ſe le diſſimuler? *IL CROYAIT AU 18 FRUCTIDOR ENTREVOIR LA COURONNE DE CROMWELL...!!* Alors il n'avait point compté avec *Barras...!*

publiant par-tout qu'ils ont *tué*, *démembré* *enterré* ſa victime ! La plupart de ces aſſaſſins ſont récompenſés par d'importans emplois aux armées, qu'on *arrache* à ceux que la victoire avait conduit ſur les bords du Danube & aux portes de Vienne: pluſieurs d'entr'eux, ont été depuis ignominieuſement rappelés; les autres ſe dérobent encore, ſous *l'égide de leur patron*, dans les rangs des défenſeurs de la liberté! Quelque tems auparavant *Barras* avait propoſé, au Directoire même, un cartel à *Carnot*, que celui-ci avait accepté; *mais auſſi lâche que cruel*, Barras trouva beaucoup moins dangereux de faire aſſaſſiner ſon adverſaire que de le combattre. Ceci rappelle un trait, qui peint ſi bien *la tourbe des grands* que *Barras* a pris pour modèles; un ſeigneur fort riche, faiſait une penſion conſidérable à ſon frère cadet, *afin qu'il ſe battît pour lui*, ſe trouvant avoir trop de jouiſſances pour expoſer ſi *légèrement* ſa vie.

Je finirai le portrait de cet homme dangereux, par une anecdote auſſi curieuſe qu'inſtructive. Pluſieurs repréſentans du peuple, après avoir diné chez lui, faiſant à une perſonne bien connue pour être fort avant *dans les bonnes grâces de Barras*, la réflexion qu'il jouiſſait d'un emploi *auſſi agréable que magnifique!! Ah ouï!* Ré-

pondit-elle avec un profond ſoupir, *s'il n'était pas partagé & qu'il dût durer plus long-tems ! ! ! CAVEANT CONSULES !*

Tel eſt ce perſonnage qui a joué & qui joue encore un ſi grand rôle ; ſans inſtruction, ſans moyens, ſans autre talent que celui de la plus vile intrigue ; ſe livrant ſans pudeur à tous les excès de la débauche dans tous les genres, y prodiguant les tréſors de l'État & les fruits de ſon infamie; mauvais parent, mauvais ami, mais plus mauvais citoyen encore ; né enfin pour le malheur de ſon pays & de l'humanité ! Sans doute l'on s'empreſſera d'arracher enfin cette pierre de ſcandale du berceau de la liberté, qu'il n'a déſhonoré que pendant trop long-tems !

Que l'on ne penſe point le tableau trop chargé, il eſt encore fort au-deſſous des couleurs de la vérité: je ne l'ai point montré *broyant* le poiſon dont périt *un grand hommme*, digne d'un meilleur ſort & qu'il punit pour avoir pénétré trop avant dans *ſes ſecrets deſſeins ; DESSEINS* dit l'auteur de ſa vie, qui ſont enſevelis *DANS LA TOMBE DE HOCHE ET DANS LE CŒUR DE BARRAS* ; deſſeins qui ne ſont pas difficiles à deviner aujourd'hui ! Je ne l'ai point montré, forçant *Bonaparte* qui l'écraſait de ſa gloire, à s'exiler de ſa patrie, pour éviter le ſort funeſte de

ſon malheureux compagnon d'armes (1) ! Je ne l'ai point montré . . . . . ! Mais c'en eſt trop pour ceux qui ne ſont pas entièrement aveuglés ou paralyſés par la crainte. Mon ame eſt oppreſſée & je ſens le beſoin de tracer enfin le nom d'un homme vertueux, d'un véritable républicain.

Letourneur fut du très-petit nombre des officiers de l'armée qui, dès le commencement de la révolution, ſe déclarèrent en ſa faveur, & qui depuis, n'ont jamais varié; député à l'aſſemblée légiſlative, il fut nommé à la ſuite du 10 août 1792, un des commiſſaires, *pour l'établiſſement du camp ſous Paris*, ce qui annonce ſuffiſamment la confiance qu'avait le parti républicain de cette aſſemblée, dans ſon patriotiſme & ſes lumières. Nommé à la Convention, il continua à s'y diſtinguer par ſon amour ardent & éclairé pour la République : il y fut chargé de pluſieurs miſſions importantes, dont il s'acquitta toujours avec cette perſpicacité & cette probité ſévère

(1) *Hoche* avait une ſingulière vénération pour *Bonaparte* : il ſe le propoſait ſouvent pour modèle. Celui-ci fut vivement affligé de ſa mort, & juſqu'à ſon départ pour l'Egypte, il n'a ceſſé de redouter le même ſort : auſſi mangeait-il auſſi rarement qu'il le pouvait hors de chez lui, & *toujours alors avec une extrême précaution*, qu'il ne ſavait pas même cacher.

qui n'ont jamais cessé de le caractériser dans tout le cours de sa vie politique.

Il faisait partie du comité de salut public, où il était chargé de la guerre & il était membre du nouveau Corps législatif, lorsqu'il fut choisi pour l'un des directeurs : il montra dans cette nouvelle magistrature, pendant tout le tems qu'il en fit partie, le même amour pour la République, la même délicatesse de sentimens & la même justesse d'esprit qui l'avaient fait distinguer par ses collégues : il y fut particulièrement chargé de la partie de la marine; mais ce fut principalement dans les discussions importantes qu'il s'y rendit utile: incapable de soutenir une opinion par entêtement, *il était impossible de le faire plier à un avis qu'il n'approuvait pas;* de manière qu'avec un jugement excellent & un tact exquis, l'on était sûr qu'il se rangerait toujours du meilleur parti; il ne travaillait qu'au bonheur de sa patrie, & désirait ardemment la paix qui le lui eût donné : aussi est-ce un très-grand malheur pour la France, que l'un des triumvirs ne soit pas sorti à sa place, par la voie du sort; elle n'aurait éprouvé aucune des secousses qui l'ont déchirée depuis, & se reposerait libre & indépendante aujourd'hui, dans le plus grand état de prospérité, en paix avec tous ses voisins...!

On lui a reproché d'être quelque fois d'un abord difficile, emporté; mais ceux qui connaiſſent de combien de pièges, l'on a cherché à environner le Directoire dès ſon berceau; de combien d'intrigans il était encore chaque jour obſédé, ne pourront blâmer ſes membres d'avoir rendu quelque fois leur abord difficile.

Preſqu'en ſortant du Directoire, Letourneur fut employé à Lille comme miniſtre plénipotentiaire de la République, pour traiter de la paix avec l'Angleterre; mais y ayant appris les proſcriptions de fructidor & ayant témoigné ſon indignation d'y voir compris pluſieurs excellens citoyens & notamment *Carnot* dont depuis ſi long-tems il connaiſſait les principes & les vues & avec lequel il était en correſpondance ſuivie, *il fut ſur-le-champ rappelé, puis deſtitué de l'activité de ſon emploi de général de brigade du génie*..! Depuis il vit en philoſophe, dans une petite campagne *acquiſe de ſes économies*, à quelques lieues de Paris, bien plus heureux qu'il ne le fut jamais au Directoire, où il ne ceſſa d'ailleurs de mener une vie extrêmement modeſte, au milieu de ſa famille & entouré de quelques amis.

CARNOT fut comme *Letourneur*, du petit nombre des officiers de l'armée qui ſe déclarèrent dès le le principe, en faveur de la révolution. Depuis long-tems il l'appelait par ſes vœux, lorſqu'enfin

elle éclata. Un des premiers, il ſe lança dans cette carrière orageuſe, en prenant, dès avant la convocation des états-généraux, la défenſe *dangereuſe alors*, des ſous-officiers & ſoldats de Champagne, cavalerie, vexés par le ſeul motif de leur patriotiſme. Il ne craignit pas d'ameuter contre lui, cette foule d'eſclaves titrés, qui commandaient nos troupes à cette époque, & avec leſquels il eut pluſieurs rixes particulières.

L'eſpoir d'une régénération politique put même ſeule faire ſortir Carnot de la ſolitude, dans laquelle il s'était dérobé preſqu'en ſortant des bancs de l'école. Son énergie s'accrut en raiſon des réflexions qu'il n'avait ceſſé d'y faire, pendant ſi long-tems, au milieu des écrits des ſavans & des philoſophes anciens & modernes, (1) dont, avec ſon métier, il faiſait ſa ſeule occupation. Auſſi les premiers cris de la liberté ne ſe furent pas plutôt fait entendre, qu'il s'élança

(1) Carnot n'a ceſſé, pendant tout le tems qu'il a été en place, de protéger immédiatement les ſciences & les arts : pendant qu'il a été directeur, il y avait chez lui, deux fois par décade, une réunion de ſavans, tous connus par leur patriotiſme, & dont la plupart ſont aujourd'hui avec Bonaparte ; *Monge*, *Bertholet*, *Coſtas*, *Prôly*, *Fourcroi*, &c. &c. L'on voyait ſouvent à ſa table des littérateurs & des artiſtes diſtingués, notamment le poëte républicain *Lebrun*, &c. &c.

dans la carrière politique, avec tous les avantages d'un homme instruit & d'une ame vigoureusement trempée. (1)

Ce n'était point dans une monarchie replâtrée que, comme tant d'autres, il appercevait le but de la révolution : aussi manifesta-t-il son indignation en apprenant que l'assemblée constituante n'avait point profité de l'occasion de la fuite du roi à Varennes, pour proclamer la République !

Député à l'assemblée législative, on l'y vit toujours dans les rangs des républicains les plus prononcés, jusqu'à ce qu'enfin après le 10 août

(1) Avant cette époque, il avait donné des preuves non équivoques de talens rares & variés ; d'un esprit juste & cultivé. Plusieurs excellens mémoires imprimés *sur les hautes mathématiques*, l'avaient déjà fait connaître du monde savant. Son *éloge de Vauban*, semé d'excellentes réflexions philosophiques, avait été doublement couronné par l'académie de Dijon ; & plusieurs pièces charmantes insérées dans l'almanach des muses, auraient pu lui assurer une place parmi les auteurs agréables... ! Il abandonna tout, pour ne plus s'occuper que des moyens de faire réussir la révolution.... Auparavant il était membre des académies de Dijon & d'Arras, ainsi que du musée de Paris : au 18 fructidor *il l'était de l'institut national ;* c'est *Bonaparte* qui l'y a remplacé.

1792 (1) il fut envoyé *à l'armée du Rhin*, pour y recevoir au nom de la nation, le ferment de fidélité des troupes: puis dans les Pyrennées, où tous les moyens manquaient alors, pour y organifer celles deftinées à défendre la France, fortement menacée de ce côté, par fuite de fa nouvelle révolution.

Nommé à la Convention nationale, il y fut fucceffivement chargé de plufieurs autres *miffions militaires*, dont il s'acquitta toujours avec le plus grand fuccès, & tout-à-la-fois avec *énergie*, *courage* & *douceur*. On le vit plufieurs fois, *le moufquet à la main*, *charger à la tête des grenadiers*, *revêtu de fon écharpe nationale;* ce fut l'attaque qu'il fit ainfi du village de *Vattignies*, *qu'il emporta plufieurs fois à la baïonnette*, qui

(1) Nommé l'un des *commiffaires* de l'affemblée, dans *la matinée du 10 août*, le feu commença pendant qu'ils étaient en route pour fe rendre aux tuileries. Difperfés de leurs collégues & de leurs gardes, chacun d'eux chercha à revenir dans le fein du Corps légiflatif: Carnot revêtu de fa décoration de repréfentant du peuple, près d'être maffacré fur la place du petit Carrouzel, par les fatellites du tyran, eft heurenfement reconnu par des républicains qui s'empreffent de lui faire un rempart de leurs corps, & qui, au milieu des coups de fufils qui fe tiraient de toutes parts, le remportent en triomphe au fein de l'affemblée.

décida le gain de cette importante bataille, qui durait depuis deux jours ; & *la levée du siège de Maubeuge.*

Occupé aux opérations du recrutement des *trois cent mille hommes*, dans les départemens du *Nord*, il échappa par une espèce de prodige, à l'arrestation faite par *Dumourier* de la commission, à laquelle il devait s'adjoindre *cette nuit là-même*; aussi, comme je l'ai remarqué ailleurs, il croyait & croit peut-être encore à une espèce de providence révolutionnaire, en sa faveur.

Nommé membre du *comité de salut public*, (1) il ne s'y occupa que *de la partie militaire*, à laquelle il donna cette direction *nouvelle* & brillante, qui, après avoir étonné & déconcerté les plus habiles généraux de l'Europe, porta la gloire de la République, à une hauteur, à la-

---

(1) Personne n'ignore depuis long-tems, que Carnot étoit si fort opposé aux principes destructeurs de *Robespierre*, qu'il était inscrit l'un des *premiers* sur la liste de proscription de ce tyran, ainsi que sur celle de la commune conspiratrice du 9 thermidor; & que Robespierre écrivant à un de ses amis, lui avait dit en propres termes : nous avons encore besoin de *Carnot* pour la guerre ; mais à l'instant que nous pourrons nous en passer, *sa tête tombera !*

quelle, aucune nation moderne, ne s'était élevée, & ne s'élèvera peut-être jamais.

Les succès *commencèrent avec lui* par *la levée du siège de Dunkerque* & ne *cessèrent* que l'orsqu'il *sortit* du comité de salut public, *après la prise de Figuières & de Rozes*. Ils *recommencèrent* lorsqu'il *reprit* au Directoire la direction des armées & *n'ont cessé de nouveau*, pour faire place à des revers accablans, *que depuis sa nouvelle proscription* (1).

On lui a reproché & quelques personnes lui reprochent encore, les atrocités commises par

(1) Carnot avait d'abord été compris dans une condamnation *en masse* des membres du comité de salut public; & quoique la Convention fût revenue *à l'instant* sur ce décret qui lui avait été surpris, lorsqu'on lui eut rappelé *que c'était lui qui avait organisé la victoire*, il n'en resta pas moins sous le poids d'une espèce de proscription du parti dominant, jusqu'au moment où il fut nommé au Directoire. Comment en eût-il été autrement, lorsque ceux qui avaient essayé de le perdre, & *qui avaient organisé la réaction*, s'étaient emparé de tous les emplois importans. On crut utile cependant de l'appeler encore quelquefois au comité de salut public, pour le consulter; mais on y fit un si mauvais usage de ses conseils; l'amour-propre, la jalousie, l'esprit de parti, la crainte y jouaient un si grand rôle, que nos revers militaires vinrent bientôt se joindre à tous les autres désordres qu'entraîna la faiblesse de ce gouvernement.

le comité de ſalut public, en oppoſant ſa ſignature donnée à pluſieurs actes plus ou moins répréhenſibles; mais il a répondu victorieuſement, dans le tems, à cette accuſation, en faiſant voir que le nombre des affaires était ſi conſidérable à ce comité, que chacun *ne pouvait être reſponſable que de celles qui ſortaient de ſes bureaux particuliers*; *les ſignatures en ſecond* ne pouvant être conſidérées que comme une ſimple formalité voulue par la loi, *ſans laquelle les arrêtés du comité n'euſſent pu recevoir d'exécution.* Chacun de ſes membres ne pouvait donc pas plus en être reſponſable que ne le pourrait être l'ouvrier *timbreur*, pour une fauſſe lettre de change qui aurait été tirée *ſur un papier qu'il aurait timbré.*

S'il exiſtait une des parties d'adminiſtration confiées à ce comité, qui demandât tout le tems de celui de ſes membres qui en était chargé, c'était ſans aucun doute, *celle de la guerre*, à la quelle *Carnot* qui était rompu au travail, n'employait pas moins *de 18 heures par jour*...! Il n'y a peut-être pas d'exemple d'homme *qui ait autant travaillé que lui* pendant environ *vingt mois* qu'il en a fait partie; & l'on pourrait ajouter, *auſſi utilement*, pour la gloire de ſon pays & l'affermiſſement de la République.

Accuſer donc Carnot des déſordres qui ont eu lieu au comité de ſalut public, c'eſt ac-

cuſer le général de l'aile droite d'une armée qui a battu complètement l'ennemi, des fautes du général de l'aile gauche qui s'eſt laiſſé vaincre honteuſement!

En ſortant de la Convention, Carnot fut nommé au Corps légiſlatif *par quatorze départemens*, la plupart des plus marquans alors en républicaniſme. Porté *du Conſeil des Anciens au Directoire, il y reprit la partie de la guerre qui était alors dans le plus affreux délabrement, & il y* RÉORGANISA *bientôt de nouvelles victoires*, qui furent ſi brillantes & ſi rapides ſur tous les points, qu'elles firent preſqu'oublier les premières. *Jourdan* ſeul éprouva *d'inconcevables* revers! Mais *Jourdan* ſecrettement jaloux de ce qu'on avait attribué en grande partie à Carnot, la gloire de l'affaire de *Vattignies*, où il commandait en chef pour la première fois, s'était déclaré depuis long-tems ſon ennemi perſonnel & il avait déjà fait tout ce qui avait dépendu de lui, pour le perdre ſous Robeſpierre (1) : cependant, quoique Carnot eut

(1) L'on jugera des ſentimens de *Jourdan* pour Carnot, par l'extrait d'une lettre qu'il écrivit à *HÉBERT*, de concert avec ſon chef d'État-major *Ernouff*, & le repréſentant du peuple *Duqueſnois*, en frimaire an 2..... » Voilà, diſent-ils, le labyrinthe où nous ſommes per-

une très faible idée des talens de ce général, comme il avait *jusqu'alors été heu-*

» dus par *de faux projets* : tu dois bien penser qu'ils
» viennent de faux patriotes : *nous t'avons parlé de*
» *l'homme...* Informes-toi, frère.... *Nous te découvrons*
» *notre ame comme à celui qui peut remédier aux malheurs*
» *de la République....!!* »

Post-scriptum écrit de la *main même de Jourdan*, & *signé de lui.* « Je suis en colère aussi moi, foutre; l'ar-
» mée manque de tout, & mille bombes, des bougres
» qui ont les pieds chauds, veulent faire marcher l'in-
» fanterie sans souliers, la cavalerie sans fourrages, les
» chevaux sans foin, & l'artillerie sans chevaux. Adieu,
» foutre! JOURDAN. »

C'est cependant avec cette armée *sans souliers*, supposée perdue *par de faux projets*, que venait d'être remportée la célèbre victoire *de Vattignies*, & que quelque tems après le fut celle de *Fleurus.* Mais alors les représentans du peuple *fixaient les irrésolutions*, & *donnaient de l'énergie à ce général....* Si Jourdan avait eu de semblables commissaires près de *Ratisbonne*, il n'y eût jamais eu de *retraite....!* Il est à remarquer que toutes les fois que les généraux ont refusé de marcher en avant, ils ont toujours argué *du manque de souliers & de fourrages.* ... Le gouvernement changeait-il ces généraux, ou leur envoyait-il des commissaires *revêtus de pleins pouvoirs*, sur-le-champ l'armée *était prête à se mettre en campagne :* combien d'exemples de ce genre ne pourrait-on pas citer...! Lorsque *Bonaparte* partit pour prendre le commandement de l'armée d'Italie,

reux, il avait cru devoir continuer à l'employer. Jourdan loin d'en être reconnaiſſant *ne lui pardonna pas* au contraire, de ne l'avoir pas *PRÉFÉRÉ A BONAPARTE* pour lui faire jouer le *le rôle principal*: & ces diverſes raiſons contribuèrent beaucoup à déterminer ſon étonnante *retraite*. (Voyez le chap. 4).

Quoiqu'il en ſoit, les ſuccès non interrompus des autres armées & la reſtauration de celle même de Jourdan, *remiſe dans les mains de Hoche*, amenèrent *le traité de Léoben*, qui nous donna l'importante place *de Mayence*, de-

---

Scherer aſſurait auſſi qu'elle ne pouvait remuer faute de ſouliers & de fourrages : cependant Bonaparte *arrive*, *il voit*, *il triomphe* ; auſſi jamais ce général n'a-t-il refuſé de marcher *en avant?* Ses ſoldats, pour vaincre, ont toujours eu *aſſez de ſouliers*, & ſes chevaux *aſſez de fourages?*

Quelque tems après cette lettre écrite, *Duqueſnois* revint exprès de l'armée à Paris, *pour dénoncer Carnot au comité de ſalut public* ; mais celui-ci lui répondit avec une telle préciſion & une telle force, que quoique Duquéſnois fût *alors* ſoutenu par *Robeſpierre*, *Lebas*, *Joſeph Lebon*, &c. qui étaient venus au comité pour cet objet, il fut forcé de lui faire *publiquement* des excuſes, *en ſe rejetant ſur Jourdan & ſur Ernouff*, *à qui Carnot pardonna* ainſi qu'à *ſon collégue Duqueſnois*, qui toujours depuis rechercha ſon amitié.

vant laquelle nous avions éprouvé de si grandes pertes avant l'établissement du Directoire (1); traité qui devait enfin nous donner *la paix générale*, seul but de tous les travaux pénibles, auxquels Carnot, *qui la désirait avec l'ardeur la plus vive*, se livrait depuis plus de quatre ans, tant au comité de salut public qu'au Directoire.

C'est là où se terminèrent ses travaux militaires. Le triumvirat avec des vues entièrement différentes, ayant quelque tems après cette

---

(1) *Rewbell* & *Merlin de Thionville*, qui avaient fort mal défendu Mayence, crurent en imposer au public, & sur-tout à leurs collégues, en débitant par-tout que cette place était très-mauvaise, & qu'il n'avait pas moins fallu que *leurs talens & leur énergie*, pour la faire tenir *aussi long-tems* : ils jurèrent de la reprendre bientôt, & même *de l'emporter d'emblée !* En conséquence ils firent vœu l'un & l'autre de porter des moustaches, *jusqu'à ce qu'ils l'eussent reprise.* Sur une assertion aussi positive, l'attaque de cette place fut bientôt ordonnée, mais ayant complètement *échouée*, après un tems & des pertes considérables, tant en hommes qu'en canons & en munitions de toute espèce, *Rewbell* & *Merlin* furent obligés de continuer à porter leur *ex-voto !* Enfin le *traité de Léoben* nous ayant livré cette place, le *directeur Rewbell* décida diplomatiquement, quoique par un sens forcé, puisque Mayence n'avait pas été réellement *repris*, qu'il pouvait, ainsi que son ami *Merlin*, abattre leurs moustaches. *Risum teneatis amici!*

glorieuse époque *désorganisé ses* bureaux, Carnot resta au Directoire, dans une nullité presque complète, jusqu'aux événemens qui enfin l'en éloignèrent.

Les affaires militaires étant beaucoup moins nombreuses au Directoire, qu'au comité de salut public, où il y avait eu jusqu'à *quatorze armées* à diriger en même-tems, Carnot put s'y livrer à d'autres travaux & il ne resta étranger à aucun : sa facilité & son amour du travail, le multipliaient sur tous les points; & pendant long-tems ses collégues reconnaissant ses talens & profitant de ses dispositions qui favorisaient leur amour du repos & des plaisirs, il s'occupa conjointement avec eux, mais alors sans jalousie de part ni d'autre, des objets dont ils étaient plus spécialement chargés : aussi ce fut lui qui proposa *le premier emprunt forcé*, qui n'échoua que pour n'avoir pas suivi les bases simples qu'il avait indiquées & qui évitaient tout *arbitraire*. Ce fut lui qui proposa ensuite la création des *mandats territoriaux*, qui échouèrent également par de mauvaises mesures législatives. Ce fut lui qui proposa & rédigea l'arrêté relatif à l'établissement des *colonnes mobiles* de la garde nationale sédentaire; qui facilita la découverte de la conspiration royale de *Brottier*, *Lavilleheurnois &c*; ce fut lui

encore qui détermina les traités de paix de *Sardaigne* & de *Naples*, traités qui *ſeuls* pouvaient nous permettre de *pouſſer à bout* notre principal ennemi, l'Empereur. Carnot travailla avec une ardeur infatigable à l'expédition d'Irlande, qui n'échoua que parce que Hoche ne put arriver dans la baie de Bantry, quoique monté avec l'amiral, ſur le meilleur voilier de l'eſcadre : il donna enfin, un ſoin particulier à la nomination des commiſſaires & autres agens du gouvernement dans l'arondiſſement qui lui était principalement confié : il réuſſit ſi bien à cet égard, que même après le 18 fructidor, ſes choix n'éprouvèrent que très-peu de changemens, notamment dans le département du Pas-de-Calais qui était le ſien, & où il avait été plus à même que par tout ailleurs de ſe procurer des renſeignemens exacts ; quelques-uns de ſes ennemis aveuglés par la haine, lui ont reproché d'avoir fait des choix royaliſtes, tandis que dans ce département, *le commiſſaire central* & deux autres, dont Robert-Crachet, nommés par lui, ayant été élus au Corps légiſlatif en l'an 6, en ont été exclus, comme trop patriotes, par la loi du 22 floréal : en l'an 7, d'autres fonctionnaires, auſſi nommés par lui, y ſont venus prendre place depuis, notamment celui *de ſa propre* commune, le citoyen *Parent-Réal* qu'il

avait placé commiſſaire près l'adminiſtration municipale de Saint-Omer.

Carnot depuis long-tems ſoupirait après ſa retraite, & il balança s'il n'inviterait pas ſes collégues à faire tomber le ſort ſur lui, au premier tirage; mais il avait un tel déſir de la paix, il avait une telle frayeur que ſes collégues, en qui il avait cru ſurprendre des ſentimens qui y étaient entièrement opposés, n'y apportaſſent après lui, des obſtacles inſurmontables, qu'il crut devoir faire encore le ſacrifice de ſa tranquilité & de ſon repos à cette paix, à la quelle il croyait qu'était attachée la proſpérité de la République & peut-être ſon maintien : qu'il réuſſit au-ſurplus ou non dans ſes vues à cet égard, *il avait invariablement formé le projet de ſe retirer au tirage ſuivant* (1) : ſes collégues ne lui en ont pas laiſſé

---

(1) Ce fut lorſque cette réſolution fut connue de ſa famille & de quelques-uns de ſes amis, que l'on inſéra dans une pièce jouée à Paris, au théâtre de la Cité, ces couplets charmans, *dont il était l'auteur*, & que quelques journaux à moitié inſtruits, débitèrent avoir été composés *par un perſonnage important.*

RETOUR A MA CHAUMIÈRE.

» Vieille chaumière, à ton aſpect

» Mes yeux ſe rempliſſent de larmes;

le tems & la guerre a recommencé avec une nouvelle fureur . . . . !

Quant aux conditions de paix, il ne pen-

» Non ! Tu ne m'offres rien d'abject,
» Je te retrouve tous tes charmes :
» Vers tes foyer s je vois encor
» L'amitié, les vertus antiques,
» L'innocence de l'âge d'or,
» habiter sous ces toîts rustiques.

2.

» Fuyez tumultuenx desirs!
» Calmes mes sens, tendre verdure !
» Je ne veux plus d'autres plaisirs
» que ceux de la simple nature.
» Venez, venez jeunes bergers,
» Entourez-moi jeunes bergères ;
» suivons dans ces rians vergers,
» Les mœurs agrestes de nos pères.

3.

» La paix reviendra dans mon cœur
» Avec vos chansons pastorales ;
» Je retrouverai le bonheur
» Autour de vos tables frugales :
» O simplicité, plaisir pur,
» Douce image de l'innocence,
» Vous me rendez à l'âge mûr,
» Les jours fortunés de l'enfance ! »

Rien ne peint mieux l'ame de *Carnot* que ces cou-

ſait pas que la ceſſion de la ligne du Rhin pût être conteſtée; & en effet elle ne l'a été un

---

plets ſentimentaux. Les bornes de ſes délaſſemens & de ſes jouiſſances ſe concentraient dans le cercle étroit de ſa famille & d'un très-petit nombre *d'anciens* amis: il conſervait avec eux la même gaieté, la même liberté d'eſprit, que s'il n'avait pas eu d'autres occupations: ſa vie & ſes mœurs étaient auſſi ſimples que ſon abord était facile & agréable à tous ceux qu'il ne regardait pas comme des intrigans; car il était intraitable avec ceux-ci. Sans aucune eſpèce d'ambition quelconque, il avait ſu reſter pendant plus de quatre ans à la tête du gouvernement, diſtribuant les emplois les plus brillans de l'armée, *ſimple chef de bataillon du génie*, grade qu'il ne devait *qu'à l'ancienneté*, étant *capitaine* bien avant la révolution. Quant à la fortune, n'ayant qu'un patrimoine abſolument inſuffiſant pour le faire ſubſiſter, il avait eſſayé, ainſi que ſes collègues, de faire quelques économies, pendant ſon ſéjour au Directoire, afin de pouvoir vivre indépendant *: il les avait toutes placées dans une ferme NATIONALE* près de Montdidier; (il eſt aſſez curieux de remarquer qu'il fut le *ſeul* des *cinq* directeurs, qui ne plaça point ſes faibles économies en biens *patrimoniaux*); il comptait ſur des rentrées régulières pour en acquitter le montant; mais ſes collègues y ayant mis obſtacle, il fut obligé de puiſer à la hâte dans la bourſe de ſes amis, pour remplir ſes engagemens. Le 18 fructidor arrivé, le ſéqueſtre a été mis ſur ce bien, & *tous ſes amis ont été évincés de leurs créances*, n'ayant pu repréſenter *des bil-*

moment à Raſtadt *que pour la forme*: l'abandon de *Mayence* par l'Empereur annonçait ſuffiſamment d'ailleurs, ſes intentions à cet égard. L'opinion de Carnot prononcée à la Convention ſur la réunion de la Belgique à la France, opinion d'après laquelle cette réunion fut *immédiatement prononcée*, prouve que perſonne mieux que lui, ne connaiſſait la néceſſité de diminuer la puiſſance de l'Angleterre & celle de la maiſon d'Autriche: *coupez* diſait-il, *les ongles au léopard; abattez au moins une des têtes de l'aigle, ſi vous voulez que le coq puiſſe dormir tranquille.* (diſcours de Carnot du . . . . vendémiaire an 4.)

Cependant Bailleuil reproche à Carnot, *d'avoir protégé l'Empereur . . . . !* Mais tel a toujours été le ſort de Carnot, pendant tout le cours de la révolution, qu'il n'a ceſſé d'être condamné pour des *opinions contraires aux ſiennes*, par des hommes qui faiſaient profeſſion de celles pour leſquelles ils le pourſuivaient . . . .! Ainſi *Bailleuil chef de réacteurs* le fait proſcrire comme *Royaliſte* ! & une foule de ceux

---

lets enrégiſtrés avant cette époque ; quoiqu'il lui reſte dû encore plus de cinquante mille francs , dépoſés chez le miniſtre de l'intérieur... !! Son miſérable patrimoine a été également ſéqueſtré ! Et il ne lui reſte plus aujourd'hui pour reſſources que le.... *date, date obolum Beliſario....!*

qui prononcent sa proscription, se tenaient, quelques heures auparavant, éloignés de lui comme *trop exalté*..! Il n'y a que la terreur que leur inspirait alors le triumvirat qui puisse, à cet égard, les racommoder avec eux-mêmes; ce seul motif qui tient à une pusillanimité naturelle, peut m'empêcher de les nommer ici, quoiqu'aujourd'hui la plupart d'entr'eux ne fassent plus partie de la représentation nationale.

Les triumvirs ne voyant plus aucun moyen d'empêcher l'activité des démarches de Carnot pour la paix; ne pouvant douter, d'un autre côté, de la confiance qu'avait en lui *Bonaparte* (1)

---

(1) A une confiance raisonnée Bonaparte joignait pour Carnot une confiance de sentiment. Une foule de ses lettres à Carnot en sont une preuve irrécusable, & les triumvirs l'ignoraient d'autant moins, que quelques jours avant le 18 fructidor, *ils en avaient intercepté une*, qui ne pouvait leur laisser la moindre incertitude sur ce point. Cette lettre n'a pas peu contribué sans doute aux dégoûts secrets dont on a cherché à abreuver Bonaparte jusqu'à son départ pour l'Egypte.... ! C'est à Carnot que Bonaparte s'adressait même pour verser dans son sein *ses chagrins domestiques*, & y trouver du soulagement; Carnot lui a rendu à cet égard tous les services qui ont dépendu de lui. L'on a insinué que Carnot & Bonaparte étaient ennemis; mais ils n'avaient aucune raison quelconque pour l'être, & ils s'estimaient

qui était *chargé de la négocier* & qui ne la désirait pas avec moins d'ardeur, ils travaillèrent à sa perte. Plusieurs fois ils tentèrent de le faire assassiner, mais ce moyen ne leur ayant pas réussi (1), ils

---

trop réciproquement pour le devenir. S'ils l'eussent été réellement, *ils n'auraient pas éprouvé à-peu-près le même sort.*

L'auteur inconnu de *la réponse de Carnot à Bailleul*, dit que Bonaparte a maltraité à son passage à Genève, un nommé *Bontems*, comme soupçonné d'avoir facilité l'évasion de Carnot du territoire de la République. Ce fait n'est nullement croyable, même dans la supposition que Bonaparte eût été son plus grand ennemi......! Cette anecdote prouverait seule au besoin que cet ouvrage n'est pas de Carnot : il n'en contient pas moins une *réfutation victorieuse* du rapport dicté à *l'honnête Bailleul* contre lui, ainsi qu'une foule de vérités & de réflexions utiles, que ne détruit point le ton d'indignation de l'auteur de cet ouvrage, lorsqu'il les a écrites.

(1) Ces tentatives se renouvellèrent si souvent, que Carnot, très-bien prévenu, parut prendre des précautions qui les déconcertèrent. Il se promenait souvent à cheval, au milieu de la campagne, accompagné seulement d'une ou de deux personnes. Averti un jour qu'il était rentré un peu tard, des dangers qu'il avait courus, d'une ambuscade dressée contre lui, il n'en prit d'autres que de rentrer par la suite *avant la nuit*, & de faire mettre aux selles de ses chevaux des fontes de pistolets,

résolurent de s'en défaire par un grand coup ; & pour y pré-parer les esprits, ils soudoyèrent une foule de journaux dans lesquels, ils le faisaient *louer* ou *attaquer sans pudeur*, suivant la réputation de chacun de ces journaux ; de manière que ceux qui étaient *royalistes* faisaient de lui les éloges les plus dégoûtans, tandis que quelques-uns des journaux qui se disaient *patriotes* ne cessaient de l'accabler des injures les plus grossières (1).

---

sans armes. Cette démonstration, qui annonçait qu'il était sur ses gardes, lui a toujours suffi.

(1) Deux hommes, *ennemis personnels de Carnot*, ont honteusement figuré dans cette guerre de journaux. L'un *Poultier*, alors représentant du peuple & *rédacteur de l'Ami des lois*, qui ne lui pardonnait pas de lui avoir fait *refuser une des places de commandant de la garde du Directoire*, qu'il avait ardemment sollicitée. L'autre *Rougez-Delisle*, qu'il avait *destitué* de son emploi d'officier du génie à l'armée du Rhin, pour avoir refusé & engagé plusieurs autres militaires *à refuser de prêter serment de fidélité à la nation*, APRÈS LA JOURNÉE DU 10 AOUT !

En parcourant les journaux de Poultier trois mois avant le 18 fructidor environ, & long-tems encore après, l'on y voit Carnot traîné dans la fange, *désigné aux poignards* comme CHEF DES ROYALISTES. Aujourd'hui ce même Poultier, écrasé par la multiplicité des faits, dit dans le même journal, que CARNOT NE VOULAIT PAS DE ROI, QU'IL DÉTESTAIT LES ROYALISTES ;

Chacun des triumvirs en même tems, le déchirait & le faifait déchirer chez lui, par fes

---

mais..... comment n'y a-t-il pas un *théâtre d'ignominie* pour y expofer de femblables écrivains....? Pour le récompenfer cependant, le triumvirat, à fa fortie du Corps légiflatif, lui donna la place *de chef de brigade de la gendarmerie nationale* dans les départemens réunis...!

Quant à Rougez-Delisle, armé d'une réputation de patriotifme, *uniquement fondée fur l'hymne des Marfeillais, qu'il avait compofée* AVANT LE 10 AOUT, il crut pouvoir lutter *corps à corps* avec Carnot. Il fit imprimer en conféquence un profpectus de journal, *entièrement dirigé* contre lui; mais n'ayant pas trouvé un nombre fuffifant d'abonnés pour couvrir fes frais, il s'avifa d'un moyen bien plus perfide pour nuire à fon ennemi: il fit inférer chaque jour divers articles contre lui, tantôt dans les journaux *patriotes*, tantôt dans ceux *royaliftes*, en donnant à chacun de ces articles la teinte qu'il jugeait la plus propre à mieux remplir fon objet...! Non content de ce débordement des plus viles intrigues qui, fuivant lui, n'avaient pas un fuccès affez rapide, *il écrivit à Carnot* quelque tems avant le 18 fructidor, *pour lui* DÉCLARER *qu'il devait le compter au nombre de fes ennemis!*

Quoi qu'il en foit, de même que les journaux qui faifaient de Carnot *le chef des royaliftes* avant fructidor, difent aujourd'hui *qu'il déteftait les rois & les royaliftes;* les journaux de Blanckembourg, qui, à la même époque, affectaient de le louer, difent en ce moment QU'IL A BIEN MÉRITÉ SON SORT EN VOTANT LA MORT DE SON ROI...! *Mallet-Dupan, Charles Heffe, Rougez-*

affidés ; Barras notamment, qui attirait un très-grand nombre d'officiers réformés & mécontens, (1) leur difait, *adreffez-vous au roi Carnot; tout dépend de lui . . .!* Les autres tenaient à peu-près le même langage : enfin le grand jour arriva & *ce fut fon affaffinat qu'ils indiquèrent pour le fignal des mouvemens . . . !* Le coup de canon d'alarme, ne fut en conféquence tiré que quelques inftans après que l'on fe fût affuré, qu'il avait échappé aux mains de fes affaffins (2).

Delisle, *Poultier* & quelques malheureux ftipendiaires du triumvirat, voilà les directeurs fuprêmes de cette *prétendue opinion publique déclarée par les journaux*, avant & depuis le 18 fructidor, contre Carnot.

(1) Voyez (chap. 4 ci-deffus) ce qui a été dit fur la réforme & le mécontentement d'un grand nombre d'officiers.

(2) Carnot avait fait ce raifonnement très-fimple, pour fe fouftraire à l'affaffinat médité contre lui dans la nuit du 17 au 18 fructidor. « Les affaffins m'attaqueront, ou en trahifon, ou à force ouverte : contre la » trahifon, je n'ai befoin, étant averti, que de quelques précautions de prudence : quant à la force ouverte, elle ne peut avoir lieu que de la part d'une » *bande organifée*, ou *dans le tumulte d'une infurrection* ; » ce dernier mode eft entièrement impraticable, attendu le danger que courraient mes collègues eux-mêmes, danger auquel ils ne s'expoferont furement pas. Refte donc le fecond moyen (qui fut bien » auffi celui que l'on choifit) : alors rien n'eft plus fa-

Les précautions avaient été pouſſées ſi loin, par les triumvirs, que dans la crainte qu'il ne parvînt à ſe ſouſtraire à leurs coups, ils avaient eû ſoin, pour le jeter alors dans la plus affreuſe détreſſe, de ſuſpendre depuis plus de trois mois, le payement de ſon traitement; de manière qu'au 18 fructidor, il était endetté de toutes parts & il ne reſtait chez lui que quelques écus dont il n'eût pas même le tems de ſe ſaiſir, non plus que de ſes armes, qu'il laiſſa pour trophée à ſes vainqueurs (1); n'ayant

» cile que de m'y ſouſtraire dans les premiers momens; » & la garde dont je ſuis environné aura bientôt triom- » phé des aſſaſſins, quelques nombreux & audacieux » qu'ils ſoient.... ! » L'évaſion n'était donc pour lui qu'un moyen ſubſidiaire : ce fut cependant le ſeul auquel il dut ſon ſalut.

(1) La porte de l'appartement à coucher de Carnot, ſe *trouvant fermée en dedans*, lorſque la garde ſe préſenta pour l'arrêter; *l'officier ne ſe crut point autoriſé à la forcer*; mais le triumvirat donna ordre au général *Cherin*, qu'il avait nommé *commandant en chef* de ſa garde, pour cette expédition, de la faire *hâcher*, s'il était néceſſaire ! Ce fut pendant les préparatifs qui eurent lieu en conſéquence de cet ordre, que Carnot trouva le tems de s'échapper, ſans doute *moitié nu*; car un procès-verbal conſtate que *le lit de Carnot était encore chaud*, lors de l'entrée du général Cherin; ce

fongé à fe défendre que contre des projets d'affaffinat & nullement contre une *arreftation entreprife par fes propres gardes* (1), que la conftitution au contraire obligeait à le défendre.

Le triumvirat cachait fi peu depuis quelque tems, le projet de faire affaffiner Carnot, que chaque jour l'on s'attendait à Paris à en apprendre la nouvelle, & qu'une foule d'excellens républicains, étaient venus plufieurs fois lui offrir leur bras pour le défendre : un jeune officier diftingué par fes talens & fes fervices, vint même lui propofer, à deux reprifes différentes le 17 fructidor, *de l'autorifer à poignarder le tyran !* C'eft ainfi qu'il défignait *Barras*. Carnot repouffa avec frémiffement cette propofition, en s'éfforçant de calmer l'extrême efferveffence de ce jeune républicain qui fe

---

qui prouva aux triumvirs que fi ce général n'avait pas été heureux dans fon expédition, il méritait au moins de l'être, par fon empreffement & fon dévouement aveugle à leurs ordres : *il n'en fut pas moins déplacé quelques jours après !*

(1) » Chaque membre du Directoire (art. 168 de » la Conftitution) fe fait accompagner au dehors de » deux gardes. » Qui eût penfé, avant le 18 fructidor, que cet article de *garantie* des membres du Directoire, devait fervir à les enchaîner ?

croyait animé du génie de Brutus, comme il avait déjà repouſſé celle qui lui avait été faite *de se prêter à l'arreſtation* de ſes collégues; non qu'il ne les regardât, dans les derniers tems, en conſpiration ouverte, mais parce qu'il penſait qu'il exiſtait encore des moyens de les *ramener*, & qu'il en a réellement conſervé l'eſpoir, juſqu'au dernier moment; parce que ſurtout, il était convaincu, qu'on *ne pouvait porter un coup plus funeſte à la liberté* que d'attaquer *la Conſtitution.*

L'on peut facilement juger, d'après ces détails, qu'il ne lui fut fait, dans le tems, aucune propoſitionquelconque de la part de ſes collégues, contre les membres du Corps légiſlatif qu'ils avaient intention de proſcrire: ils connaiſſaient trop ſon reſpect pour la Conſtitution & pour la repréſentation nationale; & d'ailleurs il s'etait aſſez ſouvent ouvert avec eux, pour qu'ils fuſſent bien convaincus *qu'il ne conſentirait à aucune voie de rigueur même conſtitutionnelle, contre les membres du Corps légiſlatif, ſans avoir épuiſé auparavant tous les moyens de conciliation* : il préférait d'être victime innocente de la proſcription, plutôt que d'être un des inſtrumens même paſſifs des malheurs de ſa patrie!

Ces ſentimens ſans doute le ſoutiennent aujourd'hui dans ſon infortune, comme il ſou-

tinrent *Régulus..!* Comme ils soutinrent, dans tous les tems, les grands hommes malheureux qui ont illustré leur pays! Puisse celui de Carnot ne pas reconnaître trop tard, les services qu'il eût pu lui rendre encore! *Ce sont les vœux sincères d'un fidèle ami de la liberté; car si elle périt en France le germe en est extirpé de l'Europe, peut-être pour toujours.*

RÉVEILLÈRE! ma plume glacée s'arrête à ce nom! A son souvenir sont attachés tous ceux des malheurs de ma patrie! *Seul* il put les empêcher! *Seul* il put changer ses jours de misère & de deuil en jours de paix & de prospérité.

Réveillère présente au monde un nouvel exemple de cette importante vérité, *que les vertus domestiques seules, si elles ne sont alliées à des lumières, à la fermeté de caractère, à un certain tact politique, loin d'être la garantie d'une bonne administration dans un grand état, peuvent devenir au contraire les sources fécondes de tous les écarts & de tous les désordres qui l'entraînent à sa ruine.*

Réveillère fut appelé au Directoire étant membre du Corps législatif & l'ayant été successivement de l'assemblée Constituante & de la Convention. Il s'était distingué dans ces assemblées par un patriotisme soutenu, éloigné de toute exagération: son application continuelle & presque exclusive, à l'étude douce de la na-

ture; la ſimplicité de ſes goûts & de ſes mœurs; toutes ſes vertus privées enfin, le ſoutinrent dans cette carrière de modération où périrent un ſi grand nombre de ſes collégues : cependant, par ſuite de cette faibleſſe qui lui était naturelle, ayant *abandonné ſon poſte de repréſentant du peuple* après le 31 mai, il ſe trouva en quelque manière enveloppé dans *l'honorable proſcription* de ſes 73 collégues. il fut rappelé quelques tems après eux, dans le ſein de la Convention : il y parut doué à-peu-près des mêmes vertus & des mêmes défauts. L'on s'apperçut aiſément cependant, que par ſuite ſans doute, des malheurs qu'il avait éprouvés, ſon eſprit était ſingulièrement aigri & que ſa faibleſſe était dégénérée en une eſpèce de *défiance farouche*. Ce ſentiment développé chez lui, contribua beaucoup, par la ſuite, aux malheurs de la République.

Sa ſévère probité, plus encore peut-être le déſir qu'avaient les 73 d'avoir, au beſoin, un appui ſpécial, dans le nouveau gouvernement, déterminèrent le choix de ſes collégues. Cette nomination fut généralement approuvée : telle ſera toujours ſur *l'opinion publique*, l'influence de la moralité !

Entré ſous d'auſſi heureux auſpices, cette opinion devait lui donner une force & un crédit que les ſervices ſeuls de la plupart de ſes nouveaux

collégues pouvaient balancer à la longue : auſſi toutes les fois qu'il n'y avait point unanimité complète au Directoire, *il en fixait toujours la majorité.*

Il ne dût pas tarder à s'appercevoir combien les élémens qui le compoſaient étaient diſcordans : toujours dans les occaſions délicates il trouvait *Letourneur* & *Carnot* ſur la ligne des principes : *Rewbell* & *Barras*, ſur celle *tortueuſe* des intérêts particuliers & des paſſions : en conſéquence, malgré les préventions avec leſquelles il était entré au Directoire contre *Carnot*, comme membre du *comité de ſalut public*, ſon choix fut bientôt fait (1), & il *forma habituellement la majorité avec lui & Letourneur.*

D'une complexion extrêmement faible, peu accoutumé au travail, n'ayant nulle connaiſſance

(1) Révellière a témoigné ſouvent & même aſſez hautement, dans les quinze premiers mois de l'établiſſement du Directoire, combien il était humilié d'être aſſocié avec des hommes tels que *Rewbell* & *Barras* : il ajoutait *qu'il ne pouvait aimer Carnot*, mais que tous les jours il était forcé d'admirer la juſteſſe de ſon eſprit, ſa modération, l'étendue & la variété de ſes talens ; ſa facilité & ſon opiniâtreté au travail, ſans leſquelles une foule d'objets importans ſeraient reſtés en arrière. Ces ſentimens changèrent tout-à-coup, après le traité de Léoben, qui ſuivit de près la retraite de Letourneur.

approfondie des grands objets d'adminiſtrations publique, tels que de la *guerre*, des *relations extérieures*, de la *marine* &c : continuant à s'occuper eſſentiellement de l'hiſtoire naturelle (1) & de quelques objets de ſciences & d'arts qui pouvaient y avoir rapport, il ſe montrait preſque toujours au Directoire, dans *la plus étonnante & la plus complète nullité* : ce n'était que lorſqu'il s'agiſſait de *départager* les avis, *ce qui était aſſez rare avant la retraite de Letourneur*, qu'alors il prenait une part active aux délibérations.

Cette ſituation vraiment bizarre de Réveillère, le rendit ainſi, par la force des choſes, ſans travail & ſans aucun talent propre au gouvernement, l'arbitre ſuprême de ſes collégues, dans la plupart deſquels cependant il reconnaiſſait lui-même une grande ſupériorité.

---

(1) Réveillère attendait tous les jours, avec la plus grande impatience, la levée des ſéances, pour ſe livrer à ce goût qui chez lui était une eſpèce de paſſion : il n'en était pas plutôt dehors, qu'il ſe dérobait du Luxembourg pour ſe rendre au jardin des plantes, ou pour ſe livrer à d'autres occupations du même genre : rien ne le flattait plus que de faire voir un tableau où, depuis qu'il était membre du Directoire, il s'était fait peindre *herboriſant* dans un boſquet : il s'y trouvait des rapports frappans avec *Jean-Jacques !*

La minorité habituelle, composée de Rewbell & de Barras, chercha en conséquence à le circonvenir : ils firent adroitement réveiller en lui sa haine contre *Carnot*, par l'intermédiaire de *quelques-uns* des 73 qui ne craignirent point de nuire à leur patrie, en souillant ainsi leur *couronne civique*, par d'injustes vengeances (1).

---

(1) Un des 73 que Carnot regardait depuis long-tems comme un de ses amis particuliers, à qui il avait donné des preuves réitérées de la plus grande confiance, & qui paraissait la partager, se trouvant un jour dans un cercle où l'on parlait avantageusement de Carnot, ne pouvant se contenir, se leva tout-à-coup, en s'écriant, Carnot... Carnot... est un scélérat! Il a signé la proscription des 73. Il doit périr ; il périra...!! Ce membre, qui voyait très-souvent Réveillère, contribua singulièrement à son changement : il employa, pour mieux réussir, un certain *prêtre* qui lui servait de secrétaire, & en qui il savait que sa femme, naturellement *sombre & vindicative*, avait une entière confiance : tous trois travaillèrent en conséquence son esprit & son cœur : il n'en fallait pas tant pour le faire succomber ; une femme & *des prêtres* pour séduire un cœur jusqu'alors vertueux & sensible...! Mais telle était la manie de Réveillère, qu'abhorrant le catholicisme, il ne pouvait se passer de prêtres catholiques autour de lui. C'est que *l'esprit de prêtre*, dans toutes les religions du monde, est par-tout le même, depuis le *bramine* jusqu'au *théophilantrophe* : il n'y a de différence que l'application.

Ce moyen leur réussit au-delà peut-être même de leurs espérances : Réveillère animé contre Carnot, ne le vit plus qu'à travers le prisme des passions ; il ne vit plus en lui qu'un *ennemi personnel* & bientôt après un *ennemi public !* Ses propositions les plus utiles, ses opinions les plus saines, lui parurent cacher quelques embûches secrettes ! Dès-lors la majorité fut changée & il devint facile à Rewbell & à Barras d'entraîner Réveillère dans tous les excès : ils se parèrent de ses vertus pour colorer leurs projets & masquer leurs vices !

Si Carnot avait su un peu plus ménager son amour-propre ; s'il avait suivi en cela *l'adroite politique* de ses collégues, Réveillère ne s'en serait probablement jamais détaché, & il aurait ainsi évité bien des malheurs à sa patrie ; mais il eut l'imprudence de le heurter dans ses opinions *théophilantropiques* ; & la *trop grande légèreté* avec laquelle il traita ces nouveaux dogmes, fit à son égard sur l'ame de Réveillère, l'effet d'une lave brûlante qui *acheva de la dessécher :* il ne craignit point alors d'abandonner honteusement les principes qui l'avaient guidé jusqu'à ce moment, pour s'élancer *avec ses nouveaux patrons*, sur cette mer orageuse qu'ils devaient bientôt ensemble couvrir de tant de débris.

Réveillère avoit *quelque chose* de la figure & du caractère de *St.-Louis*; recommandable comme lui, par ses vertus privées, il pouſſait le fanatiſme *de ſa ſecte* jusqu'à la fureur, & il ne lui a manqué pour faire des croiſades, que de trouver un plus grand nombre de diſciples.

L'on conçoit comment avec une ſemblable foibleſſe, il a été facile de le conduire dans le labyrinte inextricable d'où il lui devait être impoſſible de ſe tirer : auſſi peut-on à certains égards, lui reprocher de plus grands excès qu'aux autres triumvirs (1), parce que le fanatiſme & la crainte (2) ſont, de toutes les paſſions, les plus violentes & les plus aveugles : ce ne fut point *Mahomet*, mais *Séïde* qui *aſſaſſina Zopire !*

---

(1) Un repréſentant du peuple (*BAUDIN des Ardennes*) témoignant le 18 fructidor à *Réveillère* ſon étonnement des meſures priſes contre Carnot; Réveillère lui répondit; *mais Carnot a eu tort de s'enfuir ; on ne lui envoyait des gardes que POUR SA SURETÉ ; s'il faiſait bien , il reparaîtrait aujourd'hui* : & pendant qu'il tenait ce langage, on décrétait la déportation de Carnot ! Et quelques heures auparavant il avait été d'avis de le faire *fuſiller*, ſi l'on ne pouvait parvenir à l'aſſaſſiner . . . !. !

(2) » La crainte (dit Plutarque, vie d'Artaxercès.) » eſt une paſſion très-meurtrière & très-ſanguinaire..... » au lieu que le véritable courage eſt doux & humain. »

La même pusillanimité au surplus, dont il avait donné tant de preuves dans le cours de ses fonctions publiques, il l'a montra de nouveau sur la fin de sa carrière politique : il mit autant de lâcheté à abandonner les rênes de l'état au *30 prairial*, qu'il en avait mis quelques tems auparavant *à déserter son poste de représentant du peuple du moment qu'il était devenu périlleux.*

Barthelemi qui succéda à *Letourneur*, ne parut guères au Directoire, que pour y grossir la liste de proscription de fructidor. Indiqué par le parti du Corps législatif, en qui le Directoire avait le moins de confiance, il ne pouvait y être vu de très-bon œuil & l'on se flatta même, pendant quelques tems, qu'il n'accepterait point. Ce choix en effet, était extrêmement déplacé dans les circonstances où nous nous trouvions alors : l'on se plaignait depuis long-tems de la rentrée des émigrés & des prêtres déportés ; de leur insolence & de leurs enentreprises fanatiques, sur-tout dans les campagnes, où ils effrayaient les hommes timides & notamment la classe précieuse des acquéreurs de biens nationaux. . . . . ! Loin de chercher un *homme nouveau* pour placer à la tête du gouvernement, il importait au contraire, d'y en appeler un qui, accoutumé aux entreprises & aux ruses des ennemis de la révolution, donnât à

la nation une garantie qu'il travaillerait efficacement à les déjouer ; qui, indépendamment de l'intérêt public, eût encore un *intérêt particulier* très-pressant d'empêcher tout changement *dans l'ordre des choses établi.* Barthelemi ne présentait aucune de ces garanties : d'un côté, il n'avait point paru en France, pendant tout le cours de la révolution, qu'il avait été employé au dehors ; il ne pouvait donc en connaître que bien inparfaitement le méchanisme, & nullement les hommes qui y avaient figuré, soit dans un sens, soit dans l'autre, d'une manière marquante : d'autre part, il n'était pas *assez intéressé personnellement*, au nouvel ordre de choses, pour que l'on pût espérer que ce sentiment personnel, *toujours si actif*, viendrait se joindre à celui dicté par l'intérêt public. D'ailleurs les circonstances exigaient que l'on fit choix d'un homme à caractère & *Barthelemi* n'avait que celui de la diplomatie, dans laquelle, il avait été élevé; ce qui pouvait faire craindre, qu'il ne fût toujours prêt à céder à un accommodement, lorsque la Constitution devait être entre les mains des directeurs, comme une *barre d'acier*, qui ne devait pouvoir fléchir.

Ce choix, indépendamment des opinions politiques de Barthelemi que l'on n'avait nulle raison de croire dangereuses, puisque le Directoire

n'avait cessé de l'employer dans une mission de la plus haute importance, était donc *réellement vicieux ;* mais le parti qui le proposa, le présenta comme un acheminement vers la paix ; Barthelemi avait alors la réputation de la désirer fortement & d'avoir puissamment contribué à conclure celles qui avaient été faites jusqu'alors, quoi qu'à cet égard, *il eût été presqu'entièrement passif, ne s'étant jamais écarté des instructions précises & sévères qu'il avait reçues du gouvernement.* La plupart de ces paix, d'ailleurs, avaient été conclues, sans même qu'il y eut servi d'intermédiaire, telles que celles de *Sardaigne*, de *Naples*, & de *Léoben.* Cette considération néanmoins détermina une foule de représentans, qui désiraient ardemment la paix générale, à lui donner leurs voix, sans attacher une assez grande importance, aux inconvéniens de cette nomination. Il faut avouer toutefois, que les opinions extravagantes de *Rewbell* & de *Charles Lacroix* en politique, pouvaient jusqu'à un certain point diminuer, aux yeux du Corps législatif, l'inconvenance de la nomination de Barthelemi, qui, à ce que l'on espérait, pourrait les ramener à des idées plus saines & plus raisonnables.

Barthelemi avait pour concurrens *Merlin* & *Charles Lacroix* d'une part, & *Cochon* de l'autre; mais les patriotes les plus prononcés de l'as-

femblée n'ayant pû fe concilier à cet égard, *le parti moyen* qui n'entendait faire aucun reproche grave à Barthelemi, *fe décida en fa faveur.* Il fe fût beaucoup plus volontiers, il eft vrai, décidé pour *Cochon* qui avait donné tant de gages à la révolution, *mais le parti qui d'abord voulait porter Lacroix ou Merlin, ne s'étant lui-même décidé que trop tard en faveur de Cochon*, ce fut Barthelemi qui l'emporta.

Il eft probable que fi Cochon alors eût été nommé membre du Directoire, l'on eût évité la crife de fructidor, tant par fon énergie, fon activité, *la connaiffance perfonnelle* qu'il avait des intrigues fecrettes de Rewbell & de Barras, que par la confiance réciproque qui eût exifté entre lui & Carnot; confiance qui, fondée fur une févère probité, des talens & de nombreux fervices rendus à la République, eût *probablement continué à captiver celle de Réveillère*, ce qui eût fait avorter les projets criminels de Rewbell & de Barras.

Malgré ces confidérations puiffantes, le parti de Barthelemi l'ayant emporté, les amis de la République furent bien loin de défefpérer de rendre ce choix utile à fes intérêts: il ne fut pas plutôt arrivé toutefois, que les membres du Corps légiflatif qui avaient déterminé fa nomination, s'empreffèrent de lui compofer une

eſpèce de *petite cour* & affectèrent de le louer ſans meſure, aux dépens de ſes collégues; ce qui ſous tous les rapports, était peu propre à lui en faire des amis : cependant Barthelemi parut au Directoire, avec une telle modeſtie, une telle timidité même, qu'elle dût lever à l'inſtant, toute défiance. Cette timidité, ſoit qu'elle vînt de la très-longue habitude qu'il avait eu de conſidérer ſes nouveaux collégues comme des hommes à qui il devait obéir ; ſoit qu'abſent de France, pendant le cours de la révolution, il eût attaché à leurs noms des idées giganteſques, il ne put jamais la vaincre ; & le 17 fructidor, *à ſa dernière ſéance*, il ne ſe préſenta pas au Directoire avec plus d'aſſurance, qu'il en avait montré *à la première* : auſſi pendant tout le tems qu'il en a fait partie, jamais il n'a pu prendre ſur lui de *ſoutenir* une opinion contre un de ſes collégues qui lui en impoſaient à tel point que ſouvent il tremblait dès qu'ils élevaient la voix d'un ton un peu plus animé qu'à l'ordinaire : il pouſſait la patience, juſqu'à tolérer de la part de quelques-uns d'eux, des propos outrageans (1). Il eſt à

---

(1) C'eſt ſur-tout *Barras* qui, profitant lâchement de la douceur & de la timidité de Barthelemi, ne ceſſait de l'attaquer de mille manières. Quelque temps avant le

croire, cependant, qu'il ne fût pas toujours refté dans cette forte d'anéantiffement; mais s'y étant ainfi dévoué volontairement pendant longtems, il aurait eu néceffairement beaucoup de peine à s'élever à un autre rôle, d'autant plus qu'une extrême douceur, formait effentiellement le fond de fon caractère.

Il eft difficile, il faut l'avouer, de *reconnaître* dans un tel homme un *confpirateur*, & fur-tout un confpirateur affez dangereux, pour fe trouver forcé *de violer la* Conftitution d'un grand peuple pour l'atteindre . . . .!

Inftruit dans la journée du 17 frudidor, qu'il devait, cette nuit là-même, y avoir un mouvement, & averti vers minuit que les *triumvirs étaient raffemblés chez Rewbell avec leurs miniftres & leurs généraux;* que déjà les troupes s'ébranlaient de toute part, il vint chez Carnot:

---

18 fructidor, celui-ci était fort affecté d'un propos de Barras qui, à l'occafion de renfeignemens que Barthelemi avait offerts de prendre dans le département où il était né, lui avait dit infolemment, « *Quelle correfpondance » pourriez-vous y avoir ? Une correfpondance de chouans !* » Un pareil propos ne fe ferait probablement pas renouvelé, fans exciter une fcène violente au Directoire, d'autant que perfonne n'était plus convaincu de *l'ariftocratie réelle de Barras* que Barthelemi, qui en avait acquis plus d'une preuve dans fes miffions diplomatiques.

lui ayant demandé ce qu'il pensait que voulaient faire leurs collègues & si son intention n'était pas de se rendre près d'eux ? Carnot lui répondit, que s'ils étaient réunis dans la salle du conseil, il s'y rendrait sur-le-champ, mais que paraissant *être en conciliabule particulier & secret*, il attendrait qu'on le fit avertir : que quant à leurs projets, il avait lieu de croire, qu'ils en voulaient à sa vie, tandis que pour lui, ils se contenteraient probablemenr de lui enlever sa place . . . . ! Barthelemi le quitta avec le plus grand calme, & peu de tems après il fut arrêté par les mêmes gardes qui n'avaient pu se saisir de Carnot ! Mais instruits alors par l'expérience, ils avaient pris la précaution de placer des sentinelles à toutes les issues du logement de Barthelemi, de manière qu'ayant voulu se soustraire à l'arrestation, par le moyen d'une porte dérobée qui donnait sur la rue de Vaugirard, il fut forcé de rentrer chez lui : sa santé délabré ne put lui empêcher d'être déporté à la Guiane. . . ! Il importait trop au triumvirat de le faire croire dangereux, pour user envers lui de quelque humanité ! Depuis, il a su échapper à la tyrannie & trouver le moyen de revenir en Europe, où sans doute, il ne songe pas à s'exposer à de nouvelles chances révolutionaires.

CONCLUSION.

Pour peu qu'on veuille s'occuper de rapprocher & le comparer les faits hiftoriques dont on vient de tracer le tableau, l'on s'appercevra facilement qu'on peut les divifer en deux époques bien diftinctes, celle AVANT & celle DEPUIS *le traité de Léoben*, dont la ratification par le *Directoire conftitutionnel* eut lieu dans le courant de floréal an 5, *peu de jours avant le premier tirage au fort de fes membres.*

Dans la première époque, tout profpère entre fes mains...; dans la feconde, tout s'écroule & fe remplit de ruines autour de lui! aviliffement du Corps légiflatif; fa mutilation deux fois renouvelée; profcription d'une partie confidérable de fes membres & de ceux du Directoire exécutif; violation manifefte du pacte conftitutionnel; arbitraire confacré par les lois; menaces & outrages faits au peuple dans les adreffes & proclamations de fes premiers magiftrats; épuifement total du tréfor & du crédit publics; épouventables défaftres dans les armées de terre & de mer; tout efpoir de paix prochaine évanoui; divifions funeftes

dans l'intérieur....! Tel eſt en raccourci le tableau malheureuſement trop fidèle de cette ſeconde époque.

Que l'on écoute ſur la première, au contraire, le repréſentant du peuple (*Boulay* de la Meurthe), dont l'opinion à cet égard ne peut paraître ſuſpecte. (1)

» Voyez (dit-il dans un diſcours prononcé
» au conſeil des Cinq-Cents, à la ſéance du
» 3 vendémiaire an 6) voyez quelle était la
» poſition du Gouvernement & de la Répu-
» blique, *à l'époque du premier prairial an 5....*
» La tranquillité avait été menacée par des
» factions contraires; le Directoire les avait
» ÉGALEMENT comprimées, & nulle ſecouſſe
» n'avait eu lieu : *la guerre avait été conduite avec*
» *une activité & des ſuccès miraculeux ; les enne-*
» *mis écraſés de tous côtés ſe croyaient heureux que*
» *nous vouluſſions conſentir à la paix.* Au-dedans
» le papier-monnaie était tombé doucement,
» pour faire place à la circulation du numéraire
» métallique, qui reparaiſſait par-tout aſſez
» abondamment; le commerce, tous les genres
» d'induſtrie n'attendaient que la paix pour ſe

(1) L'on ſe rarpelle que *Boulay* de la Meurthe, fut le rapporteur de la commiſſion des Cinq-Cents, qui propoſa la loi proſcriptive du 19 fructidor.

» déployer avec énergie ; enfin tout annon-
» çait un avenir heureux, & *certes le Directoire*
» *devait être considéré comme ayant* UNE PART
» ÉCLATANTE *à cette amélioration des choses...* »

A quelles causes attribuer cette prodigieuse différence dans ces deux époques?

C'est dans la solution de cette importante question, que doivent se trouver les véritables moyens de restauration de la chose publique.

Toute erreur à cet égard ne serait pas moins funeste pour la République, que ne le pourrait être, pour un malade, celle de son médecin, qui aurait mal jugé des symptômes de sa maladie.

Qu'à l'époque du 18 fructidor an 5, l'on se soit trompé sur ces causes, cela peut se concevoir, les maux n'avaient point alors été poussés à l'extrême, comme ils l'ont été depuis; & quelques branches essentielles même de l'administration, telle notamment que la partie de la *guerre*, se trouvaient encore au plus haut point de splendeur; mais aujourd'hui que les maux peuvent être appréciés dans toute leur étendue, il doit suffire, pour bien connaître ces causes, d'être instruit exactement des faits: ils sont consignés dans le précis historique que l'on vient de parcourir; il ne s'agit plus que d'en tirer les conséquences qu'ils présentent.

Remarquons d'abord que tous les maux aux-

quels la République eſt en proie aujourd'hui, ne proviennent que de la *conduite immédiate du Directoire* SEUL ; ainſi les funeſtes diviſions qui exiſtent dans l'intérieur, ont été excitées *par lui ſeul*, non-ſeulement par les meſures arbitraires & inconſtitutionnelles de fructidor an 5, mais poſtérieurement encore par *ſes adreſſes*, *ſes meſſages*, *ſes proclamations*, ainſi que par la foule *des deſtitutions* qu'il a prononcées, dans l'intention de dominer les élections, tant en l'an 6 qu'en l'an 7, afin de conſerver ſon *autorité dictatoriale ;* actes qui ont *déterminé* la loi, deſtructive de toute eſpèce de liberté, *du 22 floréal an 6* (1), & menacé, en l'an 7, la Na-

---

(1) » .... Oui, citoyens repréſentans, il a exiſté, » il exiſte encore une conſpiration anarchique..... Dès » l'an 4, la conjuration de *Babœuf* & l'événement de » *Grenelle qui en a été la ſuite*, ont dévoilé leurs pro- » jets..... C'eſt ſous la double influence de *l'intrigue* » *& de la terreur* que ſe font les nominations .... Des » acolytes de Fouquier-Tinvillle, *des individus arrêtés* » *dans l'affaire de Grenelle*, un des ſeptembriſeurs même » qui ſe vante d'avoir tué trente-deux perſonnes, ſont » portés à l'électorat..... Si la conſpiration pour ren- » verſer la Conſtitution de l'an 3, n'a pas produit tous » les effets déſaſtreux que l'on s'en était promis, *c'eſt* » *que le Directoire exécutif eſt parvenu à la déjouer dans*

tion d'une loi semblable & d'un nouveau 18 fructidor *combinés....!*

Si ce dernier coup, qui eût été mortel pour la liberté, a été évité, la République ne le doit-elle pas tout entier à la courageuse énergie de ses Représentans, en même tems qu'à la sécurité du Directoire, qui avait cru trop légèrement son despotisme fondé sur leur asservissement ou leur pusillanimité, sans calculer qu'ils

---

» *un très-grand nombre de départemens*, par les mesures » partielles qn'il a prises pour comprimer & frapper » l'anarchie par-tout où elle s'est montrée à découvert » avant les élections..... Vous n'avez point abattu le » royalisme, citoyens représentans, pour laisser l'anar- » chie s'approprier votre victoire; vous *ne transigerez* » *pas plus avec les partisans de Babœuf qu'avec les par-* » *tisans de* ce fantôme de roi..... *Tous doivent être* » *également frappés*...» (*message du Directoire exécutif du 13 floréal an 6.*)

» Son but (de l'étranger) est d'introduire *dans le* » *Corps législatif*..... des hommes universellement » exécrés..... Trop long-tems les factions ont agité la » France.... *Le gouvernement prend à la face du ciel,* » *envers la nation entière, l'engagement solennel de purger* » *le sol de la République de tous les brigands de quelque* » *parti qu'ils soient, de quelque masque qu'ils soient cou-* » *verts, & QUELQUE PART QU'ILS SE TROUVENT*...« (Proclamation du Directoire exécutif du 9 germinal an 6.)

n'attendaient, qu'avec la plus grande impatience, le moment de ſecouer le joug honteux ſous lequel il oſait, depuis plus de deux ans, les tenir aſſervis?

A l'extérieur n'eſt-ce pas *lui ſeul* qui, au lieu de profiter du traité de Léoben, pour donner la paix générale à l'Europe, a provoqué, au contraire contre la République, une coalition plus terrible encore que la première, en attaquant nos plus anciens & plus fidèles alliés; en violant les traités les plus ſolennels, les droits les plus ſacrés des gens & des nations? N'eſt-ce pas lui qui *ſeul* a excité contre nous, par ſon inconcevable deſpotiſme, la haine des peuples même qui venaient d'aſſocier leur ſort au nôtre; qui a mutilé & déſorganiſé nos armées, perdu nos flottes & amoncelé contre nous les forces de preſque toute l'Europe? N'eſt-ce pas *lui ſeul* qui a rendu néceſſaire la levée totale de la *conſcription* militaire, lorſque la *réquiſition* n'eſt point encore rentrée dans ſes foyers, ce qui, en déſolant l'agriculture & l'induſtrie, jette le déſeſpoir dans une foule immenſe de familles, & menace la République du plus affreux maraſme? N'eſt-ce pas *lui ſeul* qui, en provoquant ainſi une nouvelle guerre, dont il eſt impoſſible de prévoir ni le terme ni les réſultats,

a ranimé l'activité des déprédations, achevé d'anéantir le crédit public, & épuisé toutes les ressources nationales ? N'est-ce point *lui seul* enfin qui a osé remettre en problême *la durée même* de la République ?

Si la conduite du *Directoire* SEUL a causé tous ces maux, *depuis le traité de Léoben*, lorsqu'au contraire jusqu'alors tout avait prospéré entre ses mains, qu'on voie donc la véritable cause de nos maux où elle se trouve réellement, & qu'on n'essaye point de se faire illusion en la cherchant ailleurs.

Elle existe dans *le* CHANGEMENT *absolu de système de la part du Directoire, & dans l'incapacité de ceux de ses membres qui l'adoptèrent, à l'époque du traité de Léoben ;* changement qui, pour se manifester avec quelqu'éclat, dut nécessairement attendre *le résultat incertain du premier tirage au sort*, qui eut lieu quelques jours après ; mais le remplacement constitutionnel ne fut pas plutôt effectué, qu'il se déclara deux partis bien prononcés au Directoire, *l'un pour la paix, & l'autre, en majorité, pour la continuation de la guerre.*

Ce dernier système était trop odieux à la Nation, pour qu'en le suivant avec activité, l'on ne cherchât pas en même tems à le masquer par tous les moyens possibles ; l'on pensa

que le meilleur était de détourner l'attention publique de cet objet important, & c'eſt ce qui fut on ne peut pas plus facile, d'après la *ſituation victorieuſe* de nos armées, & *quelques écarts* du nouveau Corps légiſlatif.

Au lieu de travailler à le ramener & à éclairer ſon zèle ſur les vues ſecrettes de quelques meneurs, on ne s'occupa au contraire qu'à l'irriter, qu'à l'exaſpérer de plus en plus par des meſſages ou autrement, ne doutant pas de l'effet néceſſaire que devait produire une conduite auſſi peu ménagée ſur ce corps nombreux *& puiſſant!* En établiſſant ainſi la diviſion entre lui & le Corps légiſlatif, le Directoire compta ſur la prépondérance que la *victoire*, dont l'éclat réjailliſſait principalement ſur lui, lui donnerait dans l'opinion; & *dans l'action* ſur le ſecours des troupes, accoutumées à vaincre ſous ſes ordres.

Ce plan arrêté, le Corps légiſlatif fut ſignalé à la nation comme un ramas de conſpirateurs; l'on profita du mal-aiſe & même des déſordres partiels, inévitables à la ſuite des grandes révolutions, pour exaſpérer le peuple contre lui; *l'on feignit* de ne pouvoir parvenir à conclure la paix, tant par le refus de nouveaux ſubſides, que par l'eſpoir, diſait-on, que la marche du Corps légiſlatif avait redonné à nos ennemis d

aux contre-révolutionnaires *de l'intérieur*: cet artifice bien ménagé devait produire une explosion; & il la produisit effectivement, non par une insurrection du peuple, qui bientôt éclairé eût pu prendre une direction entièrement différente de celle que l'on désirait, mais par l'emploi facile & prompt de la force armée, sur *l'obéissance passive* de laquelle le Directoire crut pouvoir compter. (1)

L'effet nécessaire de ce coup d'éclat fut de remettre toute l'autorité entre les mains du Directoire; *la minorité qui était pour la paix* (2),

---

(1) L'on pourra se faire une idée de *l'obéissance passive* sur laquelle on comptait, lorsque l'on sera instruit que ce sont les *gardes constitutionnels même du Directoire*, qui ont été chargés d'arrêter ses membres dans la nuit du 17 au 18 fructidor; aussi, depuis ce moment, ce n'est sans doute pas sans inquiétude que les Directeurs se voient environnés de gardes, qu'auparavant la Constitution paraissait leur avoir donnés plutôt pour les défendre contre toute espèce d'attaques, que pour les faire trembler à la vue de leurs armes! Chaque jour, depuis cette époque, ils doivent se demander, en voyant ces gardes à la porte de leurs appartemens, si c'est par honneur & pour les défendre au besoin, ou pour les y retenir prisonniers?

(2) Taleyrand était déjà ministre des relations extérieures, & Carnot était encore président du Direc-

fut profcrite comme confpiratrice ! Dès lors rien ne put s'oppofer à l'exécution du fyftème qui fe développa depuis, avec toutefois les précautions néceffaires pour careffer les vœux bien connus de la nation pour la paix, & la laiffer dans l'erreur où il l'avait entraînée relativement à quelques-uns des profcrits : il conclut en conféquence, prefqu'à l'inftant, par l'entremife de *Bonaparte*, qu'il favait auffi défirer très-ardemment la paix, mais qu'il ne pouvait perdre encore (1), le *traité de Campo-*

---

toire, lorfqu'il détermina fes collégues à ordonner *la fignature de la paix définitive*; les paquets font expédiés & le courrier part, *féance tenante*, pour Bonaparte; le lendemain Carnot ayant appris *par hafard* qu'il eft parti *un fecond courrier*, en témoigne tout fon étonnement au Directoire, dont chaque membre feint de l'ignorer : Taleyrand entre; Carnot, comme préfident, lui demande fur-le-champ, d'un ton févère, ce que c'eft que le nouveau courrier qui eft parti pour l'Italie? Taleyrand pâlit, balbutie, dit enfin que.... *c'eft une ampliation d'inftruction pour la fignature du traité*...; on fort de gêne...! Et ce courrier était porteur d'un contre-ordre!!! La paix n'eût-elle pas été fignée, s'il en eût été autrement? Et cependant elle ne l'a pas été, fans que *le préfident* ait jamais fu que par cette découverte due au hazard, pourquoi cette fignature n'avait pas eu lieu.

(1) Avant de partir pour l'Egypte, Bonaparte fit tout ce qu'il put pour engager *Joubert* qu'il aimait &

Formio, que ſon intention était bien d'annuller à la première occaſion favorable qu'il ferait naître, que d'ailleurs il eût pu faire *ſix mois plutôt*, mais dont il crut le ſimulacre néceſſaire, à cette époque, pour achever de fixer en ſa faveur l'opinion publique qu'il voyait être encore incertaine.

Ainſi le peuple, trop ſouvent aveuglé, fut conduit, dans cette circonſtance déciſive, à maudire ceux même qui s'étaient ſacrifiés pour lui, & à baiſer reſpectueuſement les mains qui le déchiraient ! !

Il ne dut cependant pas tarder à ſe déſabuſer, lorſqu'il vit *Bonaparte*, ce véritable

---

ſavait apprécier, à l'accompagner; mais il ne put le déterminer : n'ayant cependant pas perdu l'eſpoir de ſe réunir plutard à lui, il lui écrivit, étant arrivé en Egypte, par la voie d'un de ſes frères (N. Bonaparte), qui revenait en Europe, *qu'il déſirait ardemment qu'il n'eût point encore éprouvé des déſagrémens d'une certaine nature, & qu'il ne prévoyait que trop pour lui* (*alors Joubert venait d'être deſtitué*); mais que dans tous les cas il l'engageait à le rejoindre, l'aſſurant qu'il trouverait toujours, au milieu de la bonne armée qu'il commandait, gloire, fierté, amitié & protection.

Joubert communiqua alors à ſes amis cette lettre écrite en entier de la main même de Bonaparte : elle ſe paſſe de commentaires !

héros de la guerre & de la paix, rappelé de Raſtadt, & envoyé au-delà des mers, ſuſciter d'autres ennemis à la République, pendant qu'on préparait autour d'elle de nouvelles hoſtilités qui euſſent rendu plus que jamais ſes ſervices néceſſaires, ainſi que ceux de la nombreuſe élite qui l'accompagnait : comment aurait-on pu ſupporter la préſence d'un tel cenſeur (1) ?

---

(1) Sans doute que quelque jour le public aura connaiſſance de la correſpondance entière de Bonaparte avec le Directoire ; il y verra ſans étonnement, d'après la juſte idée qu'il s'eſt faite de ce héros, qu'il n'était pas moins philoſophe que grand capitaine, à la tête de ſon armée victorieuſe ; jamais il n'écrivit au Directoire, *ſur-tout après avoir remporté quelques victoires*, ſans lui rappeler ſon déſir & le beſoin de la paix ; l'on ſe fera une idée aſſez juſte de cette correſpondance, en liſant ſa lettre au prince Charles, au milieu de ſa marche triomphante ſur Vienne.

A Clagenfurth le 10 germinal an 5.

» M. le général, les braves militaires font la guerre
» & déſirent la paix ; celle-ci ne dure-t-elle pas depuis
» ſix ans ? Avons-nous tué aſſez de monde, & commis
» aſſez de maux à la triſte humanité ; elle réclame de
» tous côtés.... ! N'y a-t-il donc aucun eſpoir de nous
» entendre, & faut-il .... que nous continuons à nous
» entr'égorger ? Vous, M^r. le général, qui par votre
» naiſſance approchez ſi près du trône, & êtes au-

Il fut facile de se servir de son bouillant courage & de son enthousiasme des grandes choses, non-seulement pour l'éloigner, mais même pour le faire concourir, malgré lui, à l'exécution du *système chéri*, *de boulverser l'Europe.*

Pour le mieux séduire, l'on fit accompagner son armée d'une multitude de savans & d'artistes distingués, qui semblaient plutôt annoncer une marche triomphale & l'établissement d'une riche & paisible colonie, que celle d'une armée qui devait bientôt avoir à combattre, dans

---

» dessus de toutes *les petites passions qui animent souvent*
» *les ministres & les gouvernemens*, êtes-vous décidé à
» mériter le titre de *bienfaiteur de l'humanité entière*, &
» de vrai sauveur de l'Allemagne? *Ne croyez pas, M.*
» *le général, que j'entende par-là qu'il ne soit pas pos-*
» *sible de la sauver par la force des armes*, mais.....
» l'Allemagne n'en sera pas moins ravagée. Quant à
» moi, si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire,
» peut *sauver la vie à un seul homme*, je m'estimerai
» plus fier de la *couronne civique*, que je me trouverais
» avoir méritée, que *de la triste gloire qui peut revenir*
» des succès militaires.... Je suis, &c. »

L'on conçoit parfaitement qu'un tel homme, qui, tous les jours dans sa correspondance avec le Directoire, reproduisait, en d'autres termes, les mêmes idées, ne pouvait lui convenir si près de lui!

un climat dévorateur, contre toutes les forces réunies d'un empire immense & celles de ses alliés.

A cette explication simple, tirée de l'histoire & de la nature même des faits, opposera-t-on celle *apologétique* de la conduite du Directoire, pendant l'espace de temps qui s'écoula depuis le traité de Léoben jusqu'au 18 fructidor, fondée sur les désordres qui eurent lieu à cette époque dans l'intérieur de la République? Il est facile de démontrer que, cette explication fût-elle aussi naturelle qu'elle est réellement forcée & contraire à tous les faits, sa conduite subséquente en ferait reconnaître aujourd'hui toute la fausseté, puisqu'il est évident que si, avec l'étendue de pouvoir dont il a joui depuis, il n'eût voulu que la paix & la prospérité de la République, elle en jouirait pleinement aujourd'hui, lorsqu'au contraire elle ne s'est jamais trouvée dans une situation aussi critique, tant à l'extérieur que dans l'intérieur.

Si, comme l'a prétendu la majorité du Directoire, l'embarras & le mal-aise où l'on se trouvait avant le 18 fructidor, ne provenaient que de mauvaises mesures législatives, provoquées par des conspirateurs & non, en très-grande partie, de la force même des choses

qui exigent néceſſairement un certain tems (1) pour l'établiſſement paiſible d'un nouveau gouvernement, ſur-tout dans un grand état, comment ſe fait-il donc que depuis cette époque, où, ſans réſiſtance, il *a lui-même dicté les lois* qu'il a jugées convenables, l'on ſe trouve, après deux ans de l'exercice du pouvoir le plus abſolu, dans une ſituation pire, à tous égards, que celle où l'on était auparavant ?

N'eſt-il pas démontré, d'après cela, de la manière la plus évidente, que les attaques faites, depuis le traité de Léoben juſqu'au 18 fructidor, au Corps légiſlatif, par la majorité du Directoire, quoique dirigées en apparence par le ſeul amour du bien public, avaient réellement pour motifs ſecrets, *de s'emparer de toute l'autorité nationale*, dans la ſeule vue d'exécuter ce ſyſtème deſtructeur, careſſé depuis long tems par cette majorité & né des prodi-

---

» (1) *Dans les circonſtances mêmes les plus favorables*, les » lois d'un gouvernement libre ne s'affermiſſent qu'avec » une extrême difficulté.... Si quelques légiſlateurs ont » réuſſi à affermir un gouvernement libre, en même » temps qu'ils l'ont établi, ils ne donnaient ſans doute » des lois qu'à une poignée d'hommes renfermés dans » une même ville... (Mably, obſ. ſur l'hiſt. de France, » liv. 2, chap. 3.) »

gieux ſuccès de nos armées, *de faire une guerre d'extermination à toute l'Europe, pour la révolutionner?*

Si c'eût été l'amour du bien public qui l'eût conduite dans les événemens de fructidor, ne ſe ſerait-elle pas empreſſée de les *conſtitutionnaliſer*, au lieu de provoquer elle-même, & *de laiſſer ſubſiſter enſuite* des meſures arbitraires, deſtructives de toute liberté & de toutes conſtitutions, au lieu de permettre que, l'innocent ſe trouvant confondu avec le coupable, celui-ci échappât aux peines qu'il avait juſtement méritées, tandis que l'autre reſterait proſcrit?

L'autorité & le crédit ſuppoſés des prévenus pourraient avoir arrêté, tout au plus, pendant un tems très-limité, le cours ordinaire de la juſtice nationale; mais une fois ce danger, plus chimérique d'ailleurs que réel, paſſé, pourquoi leur procès ne leur a-t-il pas été fait conſtitutionnellement?

C'eſt, il n'y a plus à en douter, que l'on craignait, avec raiſon, de voir jaillir la vérité des diſcuſſions libres qu'eût néceſſairement entraînées ce grand procès; c'eſt que *le grand projet de guerre* ſe trouvait alors arrêté, par la volonté bien prononcée qu'eût manifeſté la nation; c'eſt qu'enfin elle eût reconnu que les plus grands coupables n'étaient pas parmi ceux qu'on s'é-

tait plu à lui ſignaler ; & que ceux même qui l'étaient parmi ceux-là euſſent pu être, dès le principe, facilement atteints, ſans aucune ſecouſſe quelconque, par des meſures conſtitutionnelles ; qu'enfin l'on y avait compris, par le plus horrible de tous les machiavéliſmes & peut-être par des paſſions (1) plus baſſes encore, ceux même que l'on ſavait, non-ſeulement être les plus dévoués à la République, mais encore lui avoir rendu & être à même de lui rendre de nouveau les plus grands ſervices !

Ce n'eſt pas, comme l'on voit, que je penſe qu'il n'exiſtât point de coupables dans le nombre conſidérable des proſcrits de fructidor, mais ſeulement que s'il était devenu indiſpenſable de les pourſuivre & de les punir, ils devaient l'être conſtitutionnellement ; & qu'il n'y avait aucun motif quelconque d'expulſer arbitrairement plus de *deux cents* membres du Corps légiſlatif, & de briſer ainſi tous les reſſorts du pacte ſocial, pour y parvenir ; que cette meſure extrême enfin ne pouvait ſervir qu'à ſaiſir du pouvoir ſuprême la majorité du Directoire,

---

» (1) Il n'y a point de bête ſauvage plus cruelle » que l'homme (*dit Plutarque, vie de Cicéron*), *quand* » *il joint le pouvoir à la paſſion.* »

dont les projets étaient d'en faire uſage pour prolonger indéfiniment la guerre.

Enhardie par ce premier ſuccès, qui lui avait valu la conquête de la France ſans brûler une ſeule amorce, cette majorité penſa qu'elle était due à *ſes vaſtes combinaiſons*, & ne douta plus que celle du reſte da l'Europe ne dût la ſuivre bientôt.

Les ſuccès ont été loin de répondre à ſon attente, & elle a été obligée de reconnaître, malheureuſement trop tard, que non-ſeulement elle n'avait point les talens néceſſaires pour l'exécution d'un plan auſſi vaſte, mais qu'elle n'avait pas même ceux qui lui euſſent été indiſpenſables pour maintenir la République dans l'état où elle s'en était ſaiſie au 18 fructidor, ou plutôt dès le traité de Léoben, *tems qui lui avait été néceſſaire pour préparer cette journée.*

L'on voit donc clairement, par ce développement, que des deux époques de cette hiſtoire, la première n'a été proſpère que par ſuite d'une adminiſtration véritablement ſage & éclairée (1), en même tems qu'énergique; &

» (1) Une République ſage (*dit Monteſquieu, grand. » & décad. des Rom. chap. 9*), ne doit rien haſarder » qui l'expoſe à la bonne ou à la mauvaiſe fortune; le

que dans l'autre, nous n'avons été précipités de malheurs en malheurs, que par une conséquence naturelle d'un système gigantesque & tyrannique, conçu *par des hommes incapables* de combinaisons politiques & militaires, même les plus simples (1); système d'ailleurs entièrement contraire au bonheur & aux vœux de la Nation, qui désirait ardemment de se reposer dans les douceurs de la paix, des secousses multipliées de la révolution.

Les causes bien connues de nos prospérités & de nos revers (2), il est facile d'en conclure

---

» seul bien auquel elle doit aspirer, est *la perpétuité de* » *son État.* »

» Un État (dit Mably, liv. 7, chap. 1), dont la po- » litique n'est pas *bornée à sa seule conservation*, s'expose » témérairement à tous les caprices de la fortune; & » *il doit à la fin périr*, parce que la fortune a plus de » caprices que les hommes n'ont de sagesse. »

(1) La majorité du Directoire ayant l'esprit tyrannique de *Richelieu*, crut en avoir les talens: « plus ses » entreprises étaient grandes & difficiles, plus il avait » de prétextes pour ne se soumettre à aucune règle, & » gouverner avec un sceptre de fer; les besoins de l'État » & la nécessité lui servaient d'excuse auprès des Fran- » çais qu'il opprimait. « (Liv. 8, chap. 6, Mably, consid.)

(2) » Ce n'est point la *fortune* qui domine le

quels ſont les remèdes qui conviendraient en ce moment à notre poſition ; ces remèdes, comme nos maux, ſont de deux ſortes ; ceux relatifs à notre ſituation intérieure, & ceux qui le ſont à notre ſituation avec les puiſſances étrangères.

Dans l'intérieur, il faut rétablir la confiance des citoyens envers les autorités conſtituées ; & cette confiance ne peut être rétablie que par *le rétabliſſement même de la Conſtitution* ; car tant que ce rétabliſſement *plein & entier* n'aura pas lieu, le peuple ſera dans une continuelle appréhenſion de meſures révolutionnaires & conſéquemment ſera privé de toute eſpèce de repos, comme les autorités de toute confiance : en vain dirait-on, que ceux qui gouvernent aujourd'hui ne ſont pas ceux qui ont violé la Conſtitution, & qu'ils méritent par eux-mêmes cette confiance ; il ſerait facile de répondre que ce n'eſt point *de tel ou tel* fonctionnaire public qu'elle s'éloigne, mais de *l'autorité elle-même qui ſouffre qu'elle reſte violée impunément ;* car en tolérant cette impunité, elle peut être

---

» monde (dit Monteſquieu) ; on peut le demander » aux Romains, qui eurent une ſuite continuelle de » *proſpérités, quand ils gouvernèrent* ſur un certain *plan*, » & une ſuite non interrompue *de revers, lorſqu'ils ſe* » *conduiſirent ſur un autre.* »

fuppofée n'être pas éloignée de commettre une femblable violation, & de ne ménager ceux qui lui ont porté les premiers coups, que pour qu'on ufe envers elle, dans l'occafion, d'un femblable ménagement! Tout palliatif à cet égard, même celui de changer la Conftitution (1), ne peut donc amener de réfultats

---

(1) Un peuple refte toujours le maître, dans tous les tems, de changer fa Conftitution : c'eft un droit qui ne peut lui être ravi; mais auffi ce n'eft qu'avec la plus grande circonfpection qu'il doit en ufer, puifque ce n'eft qu'en évitant toute *INSTABILITÉ* à cet égard, qu'il peut efpérer quelque profpérité. Ce n'eft donc que lorfque fa *LIBERTÉ* elle même ne peut être garantie par aucun moyen conftitutionnel, qu'il peut être permis, *SANS CRIME*, d'y provoquer quelque changement! Or, ce n'eft *très-certainement* pas le cas où fe trouve aujourd'hui la République, puifqu'il eft *généralement convenu* au contraire & *ÉVIDEMMENT PROUVÉ* que fa Conftitution n'a été *une première fois violée*, que par fuite des *projets criminels* de quelques-uns de fes premiers magiftrats, & que c'eft cette première violation SEULE qui a déterminé toutes les autres, & attiré fur la République tous les maux dont elle n'a ceffé depuis d'être la victime! *Quelle étrange politique* ferait donc celle qui, pour les cicatrifer aujourd'hui, propoferait de *changer cette Conftitution*, *AU LIEU DE LA VENGER...?* Ne ferait ce pas inviter au contraire tous les ambitieux & tous les fripons à fe coalifer de nouveau pour attaquer bientôt celle qu'on lui aurait fubftituée? En vain la préten-

fatisfaifans ; il eft tems que le peuple apprenne par expérience, *quels font les grands avantages attachés aux fonctions temporaires ;* & que ceux appelés à les remplir fachent que, s'ils en abufent, il arrivera bientôt un moment où ils pourront être *facilement atteints* par la loi, comme *tous fimples citoyens, dans la claffe defquels ils doivent rentrer ;* les fouftraire à cette facile refponfabilité, ce ferait, de la part de ceux qui leur fuccèdent (1), fe rendre eux-mêmes cou-

---

drait-on, ou ferait-elle en effet beaucoup plus parfaite que la première, *rien ne pourrait couvrir le* VICE CAPITAL *dont elle ferait entachée !* L'IMPUNITÉ qu'elle aurait fanctionnée, ferait *le* GERME *fatal*, qui à fon tour ne tarderait pas à lui donner la mort, de même qu'à toutes celles qui pourraient encore lui fuccéder, JUSQU'A CE QU'ENFIN LA PREMIÈRE FUT VENGÉE, ou que la Nation retombât dans les bras décharnés du defpotifme.....!!

(1) *Sieyes*, dans fon difcours commémoratif du *18 fructidor* au Champ-de-Mars, a comparé cette journée à celle du *9 thermidor*.... « *La journée du 9 thermidor*, » a-t-il dit, *avait mis un terme à l'action*.... Journée » du 18 fructidor, tu mis fin à une réaction non moins » infupportable..... » Mais Sieyes a-t-il donc oublié *qu'au 9 thermidor les Français n'avaient point encore de Conftitution, & qu'ils en avaient une au contraire au 18 fructidor ?*

Si la journée du *13 vendémiaire*, & L'ÉTABLISSEMENT

pables du plus grand des crimes, en ce qu'ils inoculeraient, dans la *République repréſentative*, *les vices héréditaires de la monarchie & du deſpotiſme organiſé.*

Ce premier pas fait, qui, il faut l'avouer, eſt le plus *difficile*, mais n'en eſt pas moins in-

---

DU RÉGIME CONSTITUTIONNEL, qui la ſuivit, ne peuvent être conſidérés par Sieyes, comme ayant dû mettre un terme AU SYSTÈME RÉVOLUTIONNAIRE, & qu'il penſe qu'au 18 fructidor, l'on ait pu prendre *légitimement* des meſures de ſalut public, comment pourrait-il blâmer ſes prédéceſſeurs d'avoir fait quelques mois après, la *journée du 22 floréal*, lorſqu'ayant été eux-mêmes les artiſans de celle de fructidor, ils lui répondront qu'ils n'avaient pas jugé celle-là moins néceſſaire... ? & par ſuite comment parviendra-t-il à raſſurer les républicains ſur la crainte de voir encore leurs premiers magiſtrats entreprendre de ſemblables journées, pour ſervir de SUPPLÉMENT INDISPENSABLE aux premières... ?

Ainſi le peuple ne ſe ſera réellement donné une Conſtitution, que pour mieux aſſurer l'arbitraire de ſes gouvernans....!!

Cette conſéquence rigoureuſe ne peut avoir échappé à l'eſprit pénétrant de Sieyes; l'on doit donc en conclure, ou que ſa confiance dans la Conſtitution n'eſt pas celle que pourrait faire préſumer ſon acceptation *réfléchie* de la place éminente qu'il occupe aujourd'hui; ou que déjà il s'eſt enivré dans la coupe enchantée du pouvoir!

difpenfable, *que tout arbitraire quelconque foit banni du gouvernement ; & toutes mefures extra-conftitutionnelles de la légiflation ;* qu'armées *de lois févères, mais juftes,* qui *accordent une protection fpéciale à ceux qui ont co-opéré à la révolution, & maintiennent fous une exacte furveillance ceux qui s'y font oppofés*, les autorités conftituées, dans toutes leurs ramifications, ne parlent & n'agiffent qu'en leur nom ; & bientôt vous verrez renaître cette confiance fi néceffaire ; vous verrez renaître cette énergie républicaine, cet enthoufiafme de la liberté, *qu'elle feule* peut produire...! Le peuple alors ayant réellement *des droits à défendre* (1), on le verra fe préci-

(1) Objectera-t on qu'en ufant d'un remède auffi fimple, qui feul peut raffermir fur fa bafe la Conftitution ébranlée, & affurer la durée de notre liberté, rien ne garantit pour la fuite la bonté des élections, & qu'ainfi l'on pourra facilement ourdir la contre-révolution ; mais outre que cette objection annoncerait, de la part de ceux qui la feraient de bonne foi, très-peu de confiance dans le républicanifme de la majorité des Français, non plus que dans la bonté de la Conftitution, opinion que je fuis loin de partager avec eux, il eft aifé de leur démontrer que rien ne ferait auffi facile que d'affurer d'excellentes élections par de fimples *lois organiques :* en effet, quels font les hommes dont on peut *raifonnablement* craindre l'influence contre-révolu-

piter, au moindre appel de ses magistrats, pour se porter par-tout où cette liberté & son indépendance pourraient se trouver menacées.

---

tionnaire dans les élections ? Ce sont *les parens d'émigrés & les ci-devant membres de la noblesse & du clergé* ; les autres citoyens sont certainement attachés à la République en *immense majorité* ; eh bien ! qui empêche, si on le croit nécessaire, de *suspendre* jusqu'à son entier affermissement (*en exceptant toutefois* NOMINATIVEMENT *de cette loi conservatrice, ceux qui, depuis le commencement de la révolution, seraient reconnus par le Corps législatif lui-même avoir rendu d'importans services à la cause de la liberté*), pour ces trois classes d'hommes si dangereux dans une République naissante, *les droits de* CITOYEN, en leur réservant d'ailleurs, à tous égards, *la pleine & entière protection des lois.*

Nous avons détruit le *système monarchique*, pour adopter le *républicain* ; n'est-il donc pas aussi essentiel d'exclure de ce nouveau gouvernement les *rouages monarchiques*, qu'il a été indispensable d'en supprimer le *ressort principal ?* En vain dira-t-on que les *ordres* de la noblesse & du clergé ont été abolis; qui ne sait que la plupart des individus qui en faisaient partie, n'en considèrent pas moins, comme *indélébile*, le prétendu caractère qu'ils leur donnaient ? Ils ne peuvent donc entrer dans la composition d'un système républicain, que par une extrême condescendance ; & cette condescendance ne doit avoir lieu que lorsqu'elle ne sera plus dangereuse.

Quant aux *parens d'émigrés*, la Constitution ayant dé-

Mais, pour pouvoir compter ſur de ſemblables ſacrifices, que le peuple ſoit aſſuré qu'on ne pourra plus trafiquer de ſes ſueurs & de ſon ſang, pour, *ſous prétexte de la défenſe de ſon territoire*, lui faire entreprendre *l'uſurpation* de celui de ſes voiſins; pour, *ſous prétexte de maintenir ſa liberté*, lui faire attaquer les gouvernemens *des autres peuples*, même *les plus faibles & les moins dangereux* pour lui; pour,

---

claré *ceux-ci* irrévocablement ennemis & bannis de la République, peut-on, ſans la plus haute imprudence, leur donner *le droit de la gouverner?* C'eſt donc la Conſtitution elle-même qui les exclut formellement, en même tems *qu'elle exige la fermeture de la liſte d'émigration*; car tant que cette liſte ne ſera pas définitivement fermée, le gouvernement ne ceſſera de tenir l'épée de Damoclès ſur la tête de tous les citoyens!

...... Qu'à ces meſures commandées impérieuſement par tout ſyſtème républicain, l'on ajoute quelques autres lois organiques indiſpenſables, relatives *à la reſponſabilité des miniſtres*; à la *forfaiture des juges*; à la *deſtitution des adminiſtrations*; à l'exercice du *droit de proclamation* & de *celui* ILLIMITÉ, laiſſé juſqu'ici au Directoire, de *repouſſer les aggreſſions hoſtiles*; à ſa DESPOTIQUE *puiſſance ſur l'armée*...., &c. que l'on s'efforce de faire goûter enfin les doux fruits de la liberté, & l'on verra bientôt la *Conſtitution affermie ſur les fondemens les plus ſolides*, L'AMOUR ET LE BONHEUR DU PEUPLE!

ſous prétexte de lui donner des limites naturelles, lui ménager adroitement de nouveaux ſujets de guerre, en commençant *par les excéder;* pour enfin, *ſous prétexte de venger des injures & de punir des gouvernemens*, lui faire déclarer *des guerres d'extermination, de peuple à peuple & de nation à nation....!!*

Alors, fort de l'opinion publique, le gouvernement verra renaître des phalanges victorieuſes & ſe diſſiper ces forces accumulées, de *toutes les parties du monde*, contre la République; *ou plutôt, contre l'abſurde ſyſtème de ſes gouvernans;* ſyſtème qui lui a remis les armes à la main, lorſqu'elle pouvait ſe repoſer ſur tant de triomphes & de conquêtes, que depuis long-tems déjà l'on ne ſongeait plus à lui diſputer.

Mais ſi enhardis par leur nombre & par quelques ſuccès paſſagers, ces cruels ennemis oſaient reprendre l'odieux projet d'attaquer de nouveau notre indépendance & notre liberté, qu'alors la foudre républicaine éclate ſur leurs têtes! Que nos meilleurs ſoldats, nos meilleurs capitaines ne périſſent plus victimes de plans mal combinés, plus mal conçus encore, où l'entêtement, les paſſions & la ſottiſe ont tenu lieu, pendant ſi long-tems, d'inſtruction, de talens & d'expérience! Qu'ils ſoient tracés par ce génie brûlant & fécond qui fit chanceler deux

fois ſur leurs trônes tous les rois ennemis de la République (1), *en organiſant la victoire dans*

(1) Un journal depuis long-tems généralement mépriſé, & qui mérite de l'être, par ſa honteuſe ſervilité, mais qui a cela de précieux, qu'il peut être conſidéré comme *ſémi-officiel* (*l'Ami des lois*) dit dans ſon numéro du 24 fructidor dernier ---- « Le tems n'eſt pas » éloigné où quelques voix s'éleveront pour celui qui » a donné la parole aux muets, où quelques oreilles » s'ouvriront pour celui qui a donné l'ouie aux ſourds..... » Le ſupplice ne peut toujours être ſuſpendu ſur cette » tête à laquelle eſt attachée une portion de la gloire » nationale. »

Cet article, dicté ſans doute par le gouvernement, lui fait honneur: mais pourquoi n'y eſt-il queſtion que de Sicard? pourquoi n'y eſt-il pas parlé de pluſieurs autres victimes non moins innocentes; de *Carnot*, par exemple, *à la tête de laquelle eſt attachée auſſi une brillante portion de gloire nationale*, & qui pourrait être en ce moment d'une bien plus grande utilité encore à la République que Sicard, dont les talens, tous précieux & reſpectables qu'ils ſont, ne parviendront cependant pas à la ſauver? Attendra t-on donc, comme les Romains, que nous en ſoyons réduits au *capitole*, pour rappeler un nouveau *Camille?* N'eſt-il pas plus ſage d'imiter les Athéniens, avec leſquels nous avons d'ailleurs tant de reſſemblance, qui n'attendirent point que les choſes fuſſent déſeſpérées, pour rendre juſtice à *Miltiade* qui, toujours fidèle à ſa patrie, parvint bientôt à la ſauver!

les immortelles campagnes de l'an 2 & de l'an 4 (1)! Que ce guerrier fameux (2) revienne, avec ſon intrépide armée, *préſenter une ſeconde fois*, d'une main conquérante, *l'olivier de la paix* à ces nations vaincues; qu'un gouvernement ſage enfin en poſe lui-même les baſes, avec la dignité & la modération qui ſeules peuvent *en aſſurer la durée*, & convenir à un grand peuple, qui a placé ſa liberté au-deſſus de toutes les autres jouiſſances!

---

(1) Tout le monde ſe rappelle que Carnot étant perſécuté comme patriote, *à l'époque de la réaction*, il n'échappa alors à la proſcription que par un beau mouvement d'un repréſentant du peuple qui s'écria au milieu de la Convention; « *eh quoi! proſcrire Carnot qui* » *a organiſé la victoire!* » Ce qu'ils ne purent faire à cette époque *comme réacteur*, *les mêmes hommes* l'ont exécuté, en changeant de maſque *au 18 fructidor*.

(2) Une partie de ce vœu n'eſt déjà plus à former...! Le génie de la République a, comme par prodige, ramené BONAPARTE & quelques-uns de ſes compagnons de gloire, ſur le ſol de la liberté. Combien cet événement, auſſi heureux qu'inattendu, ne doit il pas en faire eſpérer d'autres pour le bonheur de la France... !!

FIN.